ARCHIVES

DU

MAGNÉTISME ANIMAL.

TOME QUATRIÈME.

IMPRIMERIE DE P. GUEFFIER,
RUE GUÉNÉGAUD, N° 31.

ARCHIVES
DU
MAGNÉTISME ANIMAL.

PUBLIÉES

Par M. le Baron D'HÉNIN DE CUVILLERS,

Maréchal-de-camp. Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Officier de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur. *Membre* non résident de la Société académique des Sciences. De la Société galvanique. Correspondant de l'Athénée et du Lycée des Arts. Associé correspondant de la Société libre des Sciences, Lettres et Arts. Membre Résident et Secrétaire de la Société du Magnétisme animal. } à Paris.
Membre de la Société des Sciences et des Arts, à Nantes, etc., etc., etc.

L'ignorance des lois de la Nature
Enfanta les faux miracles.

L'AUTEUR, Tom. Ier, pag. 8.

TOME QUATRIÈME.

ANNÉE 1822. — N° 10.



PARIS,

CHEZ les Libr.
BARROIS l'aîné, rue de Seine, n°. 10, faubourg St-Germ.
BELIN-LE PRIEUR, quai des Augustins, n°. 55.
TREUTTEL et VURTZ, rue de Bourbon, n°. 17.
DELAUNAY, Palais-Royal, Galerie de Bois, n°. 243.

1822.

AVIS
DE L'ÉDITEUR

DES

ARCHIVES DU MAGNÉTISME ANIMAL.

TOME IV.

Les *Archives du Magnétisme animal* continuent de paraître par numéros de six feuilles d'impression in-8°, classés par tomes ou volumes, composés chacun de trois numéros, et chaque volume sera terminé par une Table des matières.

Cet ouvrage, dès sa naissance, n'a pu être publié périodiquement, ni même à des époques fixes. Le libraire chargé de la

publication de cet ouvrage, a refusé, en conséquence, de recevoir l'argent des souscripteurs, et les personnes qui en ont déjà envoyé pour en obtenir une souscription, peuvent retirer leurs avances.

Ceux qui le jugeraient à propos, pourraient néanmoins continuer de souscrire, mais sans payer. Ils jouiront alors d'une remise, en souscrivant au moins pour *douze numéros* qu'ils pourront se faire délivrer moyennant la somme de 23 francs, tandis que les non-souscripteurs en paieront 26.

Les Archives du magnétisme animal n'étant tirées qu'à un petit nombre d'exemplaires, il devient impossible d'en donner des nu-

méros séparés. Cet ouvrage ne pourra être vendu que par volumes.

L'éditeur se propose d'orner chaque volume d'une lithographie au moins, mais sans augmenter les prix ci-dessus énoncés.

Il a été déjà placé en tête du n° 8 du présent recueil, une planche lithographiée, qui offre huit figures des plus intéressantes, concernant l'origine du Magnétisme animal chez les anciens.

Cette planche pourrait être placée également en tête du troisième volume, si on le jugeait convenable.

Les frais d'envoi ou d'expédition des *Archives*, tant pour les départemens de la France que dans les pays étrangers, se payent

à part, et feront une augmentation de 35 centimes par numéro.

Les ouvrages à annoncer et les articles à insérer dans les *Archives du Magnétisme animal*, ainsi que les réclamations et les lettres relatives à l'abonnement et à l'expédition des numéros, doivent être adressés, *franc de port*, au bureau des abonnemens, chez BARROIS *l'aîné*, libraire, rue de Seine, n° 10, faubourg Saint-Germain, à PARIS.

ARCHIVES

DU

MAGNÉTISME ANIMAL.

N°. 10.

Année 1822, Tome IV.

NOTICES, EXTRAITS ET ANALYSES DE L'OUVRAGE INTITULÉ

DES

MODES ACCIDENTELS DE NOS PERCEPTIONS,

Ou Examen sommaire des modifications que des circonstances particulières apportent à l'exercice de nos facultés et à la perception des objets extérieurs.

Par le comte de Rédern.

Deuxième édition, revue par l'auteur.

AVANT-PROPOS

Du rédacteur et éditeur *des Archives du Magnétisme animal.*

Un des écrits le plus remarquable, le mieux rédigé et le plus fortement pensé,

qui ait paru jusqu'à présent, concernant le Magnétisme animal, est sans contredit celui qui porte pour titre, DES MODES ACCIDENTELS DE NOS PERCEPTIONS, etc., etc..., *par M. le comte de Rédern.*

Cette brillante production dans laquelle l'auteur a traité plusieurs questions de physique du premier ordre, et de haute métaphysique, renferme des vues neuves sur l'oniroscopisme et sur l'onirobanisme (1) ou somnambulisme, que nos magnétiseurs modernes appellent, d'après Mesmer, magnétisme animal.

Ce fut au commencement de l'année 1815 que M. *le comte de Rédern* fit paraître pour la première fois cet ouvrage peu volumineux, en soixante-quatre pages d'impression in-8°, et il en donna au mois de mars 1818, dans le même format, une seconde édition revue et peu

---

(1) Nous avons déjà donné plusieurs définitions étymologiques sur ces différens termes scientifiques assez nouveaux et peu connus. Ceux qui désireraient lire ces définitions ou se les rappeler, les retrouveront facilement à la page 43 du troisième volume de nos Archives.

augmentée, c'est-à-dire, de soixante-neuf pages seulement d'impression.

Ce livre, peu étendu, il est vrai, devrait avoir pour épigraphe, MULTA IN PAUCIS, ainsi que l'a dit un homme d'esprit (1), auteur d'un des articles qui vont suivre, et dans lequel il donne une analyse très-bien faite de l'ouvrage de M. de Rédern, dont nous allons nous occuper.

Le même auteur de cette analyse y présente en peu de mots un jugement bien flatteur de l'écrit qu'il a entrepris de faire connaître au public, et voici ce qu'il en dit : « Si cet ouvrage n'est pas à la portée » de tout le monde, il est du moins le » plus fort et le plus profond de tous » ceux qui aient encore paru sur le Ma- » gnétisme animal. »

Nos lecteurs m'applaudiront sans doute non-seulement d'avoir fait mention, dans nos *Archives*, de l'ouvrage que nous venons d'annoncer, et d'en offrir des notes,

---

(1) *M. de Barouillet*, associé à plusieurs académies, homme de lettres et membre de la Société du Magnétisme animal, à Paris.

des extraits et des analyses ; mais encore ils me sauront gré de leur faire connaître le personnel de l'auteur.

M. le comte de Rédern (*Sigismond Ehrenreich*) est né à Berlin, d'une noble et illustre famille du nord de l'Allemagne, que l'historien *Tromler*, dans son ouvrage sur le paganisme et sur le christianisme du *Woigtland*, fait descendre des anciens princes Vandales. Son père fut curateur de l'Académie des Sciences, de Berlin, et Grand maréchal de cour de la Reine, mère du *grand Frédéric*, deuxième du nom, roi de Prusse.

M. le comte de Rédern, le fils, fut accrédité Ministre plénipotentiaire de la cour de Saxe en Espagne, puis Ministre de la cour de Prusse en Angleterre, jusqu'en l'année 1792, qu'ayant cessé d'être employé dans la diplomatie, il se livra à la littérature et s'occupa de sciences, d'arts et d'objets d'intérêt public. Ce fut lui qui, dès l'année 1790, donna le premier exemple de l'abolition du servage et du rachat de la corvée,

ainsi que des autres servitudes féodales en Saxe, où il possédait des seigneuries considérables. Il alla ensuite s'établir en France, et il y fut naturalisé Français, par un décret spécial de l'année 1811.

M. le comte de Rédern est auteur de plusieurs ouvrages très-estimés ; mais celui dont je vais m'occuper, et qui est intitulé, *des Modes accidentels de nos perceptions*, *etc.*, *etc...*, a fixé mon attention d'une manière plus particulière. Il a d'ailleurs exercé la plume de plusieurs écrivains distingués, qui, chacun, l'ont fait connaître par des notices savantes, par des analyses et par des extraits les plus intéressans. Je citerai les uns et les autres, et j'en publierai quelques-uns dans nos *Archives;* ce que je vais exposer ainsi qu'il suit.

N°. 1. Analyse de l'ouvrage de M. le comte de Rédern, intitulé *des Modes accidentels de nos perceptions*, etc..., *par M. de Barouillet*, homme de lettres et poëte aimable très-distingué, auteur

de plusieurs pièces de poésie remplies d'esprit et d'imagination.

M. de Barouillet me fit cadeau de cette analyse, que j'insérai à la page 11 du premier numéro d'un journal sur le Magnétisme animal que je fis imprimer à mes frais, et que j'ai publié le premier juillet 1818; mais ce journal n'a pas eu de suite, par des motifs particuliers dont il serait inutile d'entretenir ici nos lecteurs.

Je crois devoir aujourd'hui déposer dans nos *Archives* cet article, qui mérite d'être connu en son entier, et qui, malheureusement, a été mutilé lorsqu'il fut inséré par extrait, l'année suivante, dans le VIe tome de la *Bibliothèque du Magnétisme animal*, imprimée à Paris, en 1819. En effet, le rédacteur de cette *Bibliothèque* avait jugé à propos de supprimer plusieurs passages de cette analyse, et d'en retrancher trois pages environ vers la fin de ce même article.

N°. 2. Dans le journal qui vient d'être cité, et que je fis imprimer en juillet 1818,

sur le Magnétisme animal, j'y insérai également, à la page 79, une courte notice sur l'ouvrage de M. le comte de Rédern. J'y disais que déjà on s'apercevait que des génies profonds, que des écrivains exercés et que d'habiles physiologistes commençaient à s'occuper sérieusement du Magnétisme animal.

On s'étonnera désormais (est-il dit dans cet article) qu'une résistance irréfléchie se soit opposée si longtemps à la proclamation de cette faculté extraordinaire, dite Magnétique animale, qui atteste l'existence d'un mode primitif de perceptions, inhérent à la nature humaine, dans toutes les phases de notre existence.

De tout temps il a existé certains faits surprenans que la superstition et le fanatisme attribuaient au démon, mais qui dérivent uniquement de la nature. La science dite du Magnétisme animal en donne la clef, et c'est à la Société du Magnétisme à Paris, qu'on sera redevable de cette vérité; mais j'ajouterai aujourd'hui combien il est à regretter

que cette Société se soit si mal acquittée de la mission qu'elle s'était d'abord proposé de remplir.

Le Magnétisme animal, considéré sous les rapports de sa pratique, doit être placé au rang des connaissances les plus relevées. Elle attend un Descartes, un Newton, pour dévoiler les lois d'après lesquelles cette faculté oniroscopique exerce son action instinctive et réciproque. On apprendra plus sûrement à en diriger, à en modifier le pouvoir invincible, par des moyens, ou naturels ou artificiels; nous connaîtrons jusqu'à quel point ce pouvoir tient à la force physique apparente de nos organes. Nous touchons au moment d'avoir la solution de ces différens problèmes. Cette époque, en répandant un grand jour sur la haute physique et sur la métaphysique, fera disparaître une foule d'erreurs et de préjugés.

La philosophie, le flambeau de l'expérience et de la vérité à la main, va devenir le juge impartial et éclairé de toute espèce de vertus occultes, ainsi

que des fascinations, des maléfices et de la prétendue magie. Elle fera disparaître toutes les croyances superstitieuses aux sorciers, aux revenans, ou à toutes ces apparitions d'esprits que des têtes exaltées attribuaient à des causes surnaturelles, mais qui ne furent jamais prouvées; qui n'existent que dans l'imagination déréglée et corrompue de ceux qui étaient intéressés à tromper les ignorans par des fables grossières et par des jongleries sacrées, au moyen desquelles ils rançonnaient les peuples et les gouvernemens, et en obtenaient de riches offrandes.

Si jusqu'à présent l'ignorance a mal compris le sens qu'on doit donner au mot *Magnétisme animal*, et si elle en a abusé pour donner une fausse interprétation à cette expression, et en conclure sans preuves qu'il existait un prétendu fluide magnétique animal, les phénomènes remarquables qui naissent des procédés des magnétiseurs, n'en sont pas moins incontestables.

N°. 3. Un auteur anonyme inséra

aussi un article concernant le même ouvrage de M. de Rédern, dans le *Journal de Commerce, de politique et de littérature*, du 16 juin 1818, n° 331, page 3, col. 2. On croit cet article de M. *Colnet*, homme de lettres et écrivain très-distingué. Je crois faire plaisir à nos lecteurs de leur présenter cet article intéressant et bien écrit, en l'insérant ci-après, dans nos *Archives*.

N° 4. Je vais enfin parler ici de la traduction de l'écrit de M. le comte de Rédern. Cette traduction du français en anglais fut imprimée et publiée à Londres en 1819; elle a pour auteur M. Corbaux, homme de lettres et très-zélé magnétiseur.

On apprendra sans doute avec intérêt que M. Corbaux (*Francis*), *Ecuyer*, est Français d'origine, né en Angleterre et domicilié à Londres, où il s'occupe de littérature, de sciences, d'arts et d'objets d'intérêt public. Cet auteur a ajouté à sa traduction anglaise une préface et des notes savantes et curieuses, qui ont été traduites en français, et que je m'em-

presse de publier aujourd'hui dans nos *Archives*, d'après les motifs que je vais faire connaître. J'aurais bien désiré y placer en tête la réimpression de l'ouvrage même de M. de Rédern ; mais je ne me suis pas encore occupé d'en solliciter la permission, que je mettrai à profit, si je parviens à l'obtenir.

Les notes concernant cet ouvrage sont assez volumineuses ; elles ont été traduites de l'anglais en français, par M. le comte Louis le Pelletier d'Aunay, neveu de M. le marquis de Puységur. Quant à la préface, j'en dois la traduction à la complaisance de feu M. le vicomte Robert de Prye.

M. le comte Louis le Pelletier d'Aunay, habile magnétiseur, et très-instruit dans la science du Magnétisme animal, en m'adressant les notes de M. Corbaux, dont il s'était donné la peine de faire la traduction, me témoigna en même temps le désir qu'il avait de les voir publiées, et il ne me déguisait pas combien ces notes lui paraissaient favorables au système du fluide

magnétique animal. Il m'invitait enfin à les imprimer dans nos *Archives*. Je m'y déterminai bien volontiers, quoique je connusse déjà les opinions de M. Corbaux, et combien elles étaient favorables à l'existence non reconnue d'un fluide hypothétique qui, jusqu'à présent, n'a jamais pu être prouvée par une seule expérience admissible. C'est donc bien généreusement, si je publie des écrits favorables à un système que je rejette formellement, et qui, d'après mes observations, mes méditations et mes propres expériences, faites et répétées avec sincérité et avec cette bonne foi qui caractérise l'amour de la vérité, me paraît de plus en plus une chimère des plus absurdes. Les conséquences d'un pareil système en sont d'autant plus dangereuses, qu'elles semblent autoriser les croyances les plus superstitieuses dont le fanatisme se servît dans tous les temps pour tromper les peuples et les gouvernemens, pour abuser de la crédulité des ignorans et mettre en jeu la méchanceté et la mau-

vaise foi qui décèle l'esprit de parti.

Je m'applaudis de mes procédés en mettant moi-même en évidence, dans le jour le plus favorable, les opinions de ceux que j'attaque. Je ne fais d'ailleurs qu'accomplir les promesses que j'ai faites, et les engagemens que je me suis volontairement imposés en instituant les *Archives du Magnétisme animal.*

J'ai promis, en effet, que ce Journal du Magnétisme serait toujours destiné à recevoir indistinctement toutes les opinions pour et contre le système de ce célèbre fluide qui, jusqu'à présent, n'ayant encore été qu'un être de raison, a néanmoins trouvé des chevaliers bien zélés, plus encore pour y croire que pour le défendre. Que tous ces preux chevaliers se persuadent donc que j'admettrai, sans y rien retrancher, tous les écrits sur le magnétisme Animal, toutes les relations de guérisons et tous les récits de phénomènes et de prodiges opérés ou produits par la pratique des procédés des magnétiseurs. Chaque auteur est appelé à venir déposer dans nos *Archives* le fruit de

son expérience, de ses observations et de ses méditations. Si l'attaque y est permise, la défense y est de droit pour quiconque voudrait répondre.

Jusqu'à présent j'ai usé assez largement du droit d'attaque : pourquoi donc les magnétistes n'ont-ils pas encore osé répondre ? Un silence aussi timide prouverait-il qu'ils seraient entièrement découragés, battus et déconfits sans ressource? Ou bien auraient-ils voulu se renfermer dans un superbe dédain?

Quoi qu'il en soit, celui qui quitte la partie la perd, dit-on : qu'ils y prennent donc bien garde ; les rieurs ne sont pas de leur côté, et l'opinion publique n'est pas en leur faveur.

Je suis résolu néanmoins à pousser la complaisance jusqu'à l'excès. Je cherche à relever moi-même le courage abattu des magnétistes, pour retrouver des adversaires dignes du combat, dignes enfin de recevoir de nouveaux coups, ou de se défendre avec plus de courage.

C'est dans cette intention qu'animé d'une humeur belliqueuse, mais en même

temps généreuse, je replace entre les mains des magnétistes des moyens de défense dont ils ne songaient plus à faire usage. Je veux parler de l'écrit de M. de Rédern et des notes savantes de M. Corbaux, sur un ouvrage plus savant encore, et qui peut servir d'arme offensive et défensive. Les magnétistes y trouveront de nouveaux argumens, à la faveur desquels il pourront rentrer en lice avec confiance, et se présenter dans l'arêne avec une contenance audacieuse.

Je ne veux pas soustraire à mes adversaires aucun de leurs avantages, ni ressembler à *Hercule*, lorsqu'il tenait *Antée* toujours soulevé en l'air, cherchant à l'étouffer impitoyablement entre ses bras, en l'empêchant de respirer et de prendre terre; car on sait que ce fameux géant *de Lybie* avait été engendré par la *Terre*, et que dans le combat qu'il eut à soutenir contre Hercule qui le prenait à bras-corps, elle redonnait toujours à son fils de nouvelles forces, toutes les fois qu'il pouvait la toucher.

M. *Corbaux*, auteur des notes dont

je vais publier la traduction, non-seulement y accorde une grande faveur au prétendu fluide magnétique animal, mais il y croit encore que M. le comte de Rédern en est le partisan déclaré.

Je ne pourrais être, à ce sujet, qu'à regret, de l'opinion de M. Corbaux. En effet, tel savant que puisse être un philosophe, il ne sera jamais une autorité suffisante pour décider la question sur un système purement hypothétique, entièrement dénué de preuves fondées sur des expériences. C'est ce qui arrive à l'égard du prétendu fluide magnétique animal, dont l'existence n'a jamais été reconnue depuis plus de quarante années; mais qui, au contraire, a été rejeté comme une absurdité par tous les physiologistes, les savans et les philosophes les plus renommés.

M. de Rédern, il est vrai, semble en quelque sorte se laisser surprendre par le témoignage de quelques somnambules, remplis d'ignorance et qui, dans certaines circonstances, voyant des filets de lumière sortir des doigts de

leur magnétiseur, ou de telle autre partie de leur corps que ce soit, ont prononcé que cette lumière était le fluide magnétique animal (1).

J'ai déjà signalé dans mes écrits les erreurs que des magnétistes avaient adoptées en confondant les phosphorescences et d'autres émanations encore, avec leur prétendu fluide magnétique animal.

Les magnétistes spiritualistes, qui tantôt accordent les caractères de l'immatérialité au fluide dont ils supposent si gratuitement l'existence, et tantôt croyent qu'il est matériellement visible sous la forme de filets étincelans ou d'un fluide blanchâtre plus ou moins lumineux, ignorent bien certainement que le phosphore et les phosphorescences sont répandus, et quelquefois avec abondance, dans les trois règnes de la nature, les règnes animal, végétal et minéral.

---

(1) Voyez à la page 46 de la deuxième édition *des Modes accidentels de nos perceptions*, etc..., 1 vol. in-8, Paris, 1818.

Il n'est donc pas étonnant si des somnambules, et même des magnétiseurs, ont pu apercevoir de pareilles phosphorescences, car toutes les parties du corps de l'homme et des animaux, ainsi que les différentes substances végétales et minérales, sont susceptibles de présenter assez souvent des phénomènes phosphoriques.

Il en est de même des autres émanations matérielles, dont les partisans du fluide magnétique animal n'ont jamais bien compris les effets, ni de quelle manière elles exerçaient leur mode d'action sur les sens, et par conséquent sur l'imagination. Ils n'ont pas aperçu que c'est de là que proviennent toutes les illusions et tous les prestiges qui fascinent encore aujourd'hui les yeux de la plupart des magnétiseurs crédules, ignorans ou irréfléchis.

Quant à l'opinion de ceux qui attribuent aux idées perçues par les sens, ainsi qu'à l'ébranlement nerveux qui en résulte, soit spontanément, soit à l'occasion des procédés des magnétiseurs,

d'où il naît, sans aucun doute, des impressions plus ou moins vives sur l'imagination ; l'ouvrage de M. le comte de Rédern offre en leur faveur un grand nombre de vues profondes et d'observations expérimentales empreintes du cachet de la conviction : ses raisonnemens sont solides, ils tendent tous à établir une opinion naturelle et dont la discussion est facile à soutenir ; elle consiste à ranger dans le domaine de l'imagination non-seulement tous les phénomènes produits par les procédés du magnétisme animal, mais encore tous les prodiges et tous les miracles physiologiques que des hommes enclins au merveilleux et à des idées de spiritualisme, de concert avec la superstition et le fanatisme, proclamèrent si souvent comme des miracles surnaturels.

Si je voulais mettre en évidence toutes les richesses en physique et en métaphysique, que M. le comte de Rédern a accumulées d'une manière si savante et avec tant de précision dans son ouvrage écrit de main de maître, et si j'en voulais tirer

toutes les conséquences que je croirais utiles à la matière que j'ai entrepris d'éclairer, il me faudrait un temps plus considérable; je craindrais d'ailleurs d'affaiblir les idées de l'auteur, dont quelques-unes cependant ne seraient pas à l'abri de ma critique. Néanmoins, j'ai formé le projet d'entreprendre ce travail, que j'ajourne à une autre époque, et principalement à celle d'une troisième édition des MODES ACCIDENTELS DE NOS PERCEPTIONS, *etc.*, *etc...*, dont M. *le comte de Rédern* sentira la nécessité.

LE BARON D'HÉNIN DE CUVILLERS.

PRÉFACE ET NOTES

DE

M. CORBAUX (Francis), *Ecuyer*,

Concernant l'écrit intitulé, *DES MODES ACCIDENTELS DE NOS PERCEPTIONS, etc.*, *par M.* le comte de Rédern, *deuxième édition*, *in-8°*, *Paris*, 1818, *traduites de l'anglais en français.*

AVERTISSEMENT.

M. *Corbaux*, traducteur et éditeur du français en anglais, de l'ouvrage intitulé *des Modes accidentels de nos perceptions, etc., etc....*, qu'il fit imprimer à Londres en 1819, y ajouta une préface et des notes dans lesquelles il a cherché à développer ce que M. de Rédern n'avait fait qu'indiquer, et il y joignit des faits nouveaux et extraordinaires. Nos lecteurs liront avec intérêt, sans doute,

de pareils éclaircissemens sur un ouvrage qui a mérité des éloges.

Pour faciliter les recherches et la vérification de chacun des passages qui ont provoqué les notes de M. *Corbaux*, je préviendrai le lecteur que ces passages sont transcrits d'après la seconde et dernière édition *des Modes accidentels de nos perceptions, etc...*, imprimée in-8°, en mars 1818, et publiée par *Mongie* aîné, libraire, boulevard Poissonnière, n° 18.

Quant aux noms des traducteurs de *la Préface* et des *Notes* de M. Corbaux, je les ai déjà fait connaître à la page 19 qui précède.

LE BARON D'HÉNIN DE CUVILLERS.

Traduction de l'anglais en français de la PRÉFACE *de M. Corbaux* (Francis), *par feu M. le* VICOMTE ROBERT *de* PRIE.

PRÉFACE.

Cet ouvrage (1) embrasse dans un cadre étroit des objets de la plus haute élévation, il indique des vérités sublimes, sur lesquelles nous sommes engagés à méditer. C'est un abrégé de considérations importantes, dont chacune pourrait être le sujet d'un volume entier.

L'auteur est un gentilhomme suédois, résidant en France (2). Il est membre d'une société établie à Paris, sous la présidence de M. le marquis de Puységur, dont le but est d'étendre la connaissance du magnétisme humain, d'en

(1) L'auteur de la préface veut parler ici de l'ouvrage de M: le comte de Rédern.

(2) Voyez la note biographique sur M. le comte de Rédern, à la page 12 qui précède.

encourager la pratique, et de répandre l'instruction sur cette doctrine, purifiée des erreurs qui s'y glissent. C'est dans cette vue qu'il a publié sous ce titre : *des Modes accidentels de nos perceptions*, nouvellement traduit et dont l'original a eu deux éditions.

Son objet a été principalement de démontrer que nos cinq sens portent sur un point commun d'analogie indicative d'une première et générale forme de perception, modifiée par chaque sens d'une manière spécifique. Il définit et compare nos perceptions, nos sensations et nos autres facultés, sous l'influence de différens états ou conditions de l'existence humaine. Il prétend devoir rapporter la complication de ces états et le développement, ainsi que l'exercice de cette première et secrète forme de perception, à la suspension de la mémoire ; et puisque tels étaient les modes séparés d'existence dans une seule et même personne, de là aussi provient une surabondance de nouvelles et profondes conceptions.

Pour éviter d'empiéter sur des critiques plus éclairés, je m'abstiens de pousser plus loin l'analyse du livre de M. le comte de Rédern; d'ailleurs, mon jugement sur le mérite de ce livre serait nécessairement taxé de partialité. Je me contenterai seulement de remarquer que différens sujets choisis par d'anciens philosophes comme dignes d'une particulière observation, sont placés par lui sous un point de vue si clair et si nouveau, qu'il mérite notre plus sérieuse attention.

La brièveté de l'ouvrage, et (si je puis m'exprimer ainsi) ses formes elliptiques, vu la nature abstraite du sujet, ne pourraient admettre une traduction littérale sans dégénérer en obscurité; c'est pourquoi j'ai cru devoir quelquefois étendre le texte en prenant soin de conserver le strict sens original, autant que l'ont permis les considérations locales. Je me suis donné une grande latitude, pour ajouter une suite de *notes*, comme des explications nécessaires, avec l'intention de rapporter des faits remar-

quables servant à développer les idées de l'auteur et mes propres opinions.

Voulant toutefois contribuer à l'objet auquel s'attache la Société magnétique dont je suis membre, j'ose, non sans hésiter, me hazarder dans cette entreprise. Le temps présent est peu favorable à la promulgation de certaines vérités que l'esprit public ne peut envisager sans prévention et sans soupçon, par suite des impressions peu favorables qui ont accompagné leur première introduction réunie à de fausses théories et à des prétentions insurmontables. D'ailleurs, une doctrine une fois rejetée, est dès-lors privée des priviléges de la nouveauté. La considération de mon insuffisance m'éloignait d'une entreprise pour laquelle des talens littéraires, en supposant qu'on les eût, auraient à peine suffi, à moins que le traducteur ne fût, comme moi, familiarisé avec des faits d'une description particulière, par une longue et journalière habitude de les observer. Ainsi mes motifs me procureront l'indulgence du public éclairé,

et beaucoup de personnes intelligentes, ayant dernièrement travaillé sur le continent, où le *Magnétisme humain* est non-seulement favorisé, mais encore pratiqué par toutes les classes de personnes, sans en excepter les médecins, ce livre peut exciter quelqu'intérêt.

Si mes efforts méritaient l'approbation d'un petit nombre de personnes réunissant la franchise à l'intelligence et ayant de l'influence sur l'opinion publique, et que ces mêmes personnes voulussent prendre la peine de relever avec un esprit vraiment impartial les parties les plus intéressantes du sujet ici exposé, elles seraient infailliblement mises au nombre des bienfaiteurs de l'humanité, et les vœux les plus ardens de l'auteur, ainsi que les miens, se trouveraient réalisés.

L'expérience a démontré que plus une nouvelle doctrine est relevée, plus les vérités qu'elle proclame sont transcendantes, plus elle excite d'opposition. Il faut beaucoup de temps pour vaincre la phalange d'adversaires armés contre

l'évidence complète, qu'ils rejettent opiniâtrement à leur propre désavantage, par un intérêt mal entendu à soutenir des erreurs populaires. Aussi peut-on prévoir aisément que cette courte production sera attaquée par tous les traits de la critique.

Il faut se soumettre avec déférence aux critiques d'une humeur libérale qui n'hésitent pas à porter un jugement sur les hommes sans les entendre, ou sur les choses sans les connaître; mais un appel tacite aux progrès futurs d'une instruction générale est tout ce qui peut être proposé à ceux qui indifféremment soutiennent tous les préjugés assez propagés pour être devenus à la mode, et qui appuyent des opinions empruntées, sur toutes les questions, avec autant d'intolérance que de violence, en raison du moins de peine qu'ils ont pris à former un jugement qui soit proprement le leur.

Je n'ai besoin que d'adresser peu de mots aux personnes qui, adhérant à la doctrine que j'ai entendu maintenir, l'ont néanmoins reçue sous un autre point de

vue. Je ne veux entretenir aucune rivalité. Dans la recherche de la vérité, je ne veux attaquer ni autorité, ni prétentions personnelles. Je ne suis ni ami, ni ennemi d'aucune école de magnétistes; mais j'apprécie les mérites réels de chacune, persuadé que si leurs opinions diffèrent en quelques points, ils sont d'accord sur le fond. Justice et franchise envers tous, voilà les armes dont je veux me servir.

Les médecins de ce pays, qui tiennent avec raison un rang distingué dans l'estime de l'Europe par leur érudition, leur science et leur habileté, peuvent actuellement, sans crainte, entretenir par leurs recherches la doctrine du magnétisme humain, depuis que plusieurs souverains du continent ont publiquement reconnu sa validité, et entre autres le roi de Prusse, par un décret solennel. Pour prévenir les abus, il a limité sa pratique (comme profession) aux membres de la faculté; il en a nommé un professeur (*le docteur Wolfart*), de l'Académie royale de Berlin, et a fondé

un hôp
dies pa
leurs, l
que cel
avec les
les cu
prompt
Pour
de lect
rappele
vains le
pas tou
«Un a
landais,
moyens
aucun p
contant
et les c
auxquel
l'ambas
la Holla
de l'an
ferme,
versaien
tant de
Alors le

regardé jusqu'ici comme un honnête homme; mais dès ce moment je suis convaincu que vous êtes un imposteur: éloignez-vous de ma présence, je ne veux pas vous entendre plus longtemps, ni ceux qui vous ont envoyé ici. »

NOTES
DE M. CORBAUX,

Sur *les Modes accidentels de nos perceptions*, *etc...*, traduites de l'anglais en français par M. le comte Louis Le Pelletier d'Aunay.

(Nota) Chaque note sera précédée du passage auquel il aura rapport, et le texte de chaque passage de l'écrit de M. de Rédern sera extrait de la seconde édition française, qui en a été publiée en mars 1818, chez Mongie l'aîné, libraire, boulevard Poissonnière, n° 18.

Texte. (Page 5.) « L'entendement considère les sensations et forme les idées » selon les lois qui sont propres à son » essence. Il faut cependant qu'un degré » quelconque d'attention y concoure : » sans cet acte de volonté, la perception » et la sensation resteraient stériles. »

Note 1re. (*L'attention est un acte de notre volonté.*) L'impression qu'on reçoit des sensations précède nécessairement la formation des idées. L'effet qu'elles produisent sur l'esprit est une faculté entiè-

rement subordonnée à la volonté. L'attention est une réflexion prolongée.

Texte. (*Page* 7.) « Nos sens établissent avec les objets de nos perceptions cinq relations principales (1), qui paraissent autant de manières particulières d'en reconnaître les propriétés. »

Note 2. (*Les sens sont les moyens qui servent à découvrir les propriétés des objets extérieurs.*) On n'entend parler ici que des propriétés qui affectent les sens. Si on conçoit qu'une forme générale se manifeste par plusieurs modifications différentes, en établissant des rapprochemens entre nous et les objets extérieurs, alors, au lieu d'être limité à cinq *sens*, on reconnaîtrait dans ces objets une immensité d'autres propriétés qui nous ont été inconnues jusqu'à présent; elle ne serait encore qu'une connaissance partielle, car, pour la rendre complète, cela exigerait l'exercice de cette faculté primitive dans toutes les modifications possibles. Il n'y a aucun doute

(1) Les cinq sens : la vue, l'ouïe, l'odorat, le tact et le goût.

qu'elles ne soient infinies en nombre, et sa parfaite connaissance ne peut qu'être l'attribut de la divinité elle-même. Il est probable qu'il existe d'autres modifications de cette faculté à travers laquelle sans le savoir, nous acquérons la perception des objets extérieurs, soit de près, soit de loin.

Il est très-possible qu'il y ait aussi des modifications particulières qui nous soient inconnues, quoique possédées par différentes branches de la création, et dont l'organisation a quelqu'analogie avec la nôtre, mais dont nous ne pourrons jamais acquérir de notions positives. Il est donc nécessaire, pour expliquer complètement plusieurs prodiges, d'avoir recours à un sixième sens, ainsi qu'à une nouvelle modification de la forme primitive de la perception.

LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.

SUITE DU DISCOURS PRÉLIMINAIRE (1) POUR LES TROISIÈME ET QUATRIÈME TOMES DES ARCHIVES DU MAGNÉTISME ANIMAL,

OU

EXPOSITION CRITIQUE DU SYSTÈME ET DE LA DOCTRINE MYSTIQUE DES MAGNÉTISTES.

§. XCIII. (*Des lois générales qui régissent le mouvement et la vitesse imprimées à la matière.*)

N°. 1. Pour découvrir et classer les

(1) Les autres articles du même *Discours préliminaire* déjà publiés dans les numéros précédens, se trouvent inscrits aux pages 5, 161 et 193 du troisième tome de nos *Archives*.

lois qui régissent le mouvement et la vitesse imprimés à la matière, il faut connaître et étudier les causes qui produisent ce mouvement et cette vitesse.

N°. 2. Les causes qui produisent le mouvement et la vitesse imprimés à la matière, doivent varier en raison de l'état dans lequel se trouve la matière au moment où elle se meut.

§. XCIV. (*La matière considérée sous deux aspects principaux, et formant deux grandes classes catégoriques.*)

N° 1. On peut appeler classes catégoriques, les classes ou catégories dans lesquelles on range plusieurs choses qui sont de différente espèce, mais qui conviennent à un même genre.

N°. 2. La matière semble donc se présenter dans la nature sous deux aspects bien remarquables, et former deux catégories principales, susceptibles, il est vrai, d'offrir des variétés à l'infini, mais dont je n'ai point à m'occuper pour le présent.

N° 3. Ces deux catégories principales qui se présentent ordinairement sous deux

aspects faciles à observer, forment deux classes distinctes qui peuvent être désignées par les mots de *matière concrète*, et de *matière aériforme*.

§. XCV. (*De la matière concrète et de la matière aériforme.*)

N°. 1. La *matière concrète* est celle qui présente un amas de molécules organiques formant des parties réunies en masse, d'un volume plus ou moins gros ou plus ou moins petit.

N°. 2. La *matière aériforme* est celle qui est parvenue à une telle division et subdivision de ses parties organiques, qu'elle peut se tenir en équilibre dans l'atmosphère; tels sont les gaz, les émanations, les vapeurs, et en général tous les fluides aériformes.

§. XCVI. (*Lois particulières qui régissent le mouvement et la vitesse des différentes classes de la matière considérée dans ses différens états.*)

N°. 1. Il résulte des diverses propositions ci-dessus énoncées, que les lois qui régissent les différens degrés de vitesse de la matière mise en mouvement, doivent

nécessairement aussi former deux classes bien distinctes. Ces deux classes ou catégories doivent donc être également considérées sous deux acpects principaux.

N°. 2. Ces deux classes comprendront donc les lois auxquelles les vitesses de la matière concrète et de la matière aériforme sont soumises au moment où l'une et l'autre se meuvent.

§. XCVII. (*Lois qui régissent le mouvement et la vitesse imprimés à la matière concrète.*)

N°. 1. Mon objet principal n'étant que de m'occuper en ce moment de la recherche des lois auxquelles la vitesse du fluide électrique mise en mouvement est soumise, ce ne sera donc qu'en passant, si je répète ce que chacun peut savoir, que la chute des corps est en général régie par la loi de gravitation.

N°. 2. Je ne veux pas, non plus, parler des autres causes qui impriment à la matière réunie en masse plus ou moins grande, un mouvement de projection de bas en haut, ainsi qu'horizontalement, par tous les degrés du quart de

cercle ; car alors ces différens degrés de projection diversement modifiés, sont toujours, en dernière analyse, régis par la force centripète et par la loi de gravitation.

N°. 3. Il en serait de même, sans doute, si un corps était mis en mouvement par une force de projection de haut en bas. Cette force, bien probablement, aurait un terme qu'on n'a peut-être pas encore fixé ; car, arrivée à ce terme, cette force se confondrait entièrement avec la force centripète.

§. XCVIII. (*De la Matière aériforme.*)

N°. 1. On pourrait comprendre sous cette dénomination tous les fluides de telle espèce qu'ils puissent être ; cependant il y a une telle diversité de fluides dans lesquels la matière est arrivée à un degré plus ou moins élevé de division, qu'il serait nécessaire de classer tous les fluides en raison de leur degré de ténuité.

N°. 2. Il nous manque une échelle de comparaison dans laquelle la matière serait classée suivant son degré de di-

visibilité. Pour s'en faire une idée, il suffit de réfléchir à la diversité, pour ainsi dire, infinie, des fluides aériformes qui existent dans la nature, et que chacun de ces fluides est doué d'une pesanteur spécifique qui lui est propre.

N°. 3. En effet, n'est-il pas évident, même pour les personnes les moins accoutumées à se livrer à des observations physiologiques, que les gaz, les émanations, les vapeurs, sont, de tous les fluides aériformes, les plus épais, les plus pesans, comparativement avec les fluides, Magnétique Minéral, Electrique, Galvanique, etc., et enfin avec les fluides du Calorique et de la Lumière, qui tous, également composés de matière, sont d'une ténuité plus ou moins grande, sans parler du fluide universel.

N°. 4. Il semblerait que le fluide universel soit le dernier degré de divisibilité et de ténuité auquel la matière puisse arriver. J'ai déjà agité cette question dans les paragraphes LXVII et suivans, à la page 199 du tome III précédent de nos *Archives*.

§. XCIX. (*Lois qui régissent le mouvement et la vitesse imprimés à la matière aériforme.*)

N°. 1. Les fluides aériformes, dans telle classe qu'on puisse les supposer, et à tel degré de divisibilité qu'on puisse imaginer qu'ils soient parvenus, ne peuvent, assurément, lorsqu'ils sont mis en mouvement, être régis dans leurs vitesses par les lois de la gravitation, ainsi que nous l'avons dit dans les paragraphes précédens; mais le mouvement et la vitesse de ces fluides sont soumis à d'autres lois que nous avons déjà indiquées, et nous aurons bientôt occasion d'en reparler.

N°. 2. On ne peut disconvenir, cependant, que la force centripète n'exerce une action sur tous les fluides aériformes plus ou moins denses et d'une pesanteur spécifique plus ou moins grande, répandus dans l'atmosphère, où ils se tiennent en équilibre à différentes hauteurs, en raison de leur propre poids; car c'est par cette raison-là même que la force centripète s'oppose plus ou moins à leur ascension.

N°. 3. Si nous disions que les lois de la gravitation, de concert avec la force centripète, ne régissent en aucune manière le mouvement et la vitesse d'un fluide, nous n'entendrions parler que du fluide universel, qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, semble être affranchi de toutes les lois de mouvement qui seraient particulières à chacun des mondes existans dans l'univers.

N°. 4. On ne peut donc nier que si les fluides aériformes qui appartiennent à chaque atmosphère sont régis dans leurs mouvemens et dans leur vitesse par d'autres lois que celles de la gravitation et d'une force centripète, il n'en est pas moins vrai que ces deux dernières lois doivent toujours naturellement exercer une surveillance plus ou moins active sur ces mêmes fluides aériformes, en raison de leur tendance à se condenser et à augmenter par conséquent la pesanteur qui leur est propre.

N°. 5. Tout fluide aériforme est matériel.

N°. 6. La matière n'est aériforme

qu'autant qu'elle est assez subdivisée pour se maintenir en équilibre dans l'atmosphère.

N°. 7. En effet, lorsque la matière aériforme, suspendue dans les airs, tend à s'y condenser de plus en plus, alors elle se meut par son propre poids, avec un mouvement plus ou moins sensible qui la ramène vers la superficie de la terre, où elle est attirée par la force centripète.

N°. 8. Il en arrive ainsi lorsque des nuages nés d'une évaporation aqueuse qui s'élève dans l'atmosphère, viennent à s'y résoudre en eau. Mais ces nuages, en outre, s'y convertissent assez souvent en neige ou en grêle.

N°. 9. Personne ne doit ignorer que la grêle n'est autre chose que le produit d'une vapeur humide condensée, qui forme d'abord une pluie dont les gouttes, saisies par le froid, deviennent autant de grains de glace, durs, compacts et pesans. Ces grêlons, en tombant du haut de l'atmosphère, suivent sans doute les lois bien connues de la gravitation.

§. C. (*De la Matière aériforme, susceptible de redevenir un corps concret.*)

N°. 1. Il en serait de même de certaines vapeurs ou émanations, ou gaz, ou fluides, tous aériformes, contenant les élémens de différens minéraux, qu'on supposerait avoir été volatilisés et pompés de la terre, par conséquent suspendus et mis en équilibre dans l'atmosphère.

N°. 2. Ces différens fluides gazeux, ou de telle autre espèce que ce soit, ne sont donc que de la matière volatilisée et aériforme; cette matière serait ainsi devenue le jouet des vents, elle aurait été poussée et repoussée à tra vers les nuages électriques; arrivée jusque-là, elle y aurait pu, dans certaines circonstances atmosphériques, s'y condenser plus ou moins rapidement, et s'y transformer instantanément en masses plus ou moins grandes, pierreuses ou métalliques, très-dures, très-compactes, très-pesantes et d'un volume quelquefois considérable.

N°. 3. Chacun est bien libre de rejeter ou d'adopter les propositions hypothéti-

ques que je viens de présenter ; mais il n'en est pas moins vrai que, par analogie, elles sont entièrement fondées sur les grandes opérations que la nature nous a déjà permis d'observer, de reconnaître et de vérifier. Le pouvoir de la nature est d'ailleurs immense, et nous n'en connaîtrons jamais toute l'étendue.

N°. 4. Si la matière concrète a pu ou a dû exister autrefois sous l'état de fluide aériforme, qui l'empêcherait donc, de concrète qu'elle serait aujourd'hui, de se dissoudre ou de se volatiliser de nouveau ; puis de l'état de fluide aériforme, redevenir encore matière concrète, sans que nous puissions jamais comprendre jusqu'où pourrait aller cette alternative ?

N°. 5. L'importante expérience de la volatilisation complète du diamant, dont nous avons déjà parlé (n° 9 du §. LXVIIe tome III, page 203), est assurément de nature à produire en nous une profonde sensation. Quiconque aime à étudier les grandes opérations de la nature, doit trouver dans cette expérience un sujet bien digne de ses méditations. La

substance du diamant est donc combustible, elle est donc susceptible d'être entièrement volatilisée, et cependant sa dureté est supérieure à celle de tous les autres corps de la nature. Le diamant brûle et s'évapore enfin sans laisser aucun résidu. Que de conséquences favorables ne peut-on pas en tirer, pour justifier les propositions que je viens d'émettre ci-dessus ?

N°. 6. La chimie, ainsi que la plus simple expérience, nous ont appris à volatiliser, sinon complètement, du moins en grande partie, un nombre infini de substances qui diffèrent les unes des autres, et principalement presque toutes celles qui appartiennent aux deux règnes animal et végétal.

N°. 7. De grandes masses de matière qui semblent prises au hasard dans ces deux règnes animal et végétal, disparaissent journellement par l'action du calorique ou du feu. Bientôt elles sont, ou volatilisées, ou consommées, et enfin réduites presque à rien. Il n'en reste que des cendres ou des sels en bien

petite quantité, comparativement au poids et au volume dont elles sont le résidu. Tout le reste s'est échappé dans l'atmosphère et s'y maintient en équilibre jusqu'au moment où la nature en disposera de nouveau, pour reconstituer en masses de matière concrète ces différens fluides aériformes.

N°. 8. Que de métaux, ou plutôt que de minéraux de toute espèce, sont susceptibles aussi d'être volatilisés en grande partie, lorsqu'ils sont soumis à un degré suffisant de chaleur! Des masses considérables en disparaissent également, ne laissant, après leur combustion, qu'une portion plus ou moins petite de sels ou de scories, restés réfractaires à l'action du feu.

§. CI. (*De la Matière considérée comme réfractaire.*)

N°. 1. Il est certaines substances qu'on appelle réfractaires, et principalement parmi les substances minérales, mais qui peuvent se fondre, ou qui n'entrent que très-difficilement en fusion.

N°. 2. Les trois règnes de la nature

nous présentent des substances qu'on peut appeler réfractaires, c'est-à-dire qui ne sont pas susceptibles ni d'entrer en fusion ni de se volatiliser. En effet, tout résidu qui, après la combustion d'une substance quelconque, a résisté à l'action du feu, doit être considéré comme réfractaire.

N°. 3. Cependant le mot *réfractaire* n'est qu'une expression qui atteste notre ignorance. Cette expression signifie-t-elle qu'il existe dans la nature une substance qui ne soit pas susceptible d'entrer en fusion ou d'être complètement volatilisée? Eh! qu'en savons-nous?

N°. 4. Ne disons donc point qu'il y ait dans la nature des substances qui ne peuvent entrer en fusion ni se volatiliser. Il faut plutôt avouer que nous ignorons encore quels sont les moyens convenables à employer pour parvenir à faire entrer en fusion telle ou telle substance, ou pour la faire passer à l'état aériforme.

N°. 5. La nature, pour parvenir à ses fins, ne connaît aucun obstacle. Tous

les moyens sont à sa disposition. Elle sait les employer quand il est nécessaire.

N°. 6. Nous ignorons ce qui se passe dans les grands laboratoires de la nature, établis soit dans les entrailles de la terre, soit au milieu de l'atmosphère, soit dans l'espace immense de l'éthérée, là où les astres font leurs révolutions.

N. 7. Cependant quelques-unes des opérations de la nature nous sont, en quelque sorte, dévoilées. N'est-il pas, en effet, bien prouvé, d'après l'expérience qui est propre à tous les physiologistes, et d'après ce qui se passe habituellement sous nos yeux, qu'une grande partie de la matière qui constitue les trois règnes de la nature, non-seulement est susceptible de se volatiliser, mais encore se transforme journellement en un fluide aériforme, par une action plus ou moins vive de la chaleur?

N°. 8. De cette volatilisation journalière de la matière par l'action de la chaleur ou du feu, il en résulte des évaporations, des émanations, des gaz, des fluides enfin, de toute espèce, tous aériformes,

qui s'élèvent au-dessus du sol de la terre, à des distances plus ou moins grandes, en raison de leur pesanteur spécifique, et s'y maintiennent en équilibre dans l'atmosphère.

N°. 9. C'est donc dans l'atmosphère que les fluides aériformes sont aux ordres de la nature. C'est là qu'ils attendent le moment auquel les molécules organiques dont ils sont composés doivent se mettre en mouvement pour se réunir, se resserrer de nouveau, se reconstituer enfin en matière concrète et former des masses d'un volume plus ou moins grand.

N°. 10. Le passage de la matière aériforme à l'état de matière concrète peut sans doute s'opérer plus ou moins lentement, plus ou moins rapidement, et au milieu même de l'atmosphère. Car rien n'est impossible à la nature, et nous allons en être bientôt convaincus.

§. CII. (*Des Aérolithes ou pierres météoriques tombées du ciel.*)

N°. 1. Les propositions et les principes que je viens d'exposer et de discuter

dans les articles qui précèdent, ne serviraient-ils pas à expliquer le phénomène des *aérolithes* et à nous faire connaître, au moins en partie, leur formation et leur origine?

N°. 2. Les *aérolithes* sont des *pierres* (dites vulgairement) *tombées du ciel* en masses plus ou moins volumineuses, dont on a vu quelques-unes peser plusieurs centaines de livres, et qui, effectivement, ainsi qu'il est bien prouvé aujourd'hui, tombent réellement du haut de l'atmosphère sans qu'on ait pu, jusqu'à présent, connaître leur origine et savoir comment et en quel lieu elles auraient pu être formées.

N°. 3. Ces *aérolithes*, qu'on appelle aussi *météorites* ou *pierres météoriques*, ou *bolides*, ou *céraunites*, *etc.*, *etc...*, en tombant du haut de l'atmosphère, et sollicitées par les lois de la gravitation, s'enfoncent avec violence dans la terre, qu'elles creusent assez profondément, et quelquefois de plusieurs brasses, en raison du volume, de la dureté et du poids de ces productions météoriques, ainsi que de la fer-

meté du terrain sur lequel elles abordent.

§. CIII. (*De la Nature des aérolithes tombées du haut de l'atmosphère.*

N°. 1. Les aérolithes, ou pierres météoriques, sont des corps solides, pierreux ou métalliques, ainsi qu'il a été déjà dit, et qui tombent sur la terre, en traversant l'atmosphère, à la suite d'un météore lumineux, faisant explosion.

N°. 2. Ces météorites offrent pour principes constituans, des terres et des métaux dont les analogues se retrouvent tous sur notre globe, la plupart en très-grande quantité, et je vais bientôt les nommer en passant.

N°. 3. D'après la description et l'analyse qui en ont été faites, certains physiologistes ont prononcé que les aérolithes n'ont aucune ressemblance avec les substances minérales terrestres; ce qui ne doit s'entendre, sans doute, que de la forme extérieure seulement, puisque tous les principes constituans des aérolithes se retrouvent, pour la plupart, en grande abondance sur terre.

N°. 4. Il n'est pas étonnant que les

aérolithes n'ayent, à l'extérieur, aucune ressemblance avec les substances minérales terrestres, car ces météorites, bien certainement, n'ont pas été formés, ni dans le sein de la terre, ni à sa superficie. Nous ignorons donc d'où elles viennent; mais nous allons hasarder, ci-après, nos conjectures sur leur origine.

N°. 5. Je vais auparavant, ainsi que je l'ai promis dans le n° 2 qui précède, nommer les diverses substances minérales ou métalliques, qui sont reconnues pour être les principes constituans des *aérolithes*, savoir : l'*alumine*, le *carbone*, la *chaux*, le *chrome*, le *fer*, la *magnésie*, *le manganèse*, le *nickel*, le *souffre*, *etc.*, *etc.*, *etc.*

N°. 6. Les substances que je viens de nommer sont en partie ou métalliques, ou terreuses, ou considérées comme l'oxide d'un métal, et elles se retrouvent toutes sur terre en plus ou moins grande abondance.

§. CIV. (*De l'Origine des Aérolithes, ou pierres météoriques tombées du ciel.*)

N°. 1. Pour parvenir à connaître l'o-

rigine des pierres météoriques, il faudrait résoudre les questions qui suivent, et demander : 1°. De quel élément ces pierres ou toutes autres productions météoriques sont-elles composées ? 2°. Comment ont-elles pu se former ? 3°. En quel lieu ont-elles pu naître ? 4°. De quel point auraient-elles été lancées pour arriver jusqu'à terre ?

N°. 2. La première question, savoir, « De quelle matière les météorites sont-» elles composées ? » a été déjà agitée ci-dessus dans le §. CIII, n°. 5. On y remarquera qu'il y a été dit que la matière composant les aérolithes nous est connue, car elle offre pour principes constituans les mêmes substances minérales terrestres qui existent sur terre. On peut donc en conclure que si les météorites sont *d'une nature différente* de celles qui composent notre globe, (ce que plusieurs physiologistes semblent affecter de répéter, en décelant ainsi l'envie de vouloir soutenir l'opinion qu'ils paraissent adopter) ; ces mêmes météorites n'offrent pas pour cela

un seul principe élémentaire nouveau.

N°. 3. Cette expression, *nature différente, etc., etc.*, dont quelques-uns se servent, en parlant de la matière qui compose les aérolithes, doit paraître sans doute inexacte et inconvenante ; on devrait plutôt se servir des mots de *combinaison différente, etc., etc.* La première expression semble, en effet, présenter une idée fausse, puisqu'il ne s'agit ici que de la forme extérieure et de la composition de ces aérolithes, et non de l'essence et des principes qui les constituent : soutenir le contraire serait la même chose que si on disait d'une monnaie d'or, qu'elle ne ressemble pas à de l'or natif et qu'elle n'est pas de même nature, parce qu'il y a de l'alliage dans sa composition, et que sa forme est celle d'une monnaie, et non celle d'un minerai.

N°. 4. Quant à la seconde question, exposée dans le N°. 2. qui précède, « Comment les aérolithes ont-ils pu se » former? » on doit se rappeler également les propositions et les principes

que j'ai exposés dans le §. C, page 52. J'y ai essayé d'expliquer d'une manière anticipée les moyens que la Nature aurait pu employer pour former instantanément, et au milieu de l'atmosphère même, des aérolithes ou toute autre espèce de productions météoriques que ce soit; on pourra donc, si on le juge à propos, relire ce que j'en ai déjà dit ci-dessus : mais je suis bien éloigné d'y avoir présenté tout ce que je pourrais y ajouter en faveur de l'opinion que je viens d'émettre, et vers laquelle je m'inclinerais de préférence à toute autre croyance.

N°. 5. Les troisième et quatrième questions : « En quel lieu les météorites » ont-elles pu naître? De quel point au- » raient-elles été lancées pour arriver » jusqu'à terre? » (Voyez le N. 1 du §. CIV, page 62), amènent naturellement trois suppositions hypothétiques, qu'il est nécessaire de discuter chacune en particulier, afin de pouvoir, ou en dévoiler la fausseté, ou en démontrer la vérité, en observant, toutefois, qu'il

est de toute nécessité que parmi ces trois hypothèses il y en ait une qui soit la seule réelle.

N°. 6. Les trois suppositions hypothétiques dont je veux parler, consistent à exposer qu'étant démontré aujourd'hui d'une manière incontestable, que des pierres météoriques de différentes grosseurs et d'un poids quelquefois très-considérable, tombent du haut de l'atmosphère jusqu'en terre, il est également incontestable que de trois choses l'une : 1°. ou que les aréolithes ayent pu être lancées du sein de la terre par l'effet de quelque volcan, et qu'après avoir parcouru en l'air un long trajet, cette aérolithe serait allé tomber à une distance plus ou moins considérable; 2°. que les aérolithes auraient été d'abord transportées dans l'atmosphère, sous l'état d'un gaz ou d'un fluide quelconque, mais aériforme; et là, ces fluides contenant les principes constitutifs des aérolithes, et s'y trouvant suspendus en équilibre, auraient été condensés instantanément, au point de former des pierres compactes,

dures et pesantes, par l'effet d'un phénomène électrique et météorique; que ces pierres alors se seraient précipitées jusqu'en terre, d'après les lois de la gravitation des corps. 3°. La dernière hypothèse, enfin, serait de dire que les pierres météoriques n'auraient été formées, ni sur la terre ou dans son sein, ni dans l'atmosphère; mais que ce serait de petites portions de matières détachées des corps célestes, et qu'elles seraient parvenues jusqu'à nous par des moyens qui nous sont inconnues; elles seraient, en conséquence, tombées dans la sphère d'attraction de la terre; qu'enfin elles auraient été lancées vers notre globe, soit du soleil, soit de la lune, soit enfin par quelqu'autre corps céleste. Telle est, du moins, l'opinion émise sérieusement par quelques savans.

§. CV. *Des Aérolithes considérées comme des productions volcaniques.*

N°. 1. Quant à la première supposition ou hypothèse exposée dans le n° 6 qui précède, et par laquelle on attribuerait aux volcans terrestres l'émission des

aérolithes, il serait, en quelque sorte, inutile d'en parler. Cette opinion qui, d'abord, avait été présentée, est aujourd'hui pour ainsi dire rejetée, comme entièrement inadmissible. Il faudrait, en effet, supposer que des volcans très-éloignés ayent pu lancer des aérolithes à des distances immenses de plusieurs centaines, et même de plusieurs milliers de lieues. De pareils phénomènes auraient été aperçus d'une manière bien visible. D'ailleurs, la chute des aérolithes ne correspond, pour ainsi dire, jamais aux éruptions des volcans connus, soit en Europe, soit dans les autres parties de notre globe. Il est, en outre, à remarquer que les pierres météoriques dont la chute a eu lieu dans tous les temps et dès la plus haute antiquité, tombent sur terre dans toutes les contrées du globe, sans en affecter aucune spécialement, ainsi que dans toutes les saisons et de tous les points du ciel, pendant le jour comme pendant la nuit; de l'autre coté, non-seulement les aérolithes n'ont point les carac-

tères de pierres volcanisées, mais encore de pareilles projections n'auraient pu avoir lieu qu'à la faveur de météores volcaniques lumineux, qui, en lançant avec violence la matière enflammée, auraient tracé en l'air diverses courbes disposées en gerbe, ayant pour base le cratère où elles auraient pris naissance. Des milliers d'observateurs auxquels ces prodiges physiologiques donnent toujours l'éveil, n'auraient pas manqué de distinguer les différentes directions qui, dans cette hypothèse, ne pouvaient qu'être accompagnées de nuages épais, d'un volume ou d'une étendue immense, montant à des hauteurs très-élevées, et marchant avec une vitesse qui aurait été sans doute remarquée. La direction de ces courbes paraboliques, à l'extrémité desquelles les pierres volcaniques qu'on supposerait y avoir été lancées dans l'atmosphère, aurait encore indiqué d'une manière positive le terme du voyage aérien de ces matières terrestres. Les curieux enfin auraient infailliblement retrouvé le lieu où ces sortes de pro-

jectiles, abandonnés à l'action de la pesanteur, seraient tombés sur terre en décrivant une longue parabole et en s'y enfonçant plus ou moins, en raison de la pesanteur de ces corps ou de la fermeté du terrain où chaque masse aurait abordé.

N° 2. Qui oserait donc soutenir l'hypothèse que je viens de décrire? n'est-elle pas évidemment absurde? Cependant on ne veut pas nier que des volcans considérables, lorsqu'ils sont en activité, n'ayent pu lancer des matières concrètes à des distances même assez considérables. D'anciens historiens nous ont transmis, à ce sujet, plusieurs faits qui, s'ils ne sont pas exagérés et s'ils ont été bien observés, sembleraient le prouver. Je citerai, à ce sujet, le fameux historien grec *Procope*, qui vivait dans le sixième siècle, du temps de l'empereur Justinien. Cet auteur rapporte que le *Vésuve*, dans son éruption, arrivée en l'an 472, avait vomi et lancé en l'air, à une hauteur considérable, d'immenses quantités de sable pulvérulent, au point de former un nuage

épais, qui, aidé par le vent, fut transporté en partie jusqu'à Constantinople. On sait que de Naples à Constantinople il y a environ trois cents lieues.

N°. 3. Les historiens modernes qui ont décrit les éruptions des volcans, s'accordent tous également à dire que les sables et toutes les matières pulvérulentes, qui sont les parties les plus tenues que lancent en l'air les éruptions volcaniques, sont quelquefois enlevés et entraînés rapidement par le vent à des distances incroyables, et dont la masse immense peut ensevelir des villes entières.

N°. 4. On ne pourra jamais oublier que c'est par la chute d'énormes projections de sables ou de matières pulvérulentes, improprement appelées *cendres*, que les villes d'*Herculanum*, de *Pompeïa* et de *Stabia*, furent recouvertes, et pour ainsi dire englouties, en l'année 79 de l'ère chrétienne, et qu'au nombre des victimes de cette fameuse éruption du *Vésuve*, on compte l'illustre *Pline l'historien*.

N°. 5. Les volcans qui présentent une montagne dont la sommité est occupée

par une excavation formée en entonnoir, sont sujets à de grands changemens aux époques de leur éruption. Le sommet creux et évasé de leur cratère, quelquefois s'écroule tout-à-coup dans ses propres abîmes, puis soulève jusqu'au plus haut des airs ses immenses débris enflammés, qui retombent au loin sous la forme de grêles ou de pluies d'un sable fin qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, sont improprement appelées *cendres*, si on les compare à celles de nos foyers.

N°. 6. Ces globes nébuleux et opaques que les volcans produisent pendant leurs éruptions, sont formés d'une grande abondance de cette matière pulvérulente, composée de fragmens d'anciennes laves, de débris de scories et de sable fin, projetés en l'air par la force de l'explosion. Dans ces nuages épais et élevés dans l'atmosphère, et sur lesquels des vents impétueux exercent quelquefois leur action, il s'y trouve aussi, dans les premiers momens de l'éruption, des pierres volcanisées, de grosseurs différentes; mais ces masses, plus ou

moins considérables, offrant moins de prise aux vents, retombent toujours paraboliquement aux environs du volcan, dont elles ne s'éloignent que de quelques milles à peine.

N°. 7. En considérant les éruptions et les projections de matières volcaniques sous les rapports qu'elles pourraient avoir avec le phénomène des pierres météoriques tombées du haut de l'atmosphère, on doit en conclure, sans crainte de se tromper, que les volcans ne peuvent être soupçonnés d'avoir été le berceau des aérolithes qui, d'ailleurs, quant à leurs formes extérieures, n'ont aucune ressemblance avec les pierres volcanisées.

§. CVI. (*De la Formation des Aérolithes dans l'atmosphère.*)

N°. 1. La seconde hypothèse présentée dans le n°. 6 du §. CIV, page 65, consiste à avancer que les principes constituans qui composent les productions météoriques, ont été d'abord pompés de la terre, et ensuite qu'ils se sont élevés dans les airs sous l'état d'un gaz ou d'un fluide quelconque, mais toujours

aériforme, plus ou moins dense, plus ou moins léger, plus ou moins opaque, ou enfin plus ou moins transparent, pouvant même échapper à notre vue; et qu'arrivés jusque-là, ces fluides gazeux, contenant les élémens aériformes, susceptibles de produire des météorites, jusqu'alors errans et suspendus dans l'atmosphère, seraient venus tout-à-coup à se condenser par des causes et avec des moyens qui nous sont inconnus.

N°. 2. On ne peut, il est vrai, se flatter de découvrir avec précision les moyens que la nature emploie pour opérer en grand les phénomènes qui nous étonnent. Cependant ne pourrait-on pas s'en former une idée, par l'analogie qui s'y rencontrerait avec ce que nous connaissons déjà, des lois d'affinité et d'attraction auxquelles les concrétions pierreuses, et principalement les cristallisations, sont soumises?

N°. 3. Je rappellerai ici ce que j'ai déjà dit dans les paragraphes précédens (*XXI et suivans*, *page* 64, *tome troisième de nos Archives*), concernant

l'instinct et l'intelligence des molécules organiques qui constituent le règne minéral, dans les cristallisations, au moment où, se trouvant placées dans les circonstances requises pour pouvoir agir librement, chacune de ces molécules forme et exécute, en quelque sorte, un acte de volonté.

N°. 4. Il en est très-probablement de même pour les molécules qui composent les gaz aériformes destinés à former des productions météoriques. Ces molécules, en effet, auraient été disposées de même dans les circonstances requises pour pouvoir agir librement : elles se seraient premièrement condensées avant de se constituer sous les apparences d'une matière concrète ; puis ces mêmes molécules, privées subitement du calorique qui les maintenait dans l'état de divisibilité et de dilatabilité qu'elles avaient acquis, se seraient ensuite réunies instantanément pour former une aggrégation compacte, dure et pesante, d'après les lois d'affinité et d'attraction auxquelles elles sont véritable-

ment soumises, et dont la force incalculable, l'instinct véhément, et enfin la volonté inflexible, s'il est permis de se servir de pareilles expressions, sont accompagnés d'une énergie admirable, dont il serait difficile aux hommes de se former une idée juste.

N°. 5. La concrétion pierreuse, ou la cristallisation météorique des aérolithes, a donc dû avoir lieu au milieu même de l'atmosphère. C'est aussi dans le même moment que les aérolithes ont apparu, pour ainsi dire, sous la forme de masses de matière concrète de différentes grosseurs, compactes, dures et pesantes; c'est au même instant encore qu'elles ont abandonné en naissant le lieu de leur naissance, pour se précipiter jusqu'en terre, où elles étaient dès-lors invinciblement attirées par la force centripète et sollicitées par les lois de la gravitation des corps.

N°. 6. L'opinion que je viens d'émettre sur la formation des aérolithes dans l'atmosphère même, et avec des substances

terrestres, c'est-à-dire provenant de notre globe, semble appuyée d'une manière victorieuse par l'analogie qui se rencontre entre cette formation hypothétique des aérolithes et beaucoup d'autres opérations physiologiques auxquelles la Nature se livre journellement dans notre atmosphère, comme dans un atelier qui, au surplus, est pour elle un laboratoire qui lui est bien familier.

N°. 7. Personne ne peut nier que la nature n'emploie continuellement et à toute heure, de jour comme de nuit, des moyens qui ne nous sont pas inconnus, pour pomper de dessus la superficie de notre globe, ou même dans les entrailles de la terre, non-seulement des substances humides, visqueuses ou glutineuses, mais encore des molécules organiques minérales sèches, de tout genre, qu'elle volatilise et qu'elle réduit en vapeurs, en émanations odorantes ou inodores, en gaz, en mofettes, ou enfin en fluides aériformes de toute espèce, qui s'élèvent en l'air à différentes hau-

teurs et y restent stationnés jusqu'au moment où ils reçoivent une destination ultérieure.

N°. 8. N'est-ce pas là une indication bien formelle, qui rend de plus en plus probable la formation des aérolithes au milieu même de l'atmosphère?

N°. 9. Quant aux météorites humides, visqueux et glutineux dont nous reparlerons ci-après, et dont la chute aérienne n'est point contestée, il semble qu'il ne devrait y avoir aucune contradiction, si on les supposait provenir de notre globe, dont ils auraient été pompés sous l'état de fluide aériforme, et d'avoir ensuite été condensés au milieu même de l'atmosphère, par le pouvoir de la nature.

N°. 10. Au milieu de ce nombre infini de fluides aériformes qui se balancent dans les airs et s'y maintiennent en équilibre, la nature est là qui en dispose à son gré; mais jusqu'à présent nous n'avions connu de ces opérations que les plus apparentes et les plus faciles à saisir et à expliquer, telle, par exemple, la formation de la grêle, dont les élémens

météoriques se condensent avant de devenir concrets. La grêle a donc été jusqu'à ce jour le seul corps solide dont nous comprenions sans aucune contradiction la formation dans l'air, par des vapeurs enlevées à la terre et réunies en nuages électriques, qui produisent des éclairs et le tonnerre, accompagnés de commotions plus ou moins violentes, d'où sort enfin la grêle.

N°. 11. Pourquoi n'en serait-il pas de même de la formation des aérolithes? toute la seule difficulté que certains physiologistes y opposent, est de soutenir que les parties constituantes des pierres météoriques ne sont point susceptibles de pouvoir être volatilisées, et je vais bientôt répondre à cette objection, dans le numéro suivant.

N°. 12. Tous les phénomènes apparens qui accompagnent la formation de la grêle et celle des aérolithes, ne diffèrent pas essentiellement entre eux. Si les nuages qui escortent la chute des aérolithes, sont ordinairement blanchâtres et peu apparens, c'est sans doute parce que les gaz

d'où doivent naître les pierres météoriques, sont transparens et se dérobent facilement à notre vue; car bien certainement le noyau d'une aérolithe, lorsqu'il n'est encore que sous l'état de fluide aériforme, doit occuper nécessairement un espace immense dans le ciel. Il ne faudrait donc pas objecter que l'étendue de ce gaz l'aurait fait apercevoir, car c'est presque toujours par un ciel clair et serein que se manifestent ordinairement les chutes des pierres météoriques.

N°. 13. Indépendamment du phénomène qui produit la grêle, ordinairement dure et compacte, dont la formation a lieu dans l'atmosphère, et qui, par cette raison, a une analogie incontestable avec le prodige extraordinaire de la chute des aérolithes, il est encore plusieurs espèces de météorites dont nous reparlerons ci-après, et qui semblent ne pas opposer d'aussi grandes difficultés pour en donner l'explication. Je veux parler de certains météorites dont également on ne conteste point la chute, et qui offrent des matières humides, visqueuses, glutineuses, qui cependant tombent du haut

de l'atmosphère, où ces substances ont été condensées. Il semblerait difficile de prétendre que ces matières n'ayent pas été pompées de dessus la terre et qu'elles soient venues de la lune ou du soleil.

N°. 14. Nous voyons donc que la nature, qui s'est déjà dévoilée aux hommes dans ses opérations pour former la grêle, nous laisse encore entrevoir son secret dans la formation de certains météorites humides et visqueux.

N°. 15. Cependant aujourd'hui d'habiles chimistes, dont la haute réputation est incontestable et bien acquise, surtout à une époque à laquelle la science de la chimie a fait de si grands progrès, ont pensé que l'opinion de ceux qui supposent une origine terrestre et une chute aérienne aux aérolithes, est inadmissible, attendu que, parmi les substances terreuses et métalliques qui composent ces pierres météoriques, et dont on a fait l'analyse de la manière la plus scrupuleuse, il s'en trouve quelques-unes qui ne sont pas susceptibles d'être volatilisées.

N°. 16. Cette objection, si elle était juste et fondée sur la vérité, serait de nature,

sans doute, à détruire toute hypothèse qui tendrait à supposer que les substances qui composent les aérolithes, ne sont point réfractaires, sont fusibles, et susceptibles, enfin, d'être complètement volatilisées.

N°. 17. Nous avons déjà, en quelque sorte, répondu d'avance à cette objection, ainsi qu'on peut le voir dans les §§. C, et CI, page 52 et 55, qui précèdent. Cette objection, d'ailleurs, n'est pas un jugement définitif et sans appel pour ceux qui ne veulent pas admettre que l'ignorance des hommes soit la mesure du pouvoir de la nature. En effet, des savans qui, à juste titre, sont réputés comme tels, mais plus habiles chimistes que bons logiciens, ont prononcé avec un ton *doctoral*, que les aérolithes ne pouvaient se former dans l'atmosphère, parce que la plupart des substances qui composaient ces pierres météoriques, ne pouvaient être volatilisées; que, par conséquent, dans la supposition d'une origine aérienne, attribuée aux aérolithes, le gaz qui formait ces pierres météo-

riques, ne viendrait point de la terre, mais de quelqu'autre corps céleste.

N°. 18. La seule réponse à faire à une pareille objection, est de dire que les hommes, pris en général, ne sont pas compétens pour apprécier, avec une parfaite connaissance de cause, tout ce que la Nature serait en état de faire, et encore moins prescrire des limites à son pouvoir. Quant aux chimistes qui se croyent en droit de prononcer en dernier ressort sur les opérations de la nature, ils devraient se borner, dans le doute, à donner des décisions conditionnelles, et ne peuvent accuser la nature d'impuissance, parce qu'eux-mêmes n'auraient pu parvenir à exécuter telle ou telle opération chimique qui, pour la nature, ne serait sans doute qu'un jeu. Ces chimistes ne doivent donc pas donner à entendre que la nature ne peut volatiliser telle ou telle substance terrestre, parce que leurs tentatives, pour parvenir eux-mêmes à volatiliser cette même substance, auraient été, jusqu'à présent, infructueuses.

N°. 19. Quelques chimistes, ainsi que d'autres savans, d'ailleurs très-distingués, ne voulant point admettre que la nature en sache plus qu'eux-mêmes, et ayant soin d'en niveler, pour ainsi dire, le pouvoir, à l'étendue si rétrécie de leurs connaissances en physiologie (et je ne le dis que comparativement à la puissance sans bornes de la nature), ont prononcé, en dernier ressort, qu'elle ne pouvait former en l'air des aérolithes ou pierres météoriques.

N°. 20. Ces savans, si recommandables à tant d'autres égards, mais que je ne veux pas nommer pour ne pas blesser leur amour-propre ou leur ménager un repentir, ne pouvant plus nier que les pierres météoriques ne fussent tombées du haut de l'atmosphère, ont eu recours à une autre supposition hypothétique que je ferai connaître à l'instant, et dont on va apprécier la valeur.

N°. 21. En se jetant dans le vaste domaine des conjectures, les champions de la troisième hypothèse dont je vais parler, imaginèrent que les aérolithes auraient

pu avoir été détachées de la *lune* ou du *soleil*, ou de quelques planètes errantes qui nous seraient inconnues, ou enfin formés de débris provenant de la destruction de *planètes lointaines*. Telles sont, du moins, les propres expressions de ceux qui se sont livrés à des conjectures aussi invraisemblables.

N°. 22. Ces suppositions, entièrement idéales, semblent bien difficiles à soutenir, et sont dépourvues de probabilité; elles ne peuvent jamais obtenir de démonstration. De pareilles hypothèses sont-elles, en effet, appuyées d'une seule preuve admissible, ou d'un seul raisonnement solide? peuvent-elles se flatter d'être garanties par quelqu'analogie avec ce que nous connaissons déjà de ce qui se passe dans les immenses laboratoires de la nature? c'est ce que je vais examiner dans les articles qui suivent.

§. CVII. (*Suppositions hypothétiques qui admettraient des chutes d'aérolithes ou pierres météoriques provenant de la lune ou du soleil, ou de quelqu'autre corps céleste.*)

N°. 1. Nous avons déjà vu précédemment les deux hypothèses concernant l'origine des aérolithes. *La première*, qui paraît devoir être généralement et entièrement rejetée, supposait que les aérolithes pouvaient être le produit de quelque volcan terrestre ; elles auraient été lancées jusqu'au plus haut des airs, pour retomber aussitôt sur terre. Quant à l'autre opinion, qui est *la seconde*, et que nous venons de discuter dans le paragraphe qui précède, elle ne doit plus avoir d'autre concurrence à soutenir qu'avec *la troisième* et dernière supposition hypothétique, dont nous allons maintenant nous occuper dans le présent paragraphe.

N°. 2. Cette troisième hypothèse consiste à dire, ainsi que nous l'avons déjà en partie exposé ci-dessus, que, 1°. les substances qui composent les aérolithes ou pierres météoriques, auxquelles on ne peut plus refuser une chute aérienne, ne sont pas toutes susceptibles de s'évaporer, ou de se sublimer, ou de se volatiliser, telles, par exemple, la *silice*, a *magnésie*, *etc.*, *etc.*, *etc...*, qui, par

l'analyse chimique qui en a été faite souvent et avec attention, se retrouvent en grande quantité dans les aérolithes; 2°. que ces substances ne peuvent passer à l'état de mofettes, ou de gaz, ou d'un fluide quelconque aériforme, assez léger pour être susceptible de s'élever jusqu'aux limites de notre atmosphère; 3°. que les aérolithes ou pierres météoriques sont, en conséquence, dans l'impossibilité de prouver une origine terrestre; 4°. que la forme extérieure et la composition des aérolithes n'établissaient aucune ressemblance entre les pierres météoriques et les pierres volcanisées, ce qui rendait inadmissible l'origine volcanique qu'on voudrait accorder aux aérolithes; 5°. que les pierres météoriques n'ayant pu être rejetées par des volcans et lancées en l'air pour retomber sous la forme d'aérolithes, et n'ayant pu également avoir été formées en l'air avec des substances provenant de la terre, on était forcé de conclure que les aérolithes étaient entièrement étrangères à notre monde; 6°. qu'étant enfin démontré que les aérolithes n'appartenant en aucune manière au

globe terrestre, il était de toute nécessité qu'elles fussent tombées du ciel, c'est-à-dire de l'espace qui est au-dessus de notre atmosphère, où elles s'y seraient détachées de quelques-uns des corps célestes qui se soutiennent en équilibre dans l'éthérée ; 7°. que ces pierres météoriques étant véritablement tombées du ciel, pour me servir des propres expressions employées par le peuple ignorant et dont la superstition, à des époques très-anciennes, s'est emparée avec tant d'avantage, ainsi que nous le ferons voir ci-après, auront pu probablement se détacher, ou de la lune, ou du soleil, ou de quelqu'autre corps céleste, sans cependant en indiquer aucun; 8°. que ces fragmens de matière concrète, divisés en masses plus ou moins grosses, seraient venus tomber dans la sphère d'attraction de la terre, et y produire le phénomène si extraordinaire des aérolithes.

N°. 3. On demande si une pareille décision peut produire la conviction, surtout en faisant attention que les conclusions d'une supposition aussi hasardée

restent encore en proie au vague de l'hypothèse et des conjectures, en ce qui concerne la véritable origine et le lieu duquel les aérolithes auraient été détachées?

N°. 4. Cette décision est donc purement conjecturale, et les bases sur lesquelles elle paraîtrait fondée, sont ébranlées par des contradictions palpables et par des invraisemblances insoutenables. Cette décision, dont il reste encore à donner la démonstration, n'est accompagnée, ainsi que nous l'avons déjà dit, d'aucune observation physiologique, d'aucune expérience et d'aucune preuve authentique, ni, enfin, d'aucune analogie avec les autres grandes opérations de la nature.

N°. 5. Il est inoui, en effet, que des corps célestes ayent jamais communiqué immédiatement et matériellement les uns avec les autres, si ce n'est qu'ils plongent tous dans le même fluide universel, ou autrement dit, dans l'éthérée, dans ce fluide subtil, qu'on suppose répandu dans tout l'univers, mais dont l'existence encore est plutôt pré-

sumée que prouvée. A-t-on jamais soupçonné que ces corps célestes se soient envoyé réciproquement des échantillons, pour ainsi dire, de la matière dont ils seraient chacun composés?

N°. 6. Tous les globes célestes existent suspendus en équilibre dans l'immensité de l'univers. Ils s'y maintiennent à distance les uns des autres, et conservent entre eux une position constante. Ils parcourent ou décrivent chacun un mouvement général et périodique, sans altérer d'une manière trop sensible leurs positions respectives. Jamais ils ne dépassent la ligne qui leur a été tracée par la nature, et jamais encore moins, sans se toucher ou se heurter. Eh! grand Dieu! où en serions-nous, s'il en était autrement?

N°. 7. Toutes les portions de matière qui composent les globes célestes, adhèrent donc entre elles par une force d'attraction, par le mouvement de rotation des globes sur eux-mêmes, que la nature a imprimé à chacun des mondes, et au centre de chacun desquels elle a

placé, elle a établi une force centripète. De tels attributs, n'en doutons pas, sont inhérens à tous les mondes célestes, chacun en particulier; car sans des principes aussi indispensables, ils ne pourraient se maintenir isolés, et ils iraient se briser les uns contre les autres.

N°. 8. Cette force centripète, de concert avec les lois de gravitation, ramène sans cesse vers le centre de chaque globe la matière qui lui appartient et lui est unie ou éternellement, ou pour un temps, suivant les décrets de la nature. (Voy. tom. III, pag. 205; tom. IV, pag. 53, ci-dessus, et pag. 94, ci-après.)

N°. 9. La moindre particule de matière appartenant à un globe céleste, ne peut jamais s'en détacher par une force centrifuge; mais elle est, au contraire, ramenée sans cesse vers le centre de ce globe par une force centripète.

N°. 10. Si, par quelque cause particulière, une portion de matière, d'un volume quelconque, venait à être repoussée de la surface du globe auquel elle appartient, ce mouvement de bas en haut n'est

que momentané. Il est aussitôt réprimé par la force centripète et par les lois de la gravitation des corps.

N°. 11. Ces particules de matière ne peuvent donc jamais céder à une force centrifuge, qui pourrait les entraîner hors de la sphère d'attraction dans laquelle la nature les a circonscrites pour jamais, à moins de supposer qu'un globe céleste pût être détruit, dissous, volatilisé; et qui oserait assurer ou nier le pour ou le contre à cet égard? Il faudrait, pour prononcer sur cette hypothèse, connaître le secret de la nature. Voyez ce que j'en ai dit ci-dessus, tome III, page 199, et tom. IV, page 52.

N°. 12. On conçoit donc que chaque portion de matière appartenant à un globe céleste, est soumise à la force centripète et ne doit jamais céder à une force centrifuge, qui l'entraînerait hors de sa sphère d'attraction, à moins d'adopter comme exception, l'hypothèse et les décisions erronées, exprimées pag. 83, et 85 ci-dessus, et page 94, ci-après.

N°. 13. La matière composant chaque

monde, et considérée comme formant un globe isolé, n'est pas cependant exempte d'obéir à une force centrifuge, commune à tous les mondes. Je veux parler de cette tendance d'un globe céleste vers l'astre plus considérable dont il serait le satellite, et dans le tourbillon duquel il se trouverait entraîné. Cette tendance, alors, est une force centrifuge, combinée avec une force centripète vers le centre de ce tourbillon, d'où il résulte un mouvement de projection elliptique.

N°. 14. Il est essentiel de réfléchir profondément sur les propositions que je viens d'établir dans les numéros 9, 10, 11 et 12, qui précèdent; car c'est d'après les principes qui y sont exposés, qu'on doit prononcer s'il serait jamais possible que les aérolithes ou pierres météoriques, qui de tout temps sont tombées du haut de l'atmosphère jusqu'en terre, ainsi que nous le dirons ci-après, ayent jamais pu provenir de l'un des corps célestes qui sont suspendus à la voûte étoilée.

N°. 15. On pourra juger, maintenant,

si les pierres météoriques auraient pu effectivement tomber du ciel au mépris des lois générales et particulières auxquelles tous les mondes sont soumis, et en vertu desquelles, la plus petite particule de matière dont les globes célestes sont composés, ne peut s'en détacher pour passer d'un monde à un autre.

§. CVIII. (*De la Lune considérée sous le rapport qu'elle pourrait avoir avec le phénomène des aérolithes.*)

N°. 1. Quoique la lune soit la planète la plus rapprochée de notre globe, et que sa distance de la terre varie, comme on sait, de quatre-vingt-un à quatre-vingt-onze mille cent vingt lieues, à cause des circonstances de son cours à travers notre système planétaire, il n'en est pas pour cela plus vraisemblable qu'elle puisse lancer sur terre les débris de ses volcans, ainsi que plusieurs auteurs l'ont avancé. La matière qui compose cet astre, est sans doute également contenue dans l'orbite lunaire, par des lois de pesanteur et d'équilibre combinées avec la force centripète que la nature y a placée.

N°. 2. La lune, il est vrai, est, pour ainsi dire, privée d'atmosphère. En effet, d'après les observations précises et multipliées sur la réfraction que devaient éprouver les rayons de la lumière à travers l'atmosphère lunaire, de savans astronomes ont vérifié que s'il en existe une, elle doit être d'une rareté extrême, environ mille fois moins dense que l'atmosphère de la terre, et plus rare encore que n'est le vide le plus parfait qu'on puisse obtenir dans les meilleures machines pneumatiques, ainsi que je l'ai déjà exposé à la page 143 de l'ouvrage intitulé, LE MAGNÉTISME ÉCLAIRÉ (1 *vol. in*-8°, *Paris*, 1820). Mais cette privation d'atmosphère peut-elle être un motif plausible pour croire que des portions de matière puissent se détacher de la lune pour fondre avec impétuosité sur terre?

N°. 3. Pourrait-on également être autorisé à soutenir qu'un corps céleste, autre que la lune, qui serait en partie, ou même en totalité, dépourvu d'atmosphère, puisse avoir le droit ou la faculté de lancer au hasard, au moyen d'une

force centrifuge, des pierres qui s'échapperaient par la tangente, et qui, après avoir erré quelque temps dans l'espace, en suivant une marche incertaine, se seraient introduites furtivement dans la sphère d'attraction de la terre ou de quelqu'autre corps céleste, dont elles aborderaient la superficie avec violence, en s'y précipitant en raison du carré des distances, au risque d'y produire du désordre et d'y causer des malheurs, si ces globes, ainsi que le nôtre, étaient habités par des êtres vivans et sensibles?

N°. 4. En admettant comme réelle la supposition que les aérolithes pussent provenir de la lune ou de tel autre corps céleste que ce soit, ce qui doit paraître maintenant assez absurde, on pourrait donc se flatter que les pierres météoriques qui tombent du ciel, seraient de véritables échantillons de la matière composant un globe céleste autre que le nôtre. Or, je demande si une pareille hypothèse, aussi invraisemblable et si peu démontrée, doit produire une conviction générale?

N°. 5. Quoi qu'il en soit, quelques savans se sont montrés trop faciles à croire à des communications aussi immédiates et aussi dangereuses entre notre globe et d'autres mondes célestes que nous voyons suspendus dans l'éthérée ; ils n'ont pas assurément bien calculé toutes les conséquences dans lesquelles ils se trouveraient entraînés d'après leurs hypothèses erronées ; ils n'auraient pas, non plus, adopté si légèrement, s'ils y eussent mieux réfléchi, les expressions populaires qu'emploie le vulgaire ignorant, en parlant des aérolithes, qu'ils appellent des *pierres tombées du ciel*. Dans le doute, on doit dire que les pierres météoriques sont *tombées de l'atmosphère*. Cette manière de s'exprimer convient aux différentes hypothèses.

LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.

ARCHIVES

DU

MAGNÉTISME ANIMAL.

N°. 11.

Année 1822, Tome IV.

SUITE DES NOTES

DE M. CORBAUX,

Sur *les Modes accidentels de nos perceptions*, *etc...*, traduites de l'anglais en français par M. le comte Louis Le Peletier d'Aunay.

(*Nota.*) Chaque note sera précédée du passage auquel il a rapport, et le texte de chaque passage de l'écrit de M. de Rédern est extrait de la seconde édition française, qui en a été publiée en mars 1818, chez Mongie l'aîné, libraire à Paris, boulevard Poissonnière, n° 18.

Texte. (Page 9.) « L'état de l'organe de » la vue influe sur la nature de la per-

» ception. Lorsque des maladies occa-
» sionnent une sensibilité extraordinaire,
» on aperçoit les objets malgré l'obscu-
» rité, et quelquefois dépourvus de leurs
» couleurs. »

Note 3. (*Des Objets visibles dans l'obscurité.*)

Les mots *obscurité*, *ténèbres*, sont des termes relatifs, qui ne peuvent être pris dans un sens absolu.

La faculté d'apercevoir les objets à travers le fluide universellement répandu, qu'on appelle lumière, ainsi que la quantité de ce fluide dans une proportion suffisante pour produire des effets, dépendent entièrement de la disposition de l'organe qui, dans tout individu de chaque espèce, est formé pour recevoir son influence. Nous connaissons des animaux qui reçoivent une si petite quantité de lumières, que nous nous croirions avec elle dans les ténèbres. Nous sommes habitués à passer subitement d'un lieu éclairé par le soleil, en des endroits sombres, où l'on ne peut rien voir, jus-

qu'à ce que la pupille de l'œil ait été assez dilatée pour apercevoir les objets. Il y a des personnes qui, après avoir éprouvé du mal aux yeux, qui leur était survenu par quelqu'accident, ont eu la faculté de découvrir, dans l'obscurité, des objets que d'autres personnes ne pouvaient pas y distinguer.

Texte. (Page *ibidem.*) « Quelle est la » propriété des corps à laquelle nous » devons la perception des couleurs? » Nous ne le savons pas; mais c'est en» core notre manière d'être affectés que » nous jugeons, bien plus que la nature » des objets. »

Note 4. (*Nous ne connaissons point quelle est la propriété des corps qui donne la perception des couleurs.*)

On comprend bien que les corps deviennent visibles par la réflexion de tous les rayons, ou de quelques portions de lumières dirigées sur eux. Les corps qui sont transparens donnent un libre passage à la lumière; ceux qui sont

opaques refusent ce passage. Ils réfléchissent sur l'œil, ou la totalité des rayons de lumière, ce qui fait qu'on aperçoit du blanc; ou ils ne réfléchissent qu'une partie de ces mêmes rayons, que les corps n'ont pas observés à leur surface immédiate, et c'est ce qui donne la perception ou la combinaison des couleurs.

Le noir est produit par l'absence entière de quelque couleur réfléchie, ou par la subdivision des rayons sur l'organe de la vue. C'est par cette raison que, s'il est des objets qui paraissent quelquefois dénués de leur couleur ordinaire, on peut raisonnablement l'attribuer à une seconde absorption, faite par l'organe lui-même, lequel étant dans un état de dilatation ou d'inflammation, ne peut recevoir la quantité d'espèces de couleurs que les objets sont capables de réfléchir. En admettant que la rareté de la lumière locale soit telle, après que l'objet en a absorbé une partie, il pourrait arriver que la portion qui reste ne soit plus assez considérable pour faire

discerner les couleurs, et cependant on ne peut pas entièrement rejeter la perception de cet objet.

TEXTE. (Page. 10) « Le goût n'agit » point à distance, ainsi que le tact. »

NOTE 5. (*Le goût et le tact ne peuvent pas servir pour des objets éloignés.*)

Cet axiôme ne doit pas s'entendre sans restriction. Le sens de l'odorat paraît être regardé comme une modification du goût. En concevant le toucher comme étant l'impression produite par les objets extérieurs sur les extrémités nerveuses des fibres qui paraissent se terminer à la surface de notre forme visible, on ne peut garantir ni affirmer que ces extrémités apparentes soyent dénuées de prolongations respectives, dans la forme de nerfs atmosphériques, qui peuvent servir à l'impression directe des objets éloignés, soit qu'on puisse, ou non, se rendre raison de telles impressions. D'ailleurs, ne peut-il pas émaner de ces différens objets un fluide tellement délié, quelle que soit la description qu'on en

fasse, capable de transporter les impressions aux formes humaines, et même en admettant ce fluide circonscrit dans les bornes qu'on vient de lui donner?

LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.

SUITE DU DISCOURS PRÉLIMINAIRE POUR LES TROISIÈME ET QUATRIÈME TOMES DES ARCHIVES DU MAGNÉTISME ANIMAL,

OU

EXPOSITION CRITIQUE DU SYSTÈME ET DE LA DOCTRINE MYSTIQUE DES MAGNÉTISTES.

§. CIX. (*Des Lois générales qui régissent les corps célestes.*)

N°. 1. Les connaissances humaines en astronomie, sur les lois qui régissent les corps célestes, nous apprennent que tous les mondes qui existent dans l'univers, sont soumis à des lois générales et à des lois particulières.

N°. 2. Il y a des lois générales qui, n'en doutons pas, sont communes à tous les globes célestes. Telles, par exemple, les lois de la pesanteur, celles de l'équilibre, celles de la force centripète, qui, se combinant avec le mouvement de projection que la nature leur imprime au moyen d'une force centrifuge, leur font décrire des orbes elliptiques autour de l'astre plus considérable dont ils ne seraient que les satellites, et dans le tourbillon desquels ils se trouveraient entraînés.

N°. 3. Eh! qui sait si tel astre qui nous paraît le centre du monde, et qui a des satellites qu'il entraîne dans son tourbillon, n'est pas lui-même le satellite d'un astre encore plus grand, dans le tourbillon duquel il serait à son tour entraîné avec les autres tourbillons secondaires?

N°. 4. Le soleil, sans doute, est, de tous les astres, celui qui nous paraît le plus grand, et que nous connaissons à peine; car les uns le comparent à une fournaise ardente. D'autres ont avancé qu'il

ne répugnait pas de penser que le globe solaire ne puisse être habité par des êtres vivans pareils à nous. Quoi qu'il en soit, qui oserait affirmer qu'il ne puisse exister dans la nature un astre plus grand encore que le soleil ?

N°. 5. Nous ne connaissons pas mieux les étoiles considérées en elles-mêmes. Si nous avons observé le cours, mesuré la distance et apprécié les dimensions de quelques-unes, il en est un bien plus grand nombre, dont nous n'avons que des idées très-confuses. Ce qu'on appelle figurément, *voie lactée*, n'est-ce pas un amas d'étoiles, qui, à cause de la distance incalculable où elles se trouvent de notre globe, n'offre à notre vue qu'une espèce de trace blanche et lumineuse dans le ciel ?

N°. 6. Le globe céleste le plus rapproché du monde que nous habitons, est la lune. Nos télescopes y arrivent, et au moyen de cet instrument d'astronomie, nous voyons, ou nous croyons y voir des gouffres, des volcans. Nous y voyons aussi des montagnes. Il n'est pas permis d'en douter, puisque le célèbre

Galilée a mesuré géométriquement l'une d'entre elles, par la projection des ombres. Du reste, nous ne pouvons nous flatter de connaître la nature des substances qui composent le globe lunaire, à moins qu'ajoutant foi aux rêveries de ceux qui pensent que les *aérolithes* nous viennent de la lune, nous ne regardions ces pierres météoriques que comme des échantillons de la matière lunaire. Voy. les §§. CVII et CVIII, n°. 5 et 4, tom. III, ci-dessus.

N°. 7. Si le fluide universel n'était autre chose qu'une partie de la matière subdivisée à l'infini, on ne pourrait se dispenser de considérer ce fluide universel comme identique avec la matière. La matière serait également universelle, et tous les mondes seraient composés de la même matière, mais dont le mélange et la forme extérieure pourraient varier.

N°. 8. Ce que je viens d'exposer dans le n°. 7 qui précède, doit servir à expliquer la différence qu'on observe entre les aérolithes tombées du haut de l'atmosphère, et les autres substances pierreuses et métalliques qui appartiennent

à notre globe terrestre. Ces dernières ne diffèrent des pierres météoriques que dans la forme extérieure et dans leur composition, et non dans leur essence, qui, dans les unes comme dans les autres, est toujours la même, ainsi qu'il a été démontré si souvent par des analyses chimiques de pierres météoriques.

N°. 9. D'après les principes énoncés dans les articles qui précèdent, si on peut conjecturer avec quelque fondement que les mêmes substances qui composent les aérolithes existent dans la lune, on doit en conclure, avec bien plus de raison, que ces mêmes substances se trouvent en abondance sur terre; et c'est ce que j'avais déjà démontré ailleurs.

§. CX. (*Des Lois particulières qui régissent les corps célestes.*)

N°. 1. Indépendamment des lois générales qui dirigent le mouvement des astres, il existe aussi des lois qui sont particulières à chaque monde, dont les principales, sans doute, sont le mouvement de rotation de chaque globe sur eux-mêmes, ainsi que les lois de la pesanteur,

de l'équilibre, de la force centripète, et d'une force centrifuge vers un point déterminé, qui est désigné pour chacun de ces globes; je veux parler du point central du tourbillon dans lequel ils sont entraînés.

N°. 2. La réunion de ces différentes lois sert à isoler dans l'espace chacun des globes célestes, et à y concentrer dans leur orbite la matière qui les constitue. La nature leur accorde, de cette manière, une existence particulière qui est propre à un chacun; elle y prévient la confusion qui y règnerait nécessairement, si la matière concrète qui compose ces différens mondes dans l'univers, pouvait impunément passer d'un globe à un autre, en y violant toutes les lois particulières qui les régissent, et en y produisant des désordres sans nombre, qui naîtraient inévitablement d'une communication immédiate des globes célestes entre eux.

N°. 3. Ces lois particulières s'opposent également à l'entrée comme à la sortie de chaque portion de matière qui ne serait pas adhérente à la superficie d'un globe céleste. Ce principe, si vraisemblable et

si conforme à toutes les lois générales et particulières qui régissent tous les mondes, doit servir à repousser les suppositions hypothétiques de ceux qui veulent croire que des aérolithes tombant du haut de l'atmosphère, puissent nous venir de la lune ou du soleil, ou enfin de quelqu'autre globe céleste.

N°. 4. Les lois particulières que je viens de désigner ci-dessus, n°. 1, ne sont pas les seules auxquelles la matière organisée est soumise. J'entends parler des lois de la physique, qui, dans notre globe, règlent tous les mouvemens, toutes les propriétés et toutes les formes de la matière considérée dans ses différens rapports avec les trois règnes de la nature.

N°. 5. Ces lois de physique dont je viens de parler dans le numéro qui précède, sont-elles communes à tous les autres mondes qui existent dans l'univers? C'est ce que nous ne pouvons décider, car nous ignorons s'il y a d'autres mondes que le nôtre, habitables et habités. Telle probable, enfin, que puisse

paraître une pareille hypothèse, qui pourrait assurer que la nature y ait également modifié la matière, et l'ait distribuée ou classifiée en trois règnes, animal, végétal et minéral?

§. CXI. (*De l'Origine des êtres spirituels ou incorporels, considérés comme n'étant que des portions identiques d'un grand tout, qui est la divinité, suivant l'opinion des anciens philosophes.*)

N°. 1. Les réflexions auxquelles je me suis livré sur les différentes modifications et les différentes propriétés des fluides aériformes, comme étant principes et causes, d'où naissent certains phénomènes des plus extraordinaires, me conduisent à les considérer sous des rapports encore plus élevés, c'est-à-dire comme étant identiques avec le fluide universel.

N°. 2. La doctrine de la plupart des anciens philosophes, et entre autres de Sénèque et de Virgile (voy. §§. LX, LXIX, pag. 210 et 217 du tom. III, qui précède), sur les âmes, consiste à dire qu'elles sont des portions de l'âme uni-

verselle, de cette âme immense répandue en tout lieu, de ce *fluide universel*, enfin, qu'on appelle aussi *éthérée*, et qu'après la mort ou la dissolution des corps animés, soit des hommes, soit des animaux, les âmes qui les animaient n'étant qu'une portion de la divinité, vont se réunir à leur principe, ou à leur tout, dont elles n'avaient été séparées que momentanément.

N° 3. Je ne citerai ici que le poëte Virgile, dont je vais transcrire ce qu'il a dit concernant les âmes, dans le VIe livre de l'*Enéïde*. Ce beau morceau offre une interlocution entre *Enée* et son père *Anchise*. Celui-ci dévoile à son fils les plus profonds secrets de la nature. Les partisans du système qui admet un *fluide universel*, verront, sans doute, dans ce passage, que ce fluide pénètre toutes les substances des trois règnes de la nature, *animal*, *végétal et minéral*.

O pater, anne aliquas ad cœlum hinc ire putandum est
Sublimes animas, iterumque in tarda reverti
Corpora? Quæ lucis miseris tam dira cupido?
Dicam equidem; nec te suspensum, nate, tenebo:
Suscipit Anchises, atque ordine singula pandit.
Principio cœlum, ac terras, camposque liquentes,

Lucentemque globum Lunæ, Titaniaque astra,
Spiritus intus alit; totamque infusa per artus
MENS AGITAT MOLEM, et magno se corpore miscet.
Indè hominum pecudumque genus, vitæque volantum,
Et quæ marmoreo fert monstra sub æquore pontus.
Igneus est ollis vigor et cœlestis origo
Seminibus, quantùm non noxia corpora tardant,
Terrenique hebetant artus moribundaque membra.
Hinc metuunt cupiuntque, dolent gaudentque; neque auras
Dispiciunt, clausæ tenebris et carcere cæco.
Quin et supremo cùm lumine vita reliquit,
Non tamen omne malum miseris, nec funditus omnes
Corporeæ excedunt pestes; penitùsque necesse est
Multa diù concreta modis inolescere miris.
Ergo exercentur pœnis, veterumque malorum
Supplicia expendunt. Aliæ panduntur inanes
Suspensæ ad ventos: aliis sub gurgite vasto
Infectum eluitur scelus, aut exùritur igni:
Quisque suos patimur manes; exinde per amplum
Mittimur Elysium, et pauci læta arva tenemus:
Donec longa dies, perfecto temporis orbe,
Concretam exemit labem, purumque reliquit
Ætherium sensum, atque auraï simplicis ignem.
Has omnes, ubi mille rotam volvêre per annos,
Lethæum ad fluvium Deus evocat agmine magno,
Scilicet immemores supera ut convexa revisant,
Rursus et incipiant in corpora velle reverti.

Traduction par Jacques DELILLE (1).

O mon père, est-il vrai que dans des corps nouveaux,
De la prison grossière une fois dégagée,

---

(1) DELILLE (Jacques), l'un des plus grands poëtes que la France ait produits, né près Clermont en Auvergne, le 22 juin 1738, mort à Paris le 1er mai 1813.

L'âme, ce feu si pur, veuille être replongée ?
Ne lui souvient-il plus de ces longues douleurs ?
Tout le Léthé peut-il suffire à ses malheurs ?
Mon fils, dit le vieillard, dans leur source profonde
Tu vas lire avec moi ces grands secrets du Monde.
Ecoute-moi. D'abord une source de feux,
Comme un fleuve éternel répandue en tous lieux,
De sa flamme invisible échauffant la matière,
Jadis versa la vie à la nature entière,
Alluma le soleil et les astres divers,
Descendit sous les eaux et nagea dans les airs :
Chacun de cette flamme obtint une étincelle.
C'est cet esprit divin, cette âme universelle,
Qui, d'un souffle de vie animant tous les corps,
De ce vaste univers fait mouvoir les ressorts ;
Qui remplit, qui nourrit de sa flamme féconde
Tout ce qui vit dans l'air, sur la terre et sous l'onde.
De la Divinité ce rayon précieux
En sortant de sa source est pur comme les cieux :
Mais s'il vient habiter dans des corps périssables,
Alors dénaturant ses traits méconnaissables,
Le terrestre séjour le tient emprisonné ;
Alors des passions le souffle empoisonné
Corrompt sa pure essence ; alors l'âme flétrie
Atteste son exil et dément sa patrie :
Même quand cet esprit, captif, dégénéré,
A quitté sa prison, du vice invétéré
Un reste impur le suit sur un nouveau théâtre ;
Longtemps il en retient l'empreinte opiniâtre ;
Et, de son corps souffrant éprouvant la langueur
Est lent à recouvrer sa céleste vigueur.
De ces âmes alors commencent les tortures :
Les unes dans les eaux vont laver leurs souillures,
Les autres s'épurer dans des brasiers ardens,
Et d'autres dans les airs sont le jouet des vents :
Enfin chacun revient, sans remords et sans vices,
De ces bois innocens savourer les délices.

Mais cet heureux séjour a peu de citoyens :
Il faut, pour être admis aux Champs-Elysiens,
Qu'achevant mille fois sa brillante carrière,
Le soleil à leurs yeux ouvre enfin sa barrière.
Ce grand cercle achevé, l'épreuve cesse alors.
L'âge ayant effacé tous les vices du corps,
Et du rayon divin purifié les flammes,
Un dieu vers le Léthé conduit toutes ces âmes :
Elles boivent son onde, et l'oubli de leurs maux
Les engage à rentrer dans des lieux tout nouveaux (1).

N°. 4. Le passage que nous venons de citer n'est pas le seul dans lequel *Virgile* ait exposé sa doctrine sur les âmes. Il pense que l'âme des hommes et celle des bêtes étant des portions de l'âme universelle, sont une partie de la divinité, ainsi que nous l'avons déjà dit. C'est, du moins, l'opinion qu'exprime ce poëte payen dans le beau tableau où il décrit la conduite merveilleuse des abeilles et les traits surprenans de leur intelligence. (Voy. le passage du livre IV des *Géorgiques*, dont voici la copie, suivie de sa traduction :

219. His quidam signis, atque hæc exempla secuti,
Esse apibus partem divinæ mentis, et haustus
AEtherios, dixere : deum namque ire per omnes

---

(1) *Enéide*, liv. XI, traduction de *J. Delille*. Edition in-8° de Michaud. Paris, 1804, Tom. 2, pag. 313.

Terrasque, tractusque maris, cœlumque profundum.
Hinc pecudes, armenta, viros, genus omne ferrarum,
Quemque sibi tenues nascentem arcessere vitas :
Scilicet huc reddi deinde ac resoluta referri
Omnia ; nec morti esse locum ; sed viva volare
227. Sideris in numerum, atque alto succedere cœlo.

Traduction par Jacques Delille.

Frappés de ces grands traits, des sages ont pensé
Qu'un céleste rayon dans leur sein fut versé :
Dieu remplit, disent-ils, le ciel, la terre et l'onde ;
Dieu circule partout, et son âme féconde
A tous les animaux prête un souffle léger :
Aucun ne doit périr, mais tous doivent changer,
Et retournant aux cieux en globes de lumière,
Vont rejoindre leur être à la masse première.

N°. 5. D'après cette doctrine des philosophes anciens et modernes, les *intelligences*, les *esprits*, les *âmes*, enfin, ne seraient donc que des fluides plus ou moins élaborés, plus ou moins divisés, ou composés de molécules organiques d'une ténuité plus ou moins grande ?

N°. 6. Parmi les *intelligences*, les *esprits* ou les *âmes*, il y a également des variétés à l'infini, comme parmi les fluides qui se produisent et reproduisent sans cesse et d'une manière si variée

à la superficie du globe terrestre, pour se mettre en équilibre dans notre atmosphère.

N°. 7. Les différens degrés d'intelligence des êtres vivans qui constituent le règne animal, sont classifiées par catégories, par familles ou par espèces, etc., d'où il résulte que les âmes ou les intelligences sont, en général, plus ou moins parfaites, dans telle ou telle espèce des êtres animés.

N°. 8. L'homme, sous les rapports de l'intelligence, tient le premier rang dans le règne animal, parmi les êtres animés. Il semble qu'il lui ait été départi un rayon plus parfait d'une lumière divine (ainsi que je l'ai déjà dit au §. XXIX, qui précède. En effet, les facultés mentales qui nous distinguent, et cette supériorité de combinaisons, d'intelligence et de génie, qui résultent de la sublime raison, semblent nous séparer entièrement de la brute.

N°. 9. Quoique l'homme le moins intelligent soit de beaucoup supérieur à la brute la plus intelligente, il n'en

est pas moins vrai qu'il existe une variété infinie d'esprit et d'intelligence parmi les hommes.

N°. 10. Ce que je viens de dire au sujet de l'intelligence qui forme le caractère distinctif de l'espèce humaine, peut également s'appliquer, proportions gardées, à toutes les espèces d'animaux, de manière que tous les individus d'une espèce auront plus d'intelligence que les individus d'une autre espèce, et néanmoins il existera des variétés d'intelligence plus ou moins sensibles, entre les individus d'une même espèce, et principalement parmi les animaux domestiques, c'est-à-dire parmi les animaux privés, qui vivent dans les maisons.

§. CXII. (*De l'Origine de* Dieu, *suivant les payens et les matérialistes.*)

N°. 1. Le fluide universel, comme étant l'élément de tous les mondes, l'éthérée, enfin, ce fluide si subtil, qu'on suppose répandu dans l'univers entier, mais dont l'existence est plutôt présumée que prouvée, serait donc

comme le réservoir général de toutes les intelligences incorporelles ou de toutes les âmes.

N°. 2. L'éthérée ou le fluide universel, considéré dans son tout, comme étant l'âme de l'univers et l'élément animé de tous les mondes, a été généralement désigné, dès la plus haute antiquité, par le mot NATURE. Toutes les religions ont personnifié la nature, elles en ont fait la divinité, et voilà l'origine de DIEU.

N°. 3. Telle est l'origine de la divinité d'après les anciens; et c'est sur cette origine qu'ils ont forgé tous leurs systèmes mystiques dans lesquels la divinité personnifiée exerce tous les attributs de la nature.

N°. 4. Cette doctrine, ainsi que nous l'avons déjà dit dans le §. CXI qui précède, N°. 2, est celle de plusieurs anciens philosophes. C'est d'après ce système que les matérialistes modernes ont formé le leur; mais ce système est proscrit par la révélation.

N°. 5. *Pythagore*, *Platon*, *Leucippe*,

Démocrite, *Epicure*, *Pline*, *Macrobe* (1), *etc.*, *etc.*, furent les plus renommés parmi les philosophes anciens dont les opinions étaient favorables au système d'un fluide universel, considéré comme étant la divinité elle-même, ou comme une âme universelle répandue dans le monde entier, animant tous les êtres vivans, et dont chaque âme particulière était une portion.

---

(1) Pithagore, né à Samos, dans l'Archipel, vers l'an 592 avant Jésus-Christ, fut un des hommes les plus savans de son siècle, en astronomie, en géométrie et dans toutes les autres parties des mathématiques.

Platon, chef de la secte des académiciens, né à Athènes, vers l'an 429 avant Jésus-Christ: il fut disciple de Socrate; et devenu lui-même grand-maître dans l'art de penser, il ne le fut pas moins dans l'art de parler.

Leucippe, né en Thrace, vers l'an 428 avant Jésus-Christ. Ce célèbre philosophe grec fut disciple de Zénon. Il inventa le système des atômes et du vide, que *Démocrite* et *Epicure* développèrent par la suite.

Démocrite, né à Abdère dans la Thrace, vers l'an 362 avant Jésus-Christ. Il fut disciple de *Leucippe*, et mourut âgé de cent neuf ans.

Epicure, né à Gargetium dans l'Attique, vers l'an 342 avant Jésus-Christ. Sa mère était une de ces femmes, espèce de sorcières, qui couraient les maisons pour exorciser les lutins. Son fils, destiné à devenir le chef d'une école de philosophie, la secondait dans ses fonctions su-

N°. 6. Les philosophes payens prétendaient, en effet, que la matière divisée à l'infini était susceptible de devenir aussi subtile que la pensée, que la volonté, que l'âme même; et l'on voit que véritablement la matière, dans les trois règnes de la nature, est agissante par elle-même, d'après les lois de l'attraction et des affinités.

---

perstitieuses. Cependant Epicure, dès l'âge de douze à treize ans, eut du goût pour le raisonnement. Son instituteur lui ayant récité ce vers d'*Hésiode* :

Le chaos fut produit le premier de tous les êtres.....

Eh! qui le produisit, lui demanda Epicure, *puisqu'il était le premier? — Je n'en sais rien*, dit l'instituteur, *il n'y a que les philosophes qui le sachent. — Je vais donc chez eux pour m'en instruire*, répartit le jeune Epicure; et dès lors il cultiva la philosophie.

Pline l'*ancien*, né à Vérone l'an 23 de Jésus-Christ. Ce savant philosophe fut auteur d'une *Histoire naturelle* en trente-sept livres, dans laquelle il y a peint la nature à grands traits. Cet ouvrage comprend non-seulement l'histoire des trois règnes de la nature, mais encore celle du ciel, de la terre, et enfin de toutes les sciences et de tous les arts.

Macrobe, *Aurelius*, né vers l'an 360 de Jésus-Christ. On a de lui des commentaires sur le traité de Cicéron, intitulé *le Songe de Scipion*. Il fut aussi l'auteur d'un ouvrage ayant pour titre, *les Saturnales*, qui sont un mélange curieux de critique et d'antiquités.

N°. 7. A entendre raisonner les matérialistes, ce fluide universel serait d'une si inconcevable ténuité, qu'il tiendrait le milieu entre l'esprit et la matière, au point de réunir les deux extrêmes par des nuances insensibles, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

N°. 8. Les matérialistes, en admettant la matière à ce haut degré de ténuité, d'un côté, *spiritualisent* la matière, et de l'autre, *matérialisent* l'esprit, en prétendant que l'âme est composée d'atômes de matière.

N°. 9. Les *matérialistes modernes*, tel que *Spinosa* (1), ne reconnaissent que la matière. Ils sont, d'ailleurs, assez d'accord avec les *matérialistes anciens* sur l'admission d'un fluide universel. Les uns et les autres attribuent à la matière la propriété de connaître et de penser, et ils admettent des sensations dans certaines portions de matière dûment organisées.

---

(1) SPINOSA, savant philosophe, né à Amsterdam en 1632, mort en 1677; fils d'un Juif Portugais. Il soutint ouvertement l'athéisme, qu'il réduisit en système.

N°. 10. *Locke* (1), qui avec toute sa sagesse ne démontre rien et paraît douter de tout, a bien eu la hardiesse de dire : *Qui sait si Dieu n'a pas rendu la matière pensante ?* Locke semble s'être imaginé d'avoir avancé une proposition bien hasardée, tandis qu'elle est bien simple et facile à démontrer. S'il se fût expliqué physiologiquement, il aurait présenté une démonstration incontestable, sans encourir le reproche de matérialisme. Qui pourrait donc contester que des molécules de matière plus ou moins divisée étant disposées dans les circonstances requises, ne puissent agir librement avec une volonté qui leur est particulière, d'après les lois d'affinité et d'attraction ? Ces lois, auxquelles toute la matière est soumise, sous telle forme qu'elle puisse exister, impriment aux molécules organiques de tous les corps, et dans certaines circonstances,

---

(1) Locke (Jean), né près Bristol en 1632. Il fut l'un des plus profonds méditatifs que l'Angleterre ait produits. Auteur de plusieurs ouvrages, et entre autres de son beau *Traité de l'entendement humain.*

une force de mouvement interne, un instinct véhément, et enfin une faculté et une véritable volonté d'agir qui leur est propre. Cette VOLONTÉ n'est-elle pas la PENSÉE? (*V. ce que j'en ai déjà dit dans les* §§. *XXI et CVI*, qui précèdent.)

§. CXIII. (*De l'Unité d'un Dieu.*)

N°. 1. Le système d'une âme universelle existante de toute éternité, animant tout dans l'univers, et considérée comme la divinité elle-même (*voy. les* §§. *LXX, LXXI, LXXII, etc., etc., ci-dessus*), était sans doute contraire au polythéisme des idolâtres et semblait consacrer l'unité d'un Dieu.

N°. 2. La plupart des philosophes, dans l'antiquité, et les payens eux-mêmes, avaient donc l'idée de l'unité d'un Dieu. Je citerai, à ce sujet, ce qu'en a dit *l'abbé Desfontaines*, prêtre et curé. Voici comment il s'en exprime dans les notes qu'il a ajoutées à sa traduction du VIe livre de l'*Enéïde* de Virgile, page 183, édition in-8°, Paris, 1802.

« Quoique l'idée de Platon et des anciens philosophes sur la nature de Dieu,

qu'ils supposent être l'âme du monde, et dont ils veulent que les nôtres ne soient que des portions, ne soit pas conforme au dogme du christianisme, néanmoins *saint Paul*, dans *les Actes des Apôtres*, ne laisse pas que de s'en prévaloir contre les Athéniens, pour leur faire reconnaître l'unité d'un Dieu, saint Clément d'Alexandrie et plusieurs autres pères de l'Église, ravis de trouver dans Platon le dogme de l'unité d'un Dieu, s'en sont utilement servis pour combattre le polythéisme des payens. Cependant Lactance prétend que Platon, en supposant un seul Dieu comme âme universelle du monde à laquelle il était uni, de même que notre âme l'est à notre corps, avait porté l'impiété aussi loin que ceux qui ont admis la pluralité des dieux. C'est détruire la divinité, dit-il, que de la supposer unie à un corps comme l'âme humaine. »

N°. 3. *Lactance*, mort en l'an 325, et qui, de payen qu'il était, se fit chrétien, jugea Platon d'une manière bien plus rigoureuse que ne le fit l'apôtre *saint Paul* et *saint Clément* d'Alexandrie, qui,

bien certainement, ne pensaient pas, comme *Lactance*, que ce fût une impiété de croire que la divinité pût être unie à un corps matériel et vivant. Cette opinion de Lactance était sans doute une hérésie des plus injurieuses contre le mystère de l'incarnation, qui ordonne à tout chrétien de croire que *Jésus-Christ* est Dieu, c'est-à-dire que la divinité a été unie à un corps humain.

N°. 4. Jésus-Christ, en effet, renfermait en lui-même, d'après le sentiment des pères de l'Église, les deux distinctions de *nature divine* et de *nature humaine*, que saint Augustin et tant d'autres théologiens ont si bien établies, et ce que j'ai exposé avec quelques détails à la page 107 et suivantes de l'ouvrage intitulé *le Magnétisme animal retrouvé dans l'antiquité* (1 vol. in-8°, Paris, 1821.)

N°. 5. Cette distinction de nature divine et de nature humaine a été aussi employée pour désigner la nature des anges dont nous reparlerons ci-après; mais le *Christ* ayant été spécialement dé-

signé *Fils de Dieu*, ainsi qu'il l'a sasuré lui-même d'après le témoignage des évangélistes, alors l'Église chrétienne, pour qu'il n'y ait point d'équivoque sur le mystère de l'incarnation, en a établi le dogme, garanti par les saintes écritures, par les conciles, par les saints pères, et elle a prononcé comme article de foi, que Jésus-Christ, fils de Marie, avait été conçu dans le sein d'une femme mortelle, sans le concours d'un homme, mais par l'opération d'un *esprit incorporel*, par le *Saint-Esprit*, enfin, qui est *Dieu*. Tel est le dogme sacré de l'incarnation.

§. CXIV. (*Des Incubes.*)

N°. 1. Il faut en convenir, le dogme de l'incarnation de Jésus-Christ semblait, en quelque sorte, justifier l'opinion de ceux qui, par analogie, voudraient croire aux *incubes*, c'est-à-dire que des *esprits incorporels* ont pu jadis visiter et féconder des femmes pendant leur sommeil.

N°. 2. *Saint Augustin*, l'un des pères de l'Église les plus savans et les plus

orthodoxes, a parlé des incubes avec quelques détails et d'une manière à nous mettre en état d'en porter un jugement. Voici comment il s'exprime à ce sujet : « Faut-il croire que les anges, qui sont » d'une substance spirituelle, puissent » être épris d'amour pour les belles » femmes, et peuvent avoir avec elles » un commerce charnel, d'où il en serait » né des géans? » (SAINT AUGUSTIN, *de la Cité de Dieu*, *chap.* 25.)

An credendum sit angelos substantiæ spiritualis amore speciosarum mulierum captos, earumdem iniisse conjugia ex quibus gigantes sunt creati? utrum possint angeli, cùm spiritus sint, corporaliter coire cum feminis? (S. Aug., *de Civit. Dei*, cap. 25, lib. XV.)

N°. 3. Voici la réponse de *Saint Augustin* à la question qu'il s'était faite à lui-même. « Je n'oserais me déterminer là-dessus, ni dire s'il y a quel» ques esprits revêtus d'un corps aérien » (*car un corps aérien, lorsqu'il est mis » en mouvement, au moyen d'un » éventail, est susceptible de sentir et*

» *d'agir corporellement*), capables d'a-
» voir ce commerce avec les femmes.
» D'ailleurs, je ne pense pas qu'alors les
» saints anges aient pu, jusqu'à ce point,
» tomber en faute. »

Non hic aliquid audeo temerè definire : utrum aliqui spiritus elemento aereo corporali (nam hoc elementum etiam cum agitatur flabello, sensu corporis, actuque sortitur), possunt etiam hanc pati libidinem, ut quomodo possint, sensientibus feminis misceantur? Dei tamen angelos sanctos, nullo modo illo tempore sic labi potuisse crediderim. (S. Aug., *de civit. Dei*, ibidem.)

N°. 4. *Saint Augustin*, dans le même chapitre, a dit que Dieu se sert *d'esprits* pour ses *anges*, c'est-à-dire qu'il choisit des hommes selon son cœur, qu'il anime de son esprit, et dont il fait ses ministres et ses envoyés. Telle est, d'ailleurs, la signification étymologique du mot *ange*, tiré du grec ἄγγελος (*angelos*), qui veut dire *envoyé*. On pourra voir, à ce sujet, dans l'ouvrage intitulé *le Magnétisme animal retrouvé dans*

l'antiquité (in-8°, Paris, 1822), les détails dans lesquels j'y suis entré, à la page 75 et suivantes pour prouver, d'après l'Écriture sainte, et d'après les pères de l'Église, que les noms d'*ange*, de *Fils de Dieu*, et de *Dieu* même, étaient souvent employés pour désigner des hommes excellens, en quelque genre que ce soit.

N°. 5. Les trois évangélistes, *Saint Mathieu*, chap. XII, v. 10, *Saint Marc*, chap. Ier : v. 2, *Saint Luc*, chap. VII, v. 27, donnent le nom d'ange à *saint Jean-Baptiste*. Ils se répètent tous les trois, et ils disent, d'après *Malachie*, chap. III, v. 1er : « Voici que je vous » envoie mon ange, qui préparera ma » voie.... » *Ecce ego mitto angelum meum et præparabit viam meam*. Saint Paul, également, donne le nom d'*ange* aux prêtres, dans sa première épitre aux Corinthiens, chap. XI, v. 10, en parlant des femmes qui doivent, dans les églises, porter un voile sur leur tête, à cause des anges ou des ministres des autels, c'est-à-dire des prêtres. *Debet mulier velum*

habere propter angelos ; et c'est saint Augustin lui-même qui en donne l'explication : « Afin que (dit-il) les charmes » de la beauté des femmes ne puissent » séduire les anges, c'est-à-dire les prê- » tres *ou ministres* de Dieu, et ne les » fassent céder à d'impudiques amours. » *Mulierem in ecclesia debere velari ; propter angelos Dei, ne scilicet earum pulchritudo illecebra sit angelis ad eas libidinosè adamandas.* (S. Aug., de Civ. Dei, lib. XV, cap. 25.)

N°. 6. Quant à la dénomination de *Dieu* et de *Fils de Dieu*, dont l'Ecriture sainte se sert pour désigner des hommes remplis de l'esprit de Dieu, je citerai le Roi prophète adressant la parole à des hommes, lorsqu'il leur dit dans le psaume LXXXI, v. 1er : « Dieu s'est » trouvé dans l'assemblée des dieux. » Vous êtes des dieux, et vous êtes » tous fils du Très-Haut. » *Deus stetit in synanoga deorum. Ego dixi, dii estis et filii excelsi omnes.*

N°. 7. On ne doit donc pas prendre au pied de la lettre le sens naturel des

mots *Dieu* et *fils de Dieu*, en parlant de créatures humaines qui, par leurs qualités et leurs vertus, auraient mérité de pareilles dénominations. La superstition seule a pu croire que des hommes ayent été procréés par l'alliance d'un esprit incorporel avec une femme mortelle, sans que celle-ci ait été fécondée par un homme. Ce que j'en dis n'est pas dans l'intention d'attaquer le mystère de l'incarnation de Jésus-Christ; c'est un mystère d'exception fondé sur la révélation, dont je reparlerai ci-après; mais il est essentiel d'éclairerles hommes, si enclins à adopter des opinions superstitieuses qui sont la honte de l'esprit humain, car en produisant la cruelle intolérance et le fanatisme sanguinaire, ils ont fait le malheur de tous les peuples et de tous les gouvernemens. Je n'ai donc ici en vue que d'attaquer la sotte vanité de ces fanatiques qui, dans l'antiquité, voulurent se faire passer pour des dieux, tels les *Appollonius* de Thyane, les Simon le magicien et autres,.... ainsi que plusieurs hommes fameux et des souve-

rains qui, dans leurs généalogies, se disaient issus des dieux en ligne directe.

N°. 7. Les propositions que je viens d'avancer ne sont-elles pas étayées de l'opinion même de saint Augustin, dont l'orthodoxie n'a jamais été douteuse; de ce Père de l'Église, enfin, qui, en matière de religion, a toujours fait autorité? Voici comme il s'exprime à ce sujet, qu'il semble avoir traité *ex professo*. Je veux parler des incarnations de créatures humaines, au moyen de la copulation des esprits incorporels avec des femmes mortelles et sans le concours d'un homme. *Nous avons déjà* (dit-il) *touché cette question au livre III, chap. VI*, de Civitate Dei. Puis *saint Augustin* pose ainsi lui-même la question : *Des hommes peuvent-ils, sans mentir, soutenir qu'ils ont été engendrés par les dieux?* Puis il ajoute : *Croyez-vous ces choses-là? quant à moi* (répond-il) *je n'en crois rien.* ITANE TU ISTA CREDIS? EGO VERÒ ISTA NON CREDO. (*S. Aug., de Civit. Dei*, Lib. XV, cap. 25.)

N°. 8. La révélation n'a donc point

ordonné aux chrétiens d'adopter cette opinion concernant la fécondation des femmes par l'opération d'esprits incorporels, de tel ordre ou de telle hiérarchie qu'ils puissent être, mais inférieurs à la divinité. En conséquence, l'Église ne s'étant point prononcée sur cette matière, il en résulte que la croyance aux *incubes* et aux *succubes* (1) est du nombre de ces vieilles absurdités superstitieuses, qui, aujourd'hui, sont généralement rejetées.

N°. 9. Il n'en est pas de même de l'incarnation de Jésus-Christ, qui fait exception. Ce dogme révéré admet la réalité d'un *incube divin*; c'est le sentiment des pères de l'Église. L'un d'entre eux, *saint Jérôme*, né à Stridon en Pannonie, vers l'an 340, et renommé par l'éminence de sa sainteté, a avancé dans

---

(1) Succubes, est pour les hommes ce que les Incubes sont pour les femmes. Les *succubes*, suivant l'opinion populaire, seraient des esprits incorporels qui prendraient la forme d'une femme pour avoir la compagnie charnelle d'un homme; tandis que les *incubes*, qui seraient également des esprits incorporels, profiteraient du sommeil des femmes pour en abuser et pour les féconder.

ses écrits que « *Dieu avait voulu que le fondateur de Rome naquît d'un incube avec une vestale, afin que les Romains ne pussent reprocher aux chrétiens que leur messie fût né d'une vierge*. On doit se rappeler, en effet, que la vestale *Rhea Silvia* fut fécondée pendant son sommeil par le dieu MARS, qui la rendit mère de *Remus* et de *Romulus*, dont elle accoucha 770 ans avant la naissance de Jésus-Christ. Néanmoins les Romains, à cette époque, ne paraissaient pas disposés à ajouter foi à la réalité des incubes divins ; car, d'après une loi contre les vestales tombées en faute, ils firent enterrer toute vive la prêtresse *Rhea Silvia* sur les bords du Tibre ; mais j'aime mieux croire, avec Plutarque, qu'on lui épargna la vie.

N°. 10. Cependant, qu'on ne m'accuse pas d'attaquer ici, indirectement, le mystère de l'incarnation, qui est véritablement un incube divin, opéré par la puissance infinie de Dieu. C'est un mystère d'exception, révélé et dont je ne veux parler qu'avec respect. Ce dogme sacré

est la base des mystères de la religion chrétienne, et le Pape ainsi que l'Église ont ordonné aux chrétiens de ne jamais s'écarter de cette croyance, sous peine d'anathème.

§. CXV. (*Des Anges et des Esprits incorporels.*)

N°. 1. On a dû voir, dans les paragraphes précédens, que la plupart des philosophes anciens et modernes y sont considérés comme des matérialistes, en ce qui concerne leurs opinions sur la divinité et sur les esprits incorporels. Ils ont voulu expliquer physiologiquement la nature de Dieu, celle des esprits et celle des âmes, et ils ont donné à entendre que toute intelligence qui n'est pas revêtue d'une forme matérielle apparente, que nous puissions saisir au moyen de nos sens, ne sont autre chose que des fluides composés d'atômes matériels, d'une ténuité inconcevable.

N°. 2. Suivant Platon et ses disciples, le fluide universel, âme de l'univers, est Dieu. Suivant les payens, et sui-

vant les idolâtres, les attributs de cette âme universelle sont autant de dieux secondaires auxquels ils ont toujours reconnu un chef, qu'ils appellèrent tantôt *Nature*, tantôt *Isis*, tantôt *Jupiter*, etc... La catégorie de ces dieux secondaires s'étendant à l'infini, s'abaissa jusqu'à y comprendre les dieux Termes les dieux Lares, et les dieux Pénates, les Sylfes, les Gnomes, les Néréïdes, les Nayades, les Dryades, les Orades, etc., qui étaient chargés de la conservation d'objets matériels, tels que les forêts, les fleuves, les fontaines, les mers, les montagnes, etc., etc...., et de protéger les êtres vivans, d'en être l'ange gardien, le conseil : telle la *nymphe Egérie* auprès de Numa, etc., etc. Je ferai observer ici que l'étymologie du mot Nymphe, qui dérive de l'hébreu, semble venir à l'appui de l'opinion de ceux qui pensent que tous ces esprits incorporels, que toutes ces intelligences dont nous venons de parler, ne sont que des portions de l'âme universelle. En effet, le mot NÊPHES,

dans la langue hébraïque, signifie l'*âme*, la *volonté*, l'affection, l'aspiration le désir, etc., etc...

N°. 3. Cette diversité d'esprits ou d'intelligences incorporelles n'étant que des portions du grand tout de cette âme universelle, de Dieu enfin, rappelle bien l'idée de la diversité et de la multiplicité des fluides matériels qui, par une alternative continuelle que nous entrevoyons sans le comprendre, ne cesse, à chaque instant, de modifier la matière, qui, de concrète, passe à l'état de fluide aériforme, et, de fluide, redevient concrète.

N°. 4. Tout, dans le monde matériel comme dans le monde spirituel ou incorporel, ne serait donc que de la matière? Telle est, du moins, la conséquence nécessaire du système des matérialistes.

N°. 5. Ici-bas, sur terre, et probablement dans les autres mondes qui seraient organisés comme notre globe terrestre, tous les corps appartenant aux trois règnes de la nature, animal, végétal et minéral, sont composés de matière con-

crète. Tous les fluides aériformes y sont également composés de matière plus ou moins divisée, plus ou moins ténue; mais ils sont encore bien éloignés d'être aussi subtils que le fluide universel.

N°. 6. Nous ignorons tout ce que la nature opère sur les fluides pour en faire passer et repasser alternativement des portions prises aux dépens du fluide universel, pour aller dans les globes célestes, *et vice versâ*, des globes célestes dans le fluide universel qui anime tous les mondes.

N°. 7. Quoi qu'il en soit de l'emploi et des fonctions des divers fluides qui proviennent des globes célestes, il est bien évident qu'ils sont la plupart bien éloignés d'être composés d'atômes aussi subtils que ceux qui constituent le fluide universelle ou l'éthérée, que les anciens philosophes regardaient comme l'âme universelle du monde entier.

§. CXVI. (*Identité de tous les fluides aériformes entre eux.*)

N°. 1. Tous les fluides aériformes,

dans la nature, sont véritablement identiques entre eux. Ils ne diffèrent les uns des autres que par des degrés, que par des graduations à l'infini, et enfin par des nuances insensibles dont nous avons déjà parlé au n°. 7 du §. CXII.

N°. 2. De cette identité des fluides aériformes entre eux, il en résulte que tous, réellement, ne font qu'un, c'est-à-dire qu'ils doivent être tous compris sous une même idée, savoir :

1°. Les nuages les plus épais, les émanations les plus grossières, les gaz les plus pesans, etc., etc..., sont placés au bas de l'échelle.

2°. On peut mettre au rang suivant les fluides aériformes composés de molécules plus divisées et non apparentes à l'œil; tels les fluides du magnétisme minéral, du galvanisme, de l'électricité, etc., etc..., dont l'existence n'est point hypothétique, mais qui, au contraire, est prouvée jusqu'à l'évidence par des effets; ce que le prétendu *fluide magnétique animal* n'a jamais encore pu obtenir.

3°. D'autres fluides parvenus à une divisibilité encore plus grande, forment une classe plus élevée que celle qui précède, je veux parler de ces fluides matériels d'une ténuité inconcevable : tels les fluides impondérables du calorique, de la lumière, etc., qui ne sont que des modifications du feu, ou de la matière ignée, de cette matière considérée comme principe de la vie, origine du mouvement, et qui est répandue non-seulement dans l'atmosphère qui enveloppe notre globe terrestre, mais encore est intimement unie et mélangée dans toutes les parties de cette même matière, concrète, soit liquide, soit aériforme, et les vivifient, les animent et leur donnent le mouvement.

4°. Vient enfin le fluide universel qui obtient le premier rang, comme étant le plus subtil qu'on puisse imaginer; on l'appelle aussi âme universelle, animant tous les mondes.

La Suite au prochain Numéro.)

RECHERCHES HISTORIQUES
SUR
LE MAGNÉTISME ANIMAL
CHEZ LES ANCIENS.

SUITE DE L'ARTICLE (1) CONCERNANT LA MANIÈRE DONT LES ANCIENS FAISAIENT USAGE DU MAGNÉTISME ANIMAL.

1°. Par LE TOUCHER.
2°. Par LES FRICTIONS.
3°. Par LES INSUFFLATIONS.

§. PREMIER.

PROCÉDÉS DU MAGNÉTISME ANIMAL PAR LE TOUCHER.

Passages de Plaute et d'Aristophane qui supposent la connaissance des procédés du magnétisme animal par le Toucher.

Le magnétisme animal s'opérait non-seulement par l'imposition des mains et

(1) Voyez l'article précédent du *Magnétisme animal chez les* ANCIENS, à la page 142, n°. 8 du tome III de nos *Archives du Magnétisme animal.*

par la direction des trois premiers doigts de la main ; mais encore par le toucher en général.

Ce *toucher* avait lieu, ou par la simple application de la main, ou par les *passes*, ou par les *frictions*.

La simple application des mains avait lieu lorsque le magnétiseur touchait avec la main l'endroit du mal. C'est le cas exposé par *Naaman*, à l'égard *d'Elysée*.

« Je croyais (dit Naaman) que cet
» homme sortirait de sa maison, viendrait
» au-devant de moi, et qu'alors invo-
» quant son Dieu, il mettrait sa main sur
» ma lèpre et me guérirait. »

Les *passes* ont lieu, lorsque, promenant la main sur le corps ou sur la partie malade, on ne touche pas le corps, ou on ne le touche que légèrement.

Les *frictions*, au contraire, se font en appuyant fortement la main sur la partie frictionnée. On conçoit qu'il est un moment où les passes et les frictions se confondent.

On connaissait, en Italie, du temps de *Plaute*, non-seulement l'usage des *passes*, mais encore leur effet de *faire*

dormir les personnes ainsi magnétisées.

On cite un passage de *Plaute*, qui paraît concluant pour établir cette vérité. Il se trouve dans l'*Amphitryon*, scène Ire, vers 157. C'est Mercure, qui, en voyant Sosie, dit : *Quid si ego illum tractim tangam, ut dormiat?* Mais si je le frottais du haut en bas pour le faire dormir?

Pour entendre ceci et en saisir le véritable sens, il faut connaître ce qui précède, et savoir comment cette phrase est amenée. Pour cela, il faut se rappeler que pendant que Jupiter, sous la forme d'Amphitryon, passe la nuit avec Alcmène, Mercure monte la garde à la porte sous la forme de Sosie.

Voici le véritable Sosie qui vient pour apporter un message verbal à Alcmène, de la part du véritable Amphitryon son mari.

Sosie n'était point brave, il se donnait cependant des éloges de bravoure dans le récit qu'il faisait tout haut de la bataille gagnée par Amphitryon.

Mercure veut s'amuser de sa poltro-

nerie. Il présente ses poings l'un après l'autre. Il annonce la plus grande envie de les exercer sur le premier venu pour le dépouiller et se procurer des alimens dont son estomac a grand besoin.

Sosie a peur. « Malheureux que je » suis (dit-il)! quelle réception m'at- » tend! c'est mon maître qui fait que je » *veille*; mais ce gros garçon-là, avec ses » poings, va *me faire dormir* aujour- » d'hui. Ah! je suis un homme mort! » *Nunc propterea quod me meus herus fecit ut vigilarem. Hic pugnis faciet hodie ut dormiam oppidò perii.*

Mercure redouble ses menaces. « Hier » (*dit-il à ses poings*), *vous en aviez jo-* » *liment endormi quatre*, que vous avez » ensuite dépouillés et laissés tout nus. » *agite pugni... Heri, homines quatuor in soporem collocastis nudos.*

« Hélas, répond Sosie, j'ai bien peur » de faire le cinquième, et au lieu de » Sosie, d'être appelé *Quintus*. »

« Mais, dit Mercure, si je le touchais » à grandes passes pour le faire dormir:

Quid si ego illum tractìm tangam ut dormiat?

« Vous me sauveriez la vie, dit Sosie, » car voilà trois grandes nuits que je n'ai » dormi. » *Servaveris, nam continuas has tres noctes pervigilavi.* »

« Mais non, dit Mercure, ma main est » trop malhabile pour frotter douce- » ment. » *Nequiter servire malam malè discit manus.* « Il faut que j'assomme » celui à qui je m'adresserai; il ne faut » pas qu'il lui reste un os entier sur le » visage. Quel homme! s'écrie Sosie. »

Ce passage de Plaute a beaucoup embarrassé les commentateurs, et la raison en est simple; c'est qu'ils ne connaissaient pas ce *frottement*, qui fait dormir, en passant légèrement la main sur une partie du corps; car c'est ce que veut dire *tractìm tangere.*

Le *Trésor*, de *Robert Étienne*, le dit formellement! *trahendo in longum, sine intermissione.* Et il cite le vers même de Plaute.

Gueudeville, dans les notes qui accompagnent sa traduction de Plaute, s'en

était douté, car il dit : « C'est caresser » d'une main douce et ouverte, à-peu- » près comme nous caressons les chiens » et les chats, en leur passant la main » depuis la tête jusqu'à la queue. »

Il paraît donc que Plaute fait allusion, dans ce passage, aux *frictions magnétiques*, dont l'effet était de procurer le sommeil.

C'est Sosie lui-même qui amène toutes ces expressions de *veille*, de *sommeil*, de *friction* et de *dormir*. C'est pour mon maître que je veille; mais ce gros garçon-là, en parlant de Mercure qu'il ne connaît pas, va me faire dormir à coups de poings. Sosie parle ironiquement.

Mercure suit la même ironie; il dit à ses poings qu'ils en ont déjà endormi quatre la veille, pour dire qu'il en a assommé quatre.

Sosie ne s'y trompe pas. Ah! je suis mort. Les expressions de Mercure ne sont pas équivoques. *Heri homines quatuor in soporem collocastis nudos.*

Mercure, alors, comme pour le rassurer, dit : Mais si je me contentais,

pour le faire dormir, de le frotter doucement du haut en bas, comme on fait au temple d'Esculape.

Sosie saisit l'allégorie : Ah! vous me sauveriez.

Mais non, reprend Mercure, ma main est trop malhabile pour des opérations si douces. Il me faut quelqu'un que j'assomme. L'allusion est parfaitement suivie.

Une considération détermine pour amener à croire que Plaute a voulu véritablement faire ici allusion aux *frictions magnétiques*, c'est que les caresses dont on se sert ordinairement, n'engagent pas à dormir. Flattez les joues de quelqu'un avec la main, donnez-lui des coups légers sur les épaules, vous ne l'endormirez pas. Or, le mot latin *tractim* est exclusif de cette idée, puisqu'il signifie *un toucher prolongé*. Il faudrait donc supposer que quand on voulait flatter, caresser quelqu'un à Rome, on lui passait la main en lui faisant parcourir successivement plusieurs parties du corps; ce qui est absurde. Ce genre de friction ne pou-

vait donc se faire que médicalement ; non pour caresser, mais bien pour endormir.

Et c'est l'ignorance de ces procédés magnétiques qui a mis les commentateurs dans l'impuissance de donner une solution satisfaisante de ce passage.

On remarque dans les autres pièces de *Plaute*, qu'il était familier avec les mystères d'Esculape ; nous pouvons citer ici un passage du *Curculion*, où l'on voit un marchand d'esclaves *dormir dans le temple d'Esculape, pour se guérir des fièvres.*

Aristophane, au reste, lui avait donné l'exemple. Dans son *Plutus*, il soulève aussi le voile qui couvrait les mystères d'*Esculape* ; mais il y mêle des bouffonneries et des choses de pure invention, qui pourraient induire en erreur, s'il n'était facile de les distinguer.

Plutus était aveugle ; tout le monde se plaignait de l'inégale répartition des richesses dont cet aveuglement était la cause. *Plutus* est rencontré par un bon campagnard nommé Chrémylle, qui,

l'ayant reconnu, veut tout-à-la-fois et le faire guérir et en faire son hôte. Il le fait entrer au *temple d'Esculape*, qui était renommé, sur-tout pour la guérison des cécités. Carion, esclave de Chrémylle, raconte à la femme de son maître tout ce qui s'est passé.

« D'abord, dit-il, nous avons mené » *Plutus* à la mer, et l'y avons baigné; » ensuite nous sommes revenus au temple » du dieu, et nous avons mis sur la table » les pains et tout ce que l'on a accou- » tumé d'y consacrer avant le sacrifice; » ensuite nous avons fait brûler sur » l'autel un gâteau de fleur de farine, » après quoi nous avons couché Plutus » sur un petit lit, selon la coutume, et » chacun de nous s'en est arrangé un pareil.

» Il y avait avec nous un certain homme » qui s'appelle Néoctides, aveugle; il y » en avait d'autres encore, qui étaient at- » teints de différentes maladies.

» Après donc que le sacrificateur du » dieu eut éteint les lampes, il nous a » commandé de dormir, et nous a or- » donné que si quelqu'un entendait du

» bruit, il ne dise mot. Chacun s'est donc » tenu coi. Pour moi, je ne pouvais » dormir; mais ayant tant soit peu levé » la tête, j'ai aperçu le sacrificateur qui » faisait la ronde autour de la table sa- » crée, et qui en enlevait tout ce qui » était dessus, comme les gâteaux, les » noix, les figues, et autre chose de cette » nature. Il en a fait autant autour des » autels, et il a serré dans un grand sac » tout ce qu'il a trouvé de reste.

Aristophane ne parle sans doute ici que d'après l'opinion commune sur la manière dont les prêtres faisaient disparaître les offrandes, car puisque toutes les lampes étaient éteintes, comment Carion pouvait-il voir tous ces enlèvemens.

J'ai pourtant eu peur, continue-t-il, quand j'ai vu, peu de temps après, arriver Esculape, et je me suis enfoncé dans mon lit. Ce dieu, d'un air grand et plein de majesté, était accompagné de ses deux filles, *Hygia* et *Panacée*. Il a fait la ronde de tous les malades, en visitant et considérant le mal de chacun. Un garçon

lui a apporté une petite boite, un pilon et un mortier de marbre.

Je voyais tout au travers de mon manteau, que j'avais mis sur moi pour me couvrir.

La première chose qu'a faite le dieu, ç'a été d'apprêter un cataplasme pour les yeux de *Neoctides*. Il a donc pris trois têtes d'ail et les a pilées dans le mortier, en y mêlant du benjoin et du suc d'oignon de mer, après quoi il a arrosé tout cela du meilleur vinaigre. Cette préparation étant faite, il l'a appliquée sur les yeux de Néoctides en lui ouvrant les paupières, afin que la douleur en fût plus grande.

Il est clair que tout ceci n'est qu'une plaisanterie de la part d'Aristophane. Il peint Esculape, non pas comme un dieu, mais comme un médecin qui va faire sa visite d'hôpital, et en même temps comme un apothicaire qui exécute et applique les cataplasmes et les emplâtres.

Il n'en était pas ainsi; le dieu apparaissait en songe, prescrivait les remèdes, et ne les appliquait pas lui-

même. C'est ce qui résulte de tous les monumens, et notamment des tablettes qui se sont trouvées dans le temple d'Esculape à Rome.

Ce n'est pas qu'il n'arrivât quelquefois que le personnage d'*Esculape*, lorsqu'il apparaissait réellement, ne pût être rempli par quelqu'un de ses prêtres, et c'est sans doute à cela qu'*Aristophane* a voulu faire allusion.

A l'égard du collyre, nous ignorons si celui appliqué à Néoctides est fait selon les règles de l'art; mais il paraît que ce n'est qu'une malice dirigée contre ce Néoctides, lequel, suivant mademoiselle le Fèvre, qui a traduit Aristophane, était un orateur qui s'était enrichi aux dépens du public. C'est pour le punir qu'*Esculape* est sensé lui ouvrir les paupières pour que ce remède mordant pénétrât davantage. Aussi Néoctides se met à crier de toute sa force, et veut s'enfuir. Esculape le retient en lui disant : « Demeure ici avec cet emplâtre; car » après tous les sermens que tu m'as faits » et que tu as violés, il faut que je prenne

» moi-même le soin de t'empêcher d'al-
» ler au palais. »

Nous faisons grâce au lecteur d'autres plaisanteries indécentes que se permet Aristophane contre *Esculape*, comme dieu de la médecine ; nous arrivons au passage qui nous intéresse, c'est celui où il est question de la guérison de Plutus.

« Après cela (poursuit Carion), le
» dieu s'est assis auprès de Plutus, et
» d'abord *il lui a touché la tête*, et ensuite
» il lui a essuyé les yeux avec un linge
» bien fin ; et *Panacée*, fille du dieu,
» lui a couvert la tête et le visage d'une
» écharpe couleur de feu ; et en même
» temps le grand Esculape a sifflé, et à ce
» signal, deux serpens d'une grandeur
» extraordinaire sont sortis du sanctuaire
» avec une légèreté incroyable ; ils se
» sont glissés tout doucement sous l'é-
» charpe qui enveloppait la tête de Plutus.
» Je crois qu'ils ont léché ses yeux, et il
» a recouvré la vue et s'est levé de son
» lit avec facilité. Moi, de la joie que
» j'ai eue de ce miracle, je me suis mis
» aussitôt à battre des mains et à réveiller

» mon maître. *Esculape* a disparu in-
» continent, et les serpens sont retournés
» d'où ils étaient venus. »

Dans cette fiction Aristophane n'était que l'interprète des opinions populaires sur la manière curative employée dans le temple d'Esculape pour la guérison des maux d'yeux; et à cet égard le point essentiel à remarquer, c'est cet attouchement répété *de la tête*, par où commence Esculape. *Et primùm quidem caput tractavit*, καὶ πρω τα μεν δὴ της κεφαλης εφηψατο. (Aristophane, Plutus, vers 718.)

Pourquoi ce *toucher répété* sur la tête, si ce toucher n'eût pas eu un effet connu sur la maladie, si ce n'eût pas été le véritable moyen de guérison? car l'histoire des deux serpens qui viennent lécher les yeux de Plutus, n'est plus qu'un embellisement.

Voilà donc une preuve sans réplique de l'emploi du *toucher*, pour la guérison des maladies, dans les temples d'Esculape.

On a pu voir, et dans les *Annales du Magnétisme animal*, et dans *la Biblio-*

thèque magnétique, une foule d'exemples pareils, tel que celui de *Vespasien*, rapporté par *Tacite*.

Tel celui d'*Adrien*, cité par *Spartian*.

Venit de Pannoniâ quidam natus cœcus, de Adrianum, eumque contigit. Quo facto oculos recepit. (Spartianus in Adrian.)

Philostrate, dans la vie d'Apollonius, atteste aussi que les sages Indiens, par le simple *toucher*, faisaient des cures merveilleuses.

Verum illi manibus perfricantes, ita direxerunt, ut adolescens rectè gradiens inde discederet (Apollonii vita, lib. 3, cap. 12.)

Apollonius lui-même, par le simple *toucher*, rendit la vie à une jeune fille qu'on allait inhumer comme morte : *Ipse verò puellam attrectans ab ea quæ videbatur morte revocavit.* (Ibid., lib. 4, cap. 16.)

Nous ne rappellerons pas ici d'autres exemples de guérisons par le *toucher*, déjà citées dans les *Annales* et dans la *Bibliothèque du Magnétisme animal.*

§. II.

Procédés du Magnétisme animal par LES FRICTIONS.

Des Frictions, de la médecine occulte des Egyptiens modernes.

Il n'est personne qui ne sache de quel grand usage étaient *les frictions* chez les anciens; on les conseillait et on les employait souvent sans connaître le véritable principe de leur efficacité; on faisait du magnétisme animal sans le savoir. On est étonné, en lisant les anciens médecins, de voir en combien de cas on prescrivait les frictions.

Gallien avait distingué quatre sortes de frictions : la dure, la molle, celle qui est réitérée, et la modérée.

La dure resserre les chairs, la molle les relâche, la modérée les augmente, et sa multiplicité les diminue. *Frictio vim habet solvendi, ligandi, carnem augendi, minuendi. Nempe dura ligandi, mollis solvendi, multa minuendi me-*

diocris carnem augendi (Galen., lib. 2, de Sanitate tuendâ.)

Nous ne savons si nos magnétiseurs ont remarqué ces différences dans la pratique.

A l'égard de l'emploi des frictions et des différentes maladies pour lesquelles elles étaient ordonnées, sans nous jeter dans l'examen d'une multitude d'auteurs, il suffit d'ouvrir *Cœlius Aurelianus et Alexander Trallianus.*

Cælius Aurelianus prescrit les frictions dans la pleurésie (*Cœl. Aurel., Lugd.* 1569, in-12; *de Acutis morbis*, lib. 1, cap. 16, pag. 55), dans la léthargie (*ib.*, lib. 2, cap. 6, pag. 73), dans les migraines et les maux de tête (*ib.*, *de tardis Passion.*, lib. 1, cap. 1, pag. 245 et 249.)

Les expressions de Cælius Aurelianus pour caractériser les frictions, ne sont pas équivoques : « il faut (*dit-il*) con-
» duire les mains des parties supérieures
» aux parties inférieures, en parcourant
» les membres successivement. » *Ex superioribus ad inferiora membratim de-*

ductis manibus defricandum. (*Ibid.* pag. 253.)

Dans l'épilepsie, il prescrit la friction partielle : « c'est tantôt la tête et le front, » tantôt le cou et la gorge, sur lesquels » il faut promener un toucher délicat » avec des mains qu'on ait soin de » chauffer auparavant ; à d'autres, il faut » tenir l'extrémité des pieds et des » mains. » *Jubendum etiam ministris manibus calidis nunc caput atque frontem cum blandâ fricatione, nunc collum atque gutturis partem quam Anthreреona vocant* CONTINGERE. *Aliis etiam manuum summitatem atque pedum tenere jubemus.* (*Ibid.*, cap. 4, pag. 269.)

Pour les maux d'estomac, « il faut » frictionner légèrement les articulations » en les embrassant avec les mains ré- » chauffées, pour que nous guérissions » par l'acte même de tenir. » *Tum articulorum blanda convenit defricatio cum quodam calidarum manuum amplexu*, *UT ETIAM TENENDO MEDEAMUR.* (*Ib.*, *de Tard. Passion.*, lib. 3, cap. 2, pag. 401.)

Ces diverses manières d'appliquer les frictions sont précisément celles employées par le magnétisme. Tantôt on magnétise depuis la tête jusqu'aux pieds, tantôt les passes sont locales; tantôt elles se font avec le plat de la main, tantôt les mains embrassent mollement la partie malade. D'autres fois on magnétise en tenant dans ses mains l'extrémité des pieds et des mains.

Cette expression, *blanda defricatio*, nous explique parfaitement le *nequiter* du passage de Plaute, *nequiter ferire malam malè discit manus*, et la reflexion de l'auteur est à noter : afin que nous guérissions même par l'acte de tenir. *Ut etiam tenendo medeamur.*

Alexander Trallianus, ce médecin ancien qui vivait dans le sixième siècle, présente aussi les frictions comme un remède convenable dans plusieurs cas.

« Lorsqu'il y a phrénésie (*dit-il*), il » faut employer les frictions doucement » sur tous les membres, et principale- » ment sur les parties inférieures; car par » là les frictions attirent la matière mor-

» bifique dans les parties inférieures ; » elles adoucissent en outre les convul- » sions. »

Si qui adsunt omnia œgri membra leniter perfricent et prœsertim inferiora. Quippè hoc materiam ad infera provocat, prœterea convulsiones lœnit. (*Alexander Trallianus, ex interpretatione Joannis Gunterii. Lugduni*, 1576, in-12, lib. 1, pag. 67.)

» La friction est très-utile aux hydro- » piques (dit-il en un autre endroit), » elle ouvre les pores, elle atténue et » divise les humeurs.

Elle est encore bonne, selon lui, contre les syncopes qui viennent de crudités. Si le sujet est faible, Alexander conseille les frictions. Il veut alors « qu'on » commence de bas en haut, par les » jambes; qu'on remonte jusqu'à l'épine, » qu'on la parcoure toute entière ; qu'on » passe de là aux bras, puis des bras aux » parties inférieures jusqu'aux pieds, et » qu'on recommence souvent, autant que » les forces du malade le supportent. »

Sin autem imbecillœ fuerint vires et

cruditas multa subsit, frictionibus incumbendum. At, frictionem incipere convenit a cruribus deorsum; deindè ad totam spinam, et brachia transeundum est; postea rursus a brachiis ad inferiores partes et pedes; idque frequentius faciendum est, ita ut virium ratio habeatur. (*Ibid.*, lib. 12, pag. 681.)

On pourrait multiplier sans fin les exemples.

Ainsi donc les médecins anciens faisaient un fréquent usage des frictions, et par conséquent pratiquaient souvent eux-mêmes le magnétisme, les uns en pleine connaissance de cause, et les autres sans s'en douter.

Alexandre allègue ensuite une particularité qui vient encore à l'appui de ce que nous disons. Après avoir parlé des remèdes que la médecine indique pour guérir l'épilepsie, il vient à ceux d'une vertu occulte, *quorum ratio haberi nequit*, et qu'il appelle *naturels*, par opposition à ceux de l'art.

Pour premier exemple, il cite *Archi-*

gènes, qui dit : « Que lorsqu'un épi-
» leptique éprouve son accès, il faut lui
» faire des frictions modérées sur tous
» les membres, longitudinalement, et
» principalement toucher et palper dou-
» cement ses yeux. »

Per accessiones omnes partes continere oportet, singulaque membra unctis manibus moderatè continendo in rectum dirigere, oculos ipsorum leniter attrectantes et demulcentes. (*Alexander Tral.*, lib. 1, pag. 92.)

Or, comment Alexandre pouvait-il appeler ces frictions un *remède secret*, un *remède occulte*, quand il les avait déjà prescrites comme *remède de l'art* pour beaucoup de maladies, ainsi que nous l'avons vu tout-à-l'heure?

Il y avait donc deux sortes de *frictions* : les frictions prescrites comme *remèdes de l'art*, et les frictions comme *remède occulte*. Et en quoi pouvait consister cette vertu occulte, si ce n'est dans ce qui constitue les frictions magnétiques, c'est-à-dire *dans une volonté de sou-*

lager, et une intention d'opérer avec efficacité?

Remarquez qu'il ne dévoile ces remèdes secrets que pour ceux qui ont un désir bien marqué d'en faire usage, *Qui eis uti desiderent*, et qui, ajoute notre auteur, par une forte intention, viennent à bout véritablement de ce qu'ils désirent. *Et reverà id quò intendunt assequantur.*

Pour ces hommes jaloux de s'instruire, il veut bien en toucher quelque chose, pour que, munis de toutes pièces, ils puissent attaquer la maladie de toutes les manières. *Verum cum nonnulli naturalibus, quorum ratio haberi nequit, quæque alligari solent, oblectentur, eisque uti desiderent, et reverà id quò intendunt assequantur, conveniens existimamus, studiosis de his quoque nonnulla percensere, ut medicus omni ex parte ad opem ægris ferendam sit instructus.* (*Ibid.*, lib. 1, pag. 92.)

Alexandre Trallien était un médecin grec. C'était des Egyptiens que les

Grecs avaient tiré et la médecine et le magnétisme.

Prosper Alpin, dans son livre de la Médecine des Egyptiens, confirme pour nos temps modernes ce que dit Alexandre, et il distingue, comme lui, *une friction purement médicale ou gymnastique, et une friction mystérieuse*. Après avoir dit que les frictions sont en grand usage en Egypte dès les temps les plus anciens, il établit un chapitre intitulé *De secretis auxiliis quibus Ægyptii ad febrium curationem uti solent* : Des Secours secrets dont les Egyptiens ont coutume de se servir pour la guérison des fièvres.

Or, dans ce chapitre des remèdes secrets, les *frictions* y sont comprises de nouveau; elles sont nommément indiquées « comme propres pour exciter les » sueurs et même guérir les fièvres pesti- » lentielles et la petite vérole, en admi- » nistrant ces frictions légèrement, avec » certains linimens. Ce remède, ajoute- » t-il, est transcendant, et il n'en

» est pas de plus familier en Egypte. »

Quam plures more antiquorum pro secreto utuntur ad omnes corporis partes quibusdam linitionibus, cum levibus perfrictionibus administratis. Quà frictione cum linitione in multis ad sudorem aptis largum sudorem concitant, atque sic morbum finiunt. Hoc auxilium in pestilentibus febribus plurimâ cum utilitate exercent. In pueris atque infantibus variolis suspectis nullum præstantius, neque ipsis familiarius habent auxilium. (Prosper Alpinus, *de Medicinâ Ægyptiorum*, lib. 4, cap. 15.)

Prosper Alpin nous cite encore les frictions comme remède secret dans le traitement de la dyssenterie. « Ces empyriques, dit-il, guérissent les flux dyssentériques, ceux sur-tout qui sont invétérés, et qui n'ont pu céder aux autres remèdes. D'abord ils frottent doucement avec les mains les hypocondres, et ensuite les oignent avec de l'huile de sésame, ou d'amande douce, et enfin ils mettent le doigt dans le nombril, et le tournent

plusieurs fois tout autour. Ce remède se répète trois fois à jeun, et je me rappelle que des personnes attaquées de dyssenterie, en ont été parfaitement guéries. Ce procédé est très-familier chez quelques personnes qui, après avoir essayé différens remèdes pour la dyssenterie, recourent à celui-là comme à un remède divin. » *Illi si quidem empyrici hoc pacto fluxus dysentericos sanant, illosque præsertim qui diuturniores facti sunt, minimèque aliis remediis cesserunt. Quod ut efficiant primo hypocondria manibus molliter fricant, atque mox sesamino oleo, vel amygdalino dulci ea inungunt, digitoque postea intrà umbilicum posito ipsum pluries circum vertunt, terque mane jejunis eà re repetita, aliquos dysentericos sanitati fuisse restitutos memini. Hocque genus remedii familiarissimum apud multos existit; qui variis aliis remediis ad dysenteriam inutiliter tentatis, ad hoc veluti ad sacrum confugiunt.* (Prosper Alpinus, *de Medicinâ Ægyp-*

tiorum, cap. 15, pag. 105, verso.)

Il est bien évident qu'il n'y a ici que les frictions qui agissent, car les linimens d'huile sont un remède très-naturel, et à l'égard de ce tournoiement du doigt dans le nombril, *Prosper Alpin* observe qu'il y en a très-peu qui l'entendent. *Pauci tamen existunt qui rectè hanc motivi circumvolutionem umbilici sciant.* (*Ibidem.*) C'est donc principalement aux frictions qu'il faut ici rapporter les guérisons.

C'était donc un usage ancien en Egypte, transmis de génération en génération, et en vigueur encore aujourd'hui, d'employer les frictions comme remède secret. Or, encore une fois, quel secret peut-il y avoir dans les frictions, si vous les séparez du magnétisme?

Dans le nombre des secrets présentés par Alexandre, il en donne un pour connaître si un homme est épileptique. « Il suffit de lui mettre sous le nez, ou » de la corne de chèvre, ou de la pierre » appelée gagates (le jay), un peu chauf-

» fée, ou un peu de gingembre ; le ma-
» lade alors tombe tout-à-coup. » *Cornu caprino nares ejus suffeto, ac cadet. Idem etiam præstat lapis gagates igni prius admotus et naribus inditus ; concidet enim. Gengiberi modicum naribus indito, et indè cadet.* (*Alex. Tral.*, pag. 93.)

Ceci confirme l'explication qui a été donnée de l'anneau d'Eleazar, dont nous parle Josephe, qui, étant mis sous le nez du malade, le faisait tomber aussitôt, et prouve que le prétendu démoniaque n'était qu'un épileptique.

Alexandre, après avoir rapporté plusieurs de ces remèdes cachés, termine en disant : « Voilà quelques-unes des
» recettes qui nous ont été transmises
» par les anciens ; recettes naturelles,
» c'est-à-dire efficaces, par une nature
» cachée. » *Tanquam naturaliter, hoc est, latenti naturâ efficacia.*

« Les remèdes ordonnés d'après une
» route tracée, s'appellent méthodiques,
» et il convient qu'un habile médecin

» porte des secours par tous les moyens, » soit par ceux que nous appelons natu- » rels, soit par les remèdes méthodiques » et enseignés par l'art. » *Ac convenit peritum omni modo auxiliari, tum naturalibus utendo, tum scientificâ ratione, et methodo artificiali; quodque rectè dici solet, omnimodo properandum est, ut longo morbo et pravo, ægrum liberes.* Pour moi, je me sers des uns et des autres. *Mihi sanè omnibus uti placet.*

» Mais parce que dans le temps où » nous sommes, comme bien des igno- » rans accusent ceux qui se servent des » remèdes naturels, j'ai eu soin de ne pas » employer continuellement de ces re- » mèdes naturels; et j'ai fait ensorte de mettre en usage aussi la médecine méthodique. *Quia verò plerique hoc tempore indocti accusant eos qui utuntur naturalibus, cavi ne continuò iis quæ naturaliter operantur, uterer; conatusque sum artificiosâ viâ et ratione morbos superare.* (*Ibid.*, pag. 100.)

Les véritables magnétiseurs, comme

on le sait, n'écartent point la médecine ordinaire, et croyent, au contraire, qu'en réunissant l'art et la nature, l'humanité souffrante ne saurait qu'y gagner.

Alexandre ne veut pas « que ces re-
» mèdes naturels soient transmis indif-
» féremment à toutes sortes de personnes,
» mais seulement à ceux qui aiment le
» bien et qui peuvent conserver et le se-
» cret et la tradition du remède. » *Sed admoneo vos ne quibuslibet hujusmodi ostendatis, virtutis autem studiosis, et qui ejusmodi possunt conservare communicata.* (*Ibid.*, lib. 10, pag. 586.)

Alexandre prétend « que c'est à cela
» qu'Hyppocrate faisait allusion, lorsqu'il
» disait : *Que les choses sacrées soient*
» *montrées aux personnes sacrées, et*
» *nullement aux profanes.* » *Quod etiam Hypocrates divinissimus cùm novisset præcepit his verbis : Res quæ sacræ sunt, sacris hominibus ostenduntur, profanis autem non fas est.* (*Ibid.*, pag. 586.)

On a donc eu raison de dire que la médecine ancienne avait ses mystères qu'il

n'était pas permis de révéler à tout le monde. Or, quels étaient ces mystères? Alexandre nous l'apprend. C'étaient ces remèdes occultes dont on ne pouvait rendre raison, qu'il appelle *naturels*, et qui comprenaient bien certainement le Magnétisme.

Pour terminer sur les frictions, si celles de l'art ont tombé en désuétude, celles occultes ou magnétiques se sont toujours propagées. Nous en avons un exemple dans la personne du *cardinal Ximenès.*

Ce cardinal, dans sa vieillesse, était tombé malade : il eut recours aux médecins; mais leurs soins furent inutiles; bientôt ils en désespérèrent. *Erat formâ ad maciem extremam reductus Ximenes medicis omnibus nihil se ampliùs ad ejus salutem præstare posse apertè profitentibus.* (*Lib.* 2, *de Gestis Francisci Ximenes*, pag. 963 et 964, edit. Francofurt., an. 1603.)

On proposa alors une vieille femme au cardinal, qui le tirerait d'affaires.

Le cardinal se laissa vaincre. On introduisit chez lui cette femme secrètement, qui, après lui avoir tâté le pouls et palpé le ventre, assura que dans huitaine il serait parfaitement guéri. Elle demanda seulement de ne point se trouver avec les médecins ; on le lui promit. Elle se rendait la nuit en secret ; et en employant des frictions douces avec des linimens, elle vint à bout de rétablir parfaitement le cardinal dans la huitaine, comme elle l'avait promis. *Ximenès*, guéri de la fièvre, revint à son état et à sa gaîté ordinaire. *Ergò per noctis tenebras, jam omnibus digressis, sedulè anus ad Ximenium veniebat, eumque nemine repugnante unctionibus fovebat, leviterque oleo condito perfricabat : donec tandem assiduis medelis, intra octo dierum præscriptum tempus, fidem suam mulier liberavit. Namque omni febri liberum Ximenium hilaritati solitæ restituit.*

Il n'est donc pas permis de douter que le Magnétisme ne se soit anciennement exercé par les frictions.

§. III.

Des Procédés du Magnétisme animal par L'INSUFFLATION.

Il nous reste à démontrer que le Magnétisme animal a été aussi exercé par le souffle.

A cet égard, il suffit de parcourir tous les exemples qui ont été fournis dans les numéros des *Annales* et de la *Bibliothèque du Magnétisme animal.*

Origène ne parle-t-il pas d'hommes qui guérissaient les maladies par le souffle? *Homines morbos exsufflantes.*

Saint Grégoire, surnommé le Thaumaturge, ne souffle-t-il pas sur un voile qu'il met sur la tête d'un obsédé? et le démon est expulsé. *De Gregorio Thaumaturgo scribit Gregorius Nissenus, quod anhelitus oris sui velum afflavit,*

et obsesso illud imponens, dæmonem expulerit. (Tyrrhæus, *de Dæmoniacis, pars* 2, cap. 26, pag. 215.)

Saint Augustin n'a-t-il pas dit, dans la Cité de Dieu, qu'il y a des hommes qui ont des propriétés si singulières, qu'ils guérissent par le souffle ?

Riolan ne nous cite-t-il pas un jeune épileptique qu'on avait guéri en lui soufflant dans l'oreille? (*Thomas Bartholinus, Hist. auctorum, Centur.* 2, *pag.* 178.)

Mercklinius ne nous dit-il pas qu'un jeune enfant fut rappelé à la vie par le souffle d'une vieille femme ?

Brachia sua super infantem extendit, suumque os infantis ori arctissimè implicat, haud aliter ac si spiritum jam restituturum iterùm inflare vellet. (Mercklin., *Tractatus medico-physicus*, pag. 116, casus 31.)

Borelli nous annonce la même chose d'un domestique sur le corps de son maître. Il lui souffle dans la bouche et le rappelle à la santé. *Cum famulus è rure rediret et dominum mortuum invenisset,*

jamque sepulturá condendum, voluit illum diutissimè exosculari, dumque supra illum flens et halitus fundens in os ejus esset, paulatìm illum ad vitam tanquam propheta revocavit. (Borelli *Centur.* 3, *observ.* 88.)

Enfin, n'existe-t-il pas encore aujourd'hui dans l'Inde une secte de médecins, qui guérit toutes les maladies par la seule insufflation ? *Quædam est in India medicorum secta, quæ morbos omnes solâ curat insufflatione.* (Borelli, *ibidem*, *ibidem.*)

Est-il étonnant que le souffle de l'homme produise tant d'effets, quand nous lisons (dit Borelli) que Dieu souffla dans le corps d'Adam pour lui donner la vie ? C'est une fraction de ce souffle divin, qui peut encore aujourd'hui rendre la santé aux malades. (Borelli, *ibidem.*)

S'il était encore besoin de preuves, nous les trouverions chez les sauvages, dont la médecine consiste singulièrement dans les insufflations.

Nous pensons donc que l'imposition des mains, *le toucher*, *les frictions* et l'*insufflation* sont des moyens de communication de l'agent qu'on appelle magnétique animal, et qu'ils sont employés aujourd'hui comme ils l'ont été dans les temps anciens.

Lettre de M. le Comte Louis Le Péletier d'Aunay,

Au Rédacteur *des Archives du Magnétisme animal.*

AVANT-PROPOS DU RÉDACTEUR.

Après avoir publié l'article qui précède, concernant la manière dont les anciens et les modernes faisaient usage du Magnétisme animal, par *le toucher,* par *les frictions* et par *les insufflations*, je crois ne pouvoir mieux faire que de placer ici la lettre qui m'a été adressée par M. le Comte *Louis*

le Peletier d'Aunay, neveu de *M. le marquis de Puységur*. Cette lettre a pour objet de faire connaître la manière dont les sauvages de *la Louisiane* opèrent, de nos jours, des cures remarquables, par le moyen *de frictions*, qu'on pourrait en quelque sorte appeler magnétiques, d'autant plus que la guérison s'opère sans y employer d'autres remèdes.

Les frictions, il est vrai, sont également en usage dans la médecine; cependant le fait qui va être raconté, offre des circonstances et des procédés qui semblent avoir rapport avec ceux de nos magnétiseurs. Il serait donc très-vraisemblable que les sauvages de la Louisiane ayent pu exercer ce que nous appelons le Magnétisme ani-

mal, et sans le savoir : c'est ce dont nos lecteurs pourront juger par eux-mêmes.

On aurait aussi désiré que ce fait eût été accompagné d'observations physiologiques plus détaillées, et surtout garanties par le rapport de différens voyageurs qui auraient été témoins de cures analogues à celle dont il va être fait mention.

LE BARON D'HÉNIN DE CUVILLERS,
Rédacteur des Archives, etc...

Paris, ce 1er mars 1820.

Vous m'avez prié, Monsieur le Baron, de chercher à rassembler tous les faits magnétiques qui seraient à ma connaissance, et de vous en faire part. Cela m'a rappelé un fait moderne des plus remarquables, qui offre une cure

par les frictions, qu'on peut appeler magnétisme animal. Cette cure a été opérée par les sauvages de la Louisiane. Elle peut aussi prouver que, si le magnétisme n'est pas connu de nom chez eux, il l'est du moins par ses effets.

Voici le fait tel qu'il m'a été raconté par un témoin digne de foi et qui doit nous inspirer de la confiance. Il venait de nous dire, quelques minutes auparavant, que dans ses longs voyages qu'il venait de faire, il n'avait jamais entendu parler du magnétisme animal ni de ses effets, et qu'il n'en avait lui-même aucune connaissance. C'est M ***, neveu d'un receveur d'arrondissement, jeune homme plein d'éducation et d'honneur, revenant de *la Louisiane*, où il avait été pour affaires de commerce. En conversant avec lui il y a un an environ, il me raconta qu'en voyageant avec des sauvages de la Louisiane avec lesquels il était en commerce d'amitié, un des hommes de la bande fut piqué par un serpent : aussitôt sa jambe s'enfla tellement, qu'il lui fut impossible de marcher. Cette troupe

d'Indiens s'arrêta au milieu des bois, et quelques-uns d'entre eux, qui paraissaient instruits des procédés nécessaires pour la guérison de leurs maladies, s'emparèrent du patient. Ils étendirent d'abord plusieurs peaux de bêtes fraîchement tuées, et ils y placèrent le malade. Deux d'entre eux se mirent à lui faire des frictions du plat de la main, sur la jambe, en commençant par la cuisse et descendant jusqu'au bout du pied; ils répétèrent cette friction jusqu'à se lasser, tellement qu'ils furent obligés de se coucher sur des tas de feuilles pour se reposer. Deux autres sauvages reprirent le même poste, et commencèrent à faire les mêmes frictions avec la même constance et la même force que les deux premiers. A ces deux seconds succédèrent deux autres encore, qui se conduisirent comme les quatre précédens. De ce traitement il en résulta le désenflement réel de la jambe, au point que le sauvage put se remettre en route et continuer la marche à

pied. Il se trouva tellement guéri et fortifié, que, dès le jour suivant, tous les symptómes de son accident avaient totalement disparu.

J'ai l'honnenr d'être, etc.,

Le Comte Louis le Peletier d'Aunay.

Septième article (1) du Discours préliminaire pour les troisième et quatrième tomes des Archives du Magnétisme animal,

ou

EXPOSITION CRITIQUE DU SYSTÈME ET DE LA DOCTRINE MYSTIQUE DES MAGNÉTISTES.

§. CXVII. (*De l'Identité de tous les fluides aériformes et liquides, c'est-à-dire des fluides composés de substances*

(1) Les autres articles du même Discours préliminaire déjà publiés dans les numéros précédens, se trouvent inscrits aux pages 11, 37, 161, 193, du tome III, et aux pages 43 et 103 du tome IV de nos *Archives du Magnétisme animal.*

qui, de l'état de matières solides ou concrètes, seraient passées, soit à l'état de fluide liquide, soit à l'état de fluide aériforme.)

N°. 1. Avant de tirer des conséquences et des inductions de la diversité et de la multiplicité des fluides matériels de toutes espèces, comparés aux esprits incorporels, de telle catégorie qu'on puisse les supposer, je dirai, en passant, qu'il y a aussi identité entre les fluides liquides et les matières solides ou concrètes d'où ils proviennent, c'est-à-dire avec lesquels ils ont été formés, dans certaines circonstances dont la nature profite pour les dissoudre, les sublimer ou les volatiliser et les liquéfier, par des moyens qu'elle sait employer.

N°. 2. Ce que je viens de dire conduit naturellement à conclure que dans le monde physique toute la matière, sans aucune exception, serait identique dans toutes ses parties, comme étant susceptible de se métamorphoser sous toutes les formes, successivement et alternativement, d'après la volonté ou les ordres

immuables de la nature ; et par conséquent, cette matière, de solide ou concrète qu'elle serait, devient fluide, et de fluide redevient concrète, etc., etc., ainsi que nous l'avons déjà exposé dans les §§. précédens.

N°. 3. D'après la comparaison dont nous venons de parler dans le n° 1 qui précède, entre les fluides de tels genre ou espèce qu'ils puissent être, et les esprits incorporels, à telle hiérarchie qu'ils puissent appartenir, il semble que de tous les temps les fondateurs de fausses religions, ainsi que les sectateurs d'idées mystiques religieuses, se sont tous accordés à personnifier les fluides matériels et tous les attributs de la nature, et à se persuader que ce sont autant d'esprits incorporels. La superstition est venue ensuite faire jouer un rôle important à tous ces esprits, et à les faire figurer dans les contes puérils de sorciers et de revenans, afin d'en imposer au stupide vulgaire et à cette classe d'hommes si nombreuse dans tous les états, qui ne savent pas réfléchir, dont

l'esprit, manquant de justesse, les rend susceptibles d'être la dupe des enthousiastes et des fanatiques qui leur prescrivent avec assurance et leur ordonnent impérativement, et avec menace, de croire à des doctrines, à des dogmes et à des mystères les plus absurdes, leur prouvant enfin qu'il est nécessaire de fouler aux pieds le bon sens et briser la raison, pour se livrer aveuglément à des croyances ridicules.

N°. 4. La proposition que j'ai présentée dans les numéros précédens, concernant les fluides aériformes susceptibles de se transformer rapidement, successivement et alternativement, dans l'état de fluide liquide, suivant les circonstances dans lesquelles ils pourraient se trouver, doit paraître incontestable à ceux qui savent, par exemple, que le gaz *hydrogène* uni dans une certaine proportion (1) avec le

---

(1) Cette proportion est de quinze parties *d'hydrogène* sur quatre-vingt-cinq *d'oxigène*, et lorsque ces gaz sont embrasés par le contact d'une étincelle électrique, le calorique s'en dégage, et ces gaz, en se combinant à l'instant, donnent cent parties d'eau qui égalent le poids des deux gaz.

gaz *oxigène*, donne une quantité d'eau égale au poids des deux gaz, lorsqu'ils cessent d'être unis. Cette union peut cesser, en effet, d'une manière subite, lorsque ces deux gaz sont embrasés par le contact d'un corps enflammé ou de l'étincelle électrique. Le calorique qui les tenait en dissolution et qui s'opposait à leur combinaison, se trouvant dégagé en un clin d'œil, l'hydrogène et l'oxigène se combinent et se convertissent entièrement en eau, d'un poids égal aux deux gaz, ainsi que nous venons de le dire, attendu que le calorique est sans pesanteur.

N°. 5. Je ne rappelle ici cette belle expérience physiologique, que souvent la nature opère en grand, et que la chimie exécute en petit et avec précision, que pour donner à ceux qui l'ignorent, une idée des phénomènes remarquables des diverses transformations des fluides dans l'atmosphère, et aider l'imagination de ceux qui seraient disposés à croire à la formation, en l'air, des aérolithes, dont nous avons déjà

parlé dans les §§. CII et suivans qui précèdent. Il suffirait de penser que les fluides aériformes destinés à former les aérolithes, seraient composés de substances adaptées à ces sortes de combinaisons, dans lesquelles il entre probablement une bonne partie d'hydrogène, qui est, comme on sait, éminemment inflammable, et la plus légère de toutes les substances pondérables.

N°. 6. Ce n'est donc pas sans raison si je suppose, entre autres substances, l'intervention du gaz *hydrogène* dans la formation des aérolithes. On sait, d'ailleurs, que l'hydrogène est un principe généralement répandu dans toute la nature, où il joue un des principaux rôles; il entre pour beaucoup dans la composition des corps organisés, et il se trouve en grande abondance dans toutes les matières, animales et végétales. Quant à l'*oxigène*, qui est un gaz respirable, on sait également qu'il forme un peu plus d'un cinquième de notre air atmosphérique.

N°. 7. Si on est maintenant en droit

de conclure que l'*hydrogène* et l'*oxigène* sont les principes générateurs et constituans de l'eau, il est évident qu'il y a identité entre l'eau considérée comme un liquide matériel, et entre l'hydrogène et l'oxigène considérés comme des gaz aériformes. Cette identité nous conduit, par analogie, à d'autres identités qui tendent à prouver que la matière, dans tous les mondes, de telle manière qu'elle puisse être composée, et sous telle forme qu'elle puisse paraître, est en général identique, et ne forme véritablement qu'un tout.

N°. 8. Je peux donc, au risque de me répéter, ajouter aux propositions précédentes celle qui suit, et dire que les diverses portions de la matière, sous telles apparences qu'elles puissent se présenter dans la nature, ne forment véritablement qu'un tout, dont les parties, telles divisées qu'on veuille les supposer, sont nécessairement identiques entre elles.

N°. 9. Je pourrais pousser plus loin la discussion sur les analogies que la nature offre à l'œil observateur des physio-

logistes; le résultat de pareilles observations conduirait toujours à prouver l'identité qui existe incontestablement entre toutes les substances matérielles, soit solides ou concrètes, soit liquides, soit aériformes de telle espèce, sous telle forme et dans telle catégorie qu'on voudrait les considérer.

N°. 10. Si les propositions que je viens d'avancer paraissaient systématiques à quelques-uns de mes lecteurs, je leur répondrais alors que je n'ai formé aucun système, que je n'en ai adopté aucun, et que je suis encore plus éloigné d'en soutenir un seul. Je me suis borné seulement à présenter des observations physiologiques sur quelques-unes des grandes opérations de la nature, et d'en tirer des conséquences ou des inductions que la logique ne peut désavouer, et qui sont fondées sur le bon sens et la raison. Que ceux qui voudraient me critiquer, se servent donc des mêmes moyens et daignent employer des discussions physiologiques pour me combattre, sans avoir recours aux armes perfides et absurdes

des préjugés de la superstition et du fanatisme.

N°. 11. Les diverses opinions présentées dans les paragraphes et articles précédens, telles hasardées qu'elles soient, paraîtront beaucoup plus raisonnables, sans doute, que toutes les opinions contraires qui ne seraient fondées que sur de vains préjugés, que sur le fanatisme. J'ai combattu jusqu'à présent des raisonnemens dans lesquels il y avait absence totale de bon sens, de logique et de connaissances les plus communes en physiologie, ainsi qu'il n'est arrivé que trop souvent à des hommes asservis au joug honteux de la superstition, et principalement de la part de ceux qui soutiennent avec tant d'ardeur le système hypothétique d'un prétendu fluide magnétique animal, qu'ils appellent aussi le magnétisme de l'homme ou le magnétisme humain.

§. CXVIII. (*Identité de tous les esprits incorporels entre eux.*)

N°. 1. Nous avons observé précédemment que dans la nature, les fluides ma-

tériels, soit liquides, soit aériformes, sont tous identiques entre eux; nous avons remarqué la diversité et la multiplicité des fluides; nous avons reconnu que l'opinion des anciens consistait à dire que tous ces fluides matériels étaient identiques avec le fluide universel qu'ils placent au premier rang, et qu'ils disent n'être que la matière subdivisée à l'infini.

N°. 2. Ce *fluide universel* a donc été considéré comme type ou origine de tous les esprits, à la tête desquels ils placèrent la divinité qu'ils appellent également l'*Éthérée*, *l'âme universelle* ou *la nature*, qui vivifie tout et anime tout, non-seulement dans le globe que nous habitons, mais encore dans tous les mondes en général. Nous avons vu enfin que la plupart des philosophes de l'antiquité décernèrent le nom de Dieu à cette âme universelle qui gouverne l'univers, et qu'ils considèrent comme étant le réservoir de toutes les âmes qui ont animé, qui animent et qui animeront tous les corps. Il en résulterait donc qu'il y aurait identité entre tous les esprits incorporels.

(La suite au prochain Numéro.)

ARCHIVES

DU

MAGNÉTISME ANIMAL.

N°. 12.

Année 1822, Tome IV.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE MAGNÉTISME ANIMAL CHEZ LES ANCIENS

ET

CHEZ LES MODERNES.

De la Manière dont certains individus, appelés Toucheurs, *font usage du Magnétisme animal.*

DES TOUCHEURS.

Nous avons dit que dans tous les temps le magnétisme animal avait été en usage chez les anciens comme chez les modernes, mais sous d'autres noms.

Que sont, en effet, les toucheurs? Ces sortes de gens n'emploient aucun remède; ils imposent les mains sur la tête, plusieurs invoquent le nom de Dieu, et quelquefois ils guérissent radicalement les maladies. Ces gens croient fermement avoir le pouvoir de guérir, ils agissent dans cette confiance : ils mettent en pratique les mêmes procédés que les magnétiseurs; ils magnétisent donc?

On peut placer dans cette classe les *Ensalmistes* et les *Salutateurs*, ou *Sauveurs*, qui existaient jadis en Espagne et en Italie.

Les uns guérissaient en touchant, les autres en frottant avec leur salive, et en soufflant sur les parties malades. *Delrio* assure « qu'ils observent avec grand » soin certaines manières de toucher les » malades. » *Sedulò observant modos tangendi certos.* (Delrio, *Disquisit. magicæ*, lib. 3, cap. 2 et 3.)

La plupart de ces Ensalmistes, suivant Thiers, dans son ouvrage *Des Superst.*, liv. 6, chap. 4, ont empreinte sur quelque partie de leur corps la figure d'une

roue, entière ou rompue, qu'ils appellent *de Sainte Catherine*. Ils assurent qu'ils ont apporté du ventre de leur mère cette figure, quoiqu'ils se la soient faite eux-mêmes, comme disent *Léonard Vair* et le père *Théophile Rainaud*.

Les Sauveurs d'Italie se disent parens de saint Paul, et portent empreinte sur leur chair la figure d'un serpent, qu'ils veulent faire croire leur être naturelle, quoiqu'elle soit artificielle, comme celle de la roue des prétendus parens de sainte Catherine, selon les mêmes auteurs.

Quoi qu'il en soit, ces *Ensalmistes* et ces *Sauveurs* ne doivent pas à leur conduite cette faculté de guérir; car, la plupart du temps, comme l'observent ces auteurs, ce sont des gens perdus de débauche. *Doctor Navarrus scribit licitè illos suo opere fungi quantumvis sint vitiosi et perditi homines, ex eo quod illis gratia gratis data in aliorum hominum utilitatem sit.* (Navarrus, *in Manuali, ad primum præceptum.*)

Qui est-ce qui agit donc chez eux? Le même principe qui agit chez tous les ma-

gnétiseurs, et qui pourrait agir chez d'autres hommes, s'ils voulaient se livrer à cette manière de guérir. Il y a plus : les *Ensalmites* et les *Sauveurs* ont d'autant plus de succès, qu'exerçant fréquemment, ils en acquièrent plus de confiance, et développent davantage cette faculté naturelle. Le magnétisme se fortifie par l'exercice.

Les *Sauveurs*, parens de *Saint Paul*, ont, dit-on, une figure de serpent empreinte sur la chair; c'est sans doute en mémoire de la vipère que Saint Paul toucha sans danger dans l'île de Chypre. Ils se vantent, en effet, d'avoir le pouvoir de guérir la morsure des serpens. *Boissard* nous rapporte en avoir été le témoin à Rome. *Vidi Romæ*..... (*Boissardus*, *Tractatus de Divinatione*, c. II, *DE SERVATORIBUS*. *Oppenheim*, typis Geller.)

Ceci rappelle les *Psylles*, les *Marses*, les *Ophiogènes*, dont nous parlent les anciens.

Nous ne savons pas si le Magnétisme peut combattre avec succès le venin des

serpens; mais voici ce que nous dit *Elien* sur la manière dont s'y prennent les *Psylles* pour faire de semblables cures.

D'abord, si la plaie faite par le serpent n'est pas considérable et que la douleur soit tolérable, les *Psylles* se contentent d'y appliquer simplement de la salive; en crachant dessus, ils adoucissent et arrêtent le mal.

Si, au contraire, la douleur est plus forte et l'homme plus malade, ils prennent dans la bouche beaucoup d'eau, et la promenant dans la gorge, ils la rendent dans un vase et la donnent à boire au malade. Que si l'âcreté du venin gagne de plus en plus et que la douleur devienne insupportable, alors le psylle se couche nu et s'étend sur le malade, également nu, et par son propre corps brise la force de la maladie et délivre l'homme du mal.

Hìc verò sive evocatus, sive fortuitò advenerit, et plagam adhuc tolerabiliter dolentem viderit, solam salivam ictu morsuive inspuens, dolorem mitiget et perstringit : sin percussum offenderit

ægerrimè dolentem, intra dentes permultam aquam haurit, et os suum primo ex eâ colluit, post verò eam in poculum injectam vulnerato exsorbendam tradit. Quod si veneni acerbitas acriùs invalescit, hic ægrotanti nudo nudus accumbit, et proprio suo corpore morbi vim frangit, et malo hominem liberat. (ÆLIANUS, Historia animalium, lib. XVI, cap. 28. Petro Gillio *Gallo*, et Conrado *Gesnero*, interpretibus.)

Cette manière de guérir est absolument magnétique : 1°. Le *Psylle* emploie la salive, dont il fait un liniment à la plaie ; 2°. Il présente au malade de l'eau magnétisée, qu'il rend telle en la promenant dans sa bouche ; 3°. Il s'étend sur le corps du patient, et par ce moyen dompte et affaiblit le mal.

Il n'y a pas jusqu'au sommeil magnétique que n'inspire l'approche des Psylles : « Si quelqu'un a été mordu par une » bête venimeuse (dit encore *Elien*), » et qu'il vienne à bout d'approcher d'un » *Psylle*, aussitôt il est frappé de stu» peur, comme s'il avait bu une potion

» soporative ; il est privé de sens, et » reste dans cet état jusqu'à ce que le » *Psylle* se soit retiré. » *Veluti soporiferam bibisset potionem stupore affectus, ac sensu privatus æger sopitur et tamdiù debilitatur, quoad ab eo Psyllus recesserit.* (Ælianus, ibid., lib. XVI, cap. 27.)

Mais cette circonstance de guérir en s'étendant sur le corps du malade, a frappé *Elien*, au point qu'il y revient et qu'il cite *Nicandre* de Colophone, duquel il rapporte des vers dont voici le sens :

« J'ai entendu parler des *Psylles* de la » Lybie, qui vivent dans un désert abon- » dant en serpens. Le venin de ces ani- » maux, ni leur morsure dangereuse, ne » sauraient les blesser. Il y a plus, ils don- » nent du secours à ceux qui en ont été » mordus ; ce n'est pas par la force des » plantes ou des racines, *mais par la* » *jonction de leur propre corps.* »

Audivi libycos Psyllos, quos aspera syrtis,
Serpentumque ferax patria alit populos,
Non ictu inflictum diro, morsu ve venenum

Lædere : quin læsis ferre et opem reliquis
Non vi radicum, proprio sed corpore juncto.
(*Ælian., ibid.*, cap. 28.)

Il n'y a personne qui ne reconnaisse ici les procédés du Magnétisme, et qui n'en conclue même, que certainement le Magnétisme peut être employé avec succès contre les morsures des bêtes venimeuses.

Si les *Psylles* avaient donc le talent de guérir de ces sortes de blessures, pourquoi les *Ensalmites* de Sainte Catherine et les *Sauveurs* de Saint Paul ne l'auraient-ils pas? Le nom du saint n'y fait rien sans doute, puisque les *Psylles* autrefois, et aujourd'hui nos Magnétiseurs, agissent bien sans l'intermédiaire d'aucun saint. Cependant il est certain, surtout pour le peuple, que l'intercession d'un grand saint peut faire beaucoup. Il double les forces de celui qui l'invoque, quelle que soit sa conduite. Ils voyent, en effet, tous les sacremens de l'Eglise opérer, quoiqu'administrés souvent par des prêtres indignes. Ils en tirent les conséquences en leur faveur. L'invocation d'un

grand saint peut donc faire beaucoup, par la foi qu'elle inspire, soit dans l'agent, soit dans le patient.

Il faut en dire autant de ceux qui se prétendent de la race de *Saint Roch*, pour la garde des pestiférés, ou de la famille de *Saint Hubert*, pour la guérison des personnes mordues par des animaux enragés, etc., etc.

Il y a longtemps que ceux qui ont été mordus de chiens ou d'autres animaux enragés font des pélerinages au monastère de Saint Hubert, évêque de *Tongres*, qui est situé dans la forêt des Ardennes, au diocèse de Liége. Rendus au monastère, on leur fait une incision au front, dans laquelle on enferme une parcelle de l'étole du saint évêque; ceux qui ont reçu cette parcelle éprouvent un soulagement notable, et donnent *répit ou relâche* à ceux qui s'adressent à eux, c'est-à-dire, empêchent quelque temps qu'ils ne deviennent enragés.

Thiers a prétendu, liv. 6, chap. 4, de son *Traité des Superstitions*, que cette étole, envoyée par la Vierge à *monsieur*

Saint Hubert, qu'on coupait depuis huit cents ans et plus, sans qu'il parût la moindre diminution, et qui guérissait de diverses sortes de maux, et notamment de la rage, sentait un peu la superstition. Nous n'irons pas à l'encontre ; mais nous dirons qu'il n'est peut-être aucune maladie que l'on ne puisse espérer de guérir, avec la volonté et la ferme confiance qu'on peut la guérir. Ce qui nous explique tous ces miracles prétendus dont sont grossis certains ouvrages. La confiance de celui qui veut guérir est suffisante pour la cure. Quelle doit être l'efficacité des procédés employés, quand vient s'y joindre encore la confiance de ceux qui sont malades !

Ce que nous venons de dire se trouve confirmé par le trait du berger *Cyprien*, de *Bertignol*, situé sur les confins de la Bourgogne et de la Champagne, près de Bar-sur-Aube, dont il est question dans la *Bibliothèque du Magnétisme*, 15e cahier, pag. 256. Ce berger Cyprien n'était point parent de Saint Hubert. Il avait eu le malheur d'être mordu par un loup

enragé. Il avait été à Saint Hubert, où il avait eu l'incision au front et l'insertion d'un petit morceau de l'étole. Il revint sans avoir la rage, à laquelle tous les autres mordus par le même loup n'avaient pu échapper; et s'imaginant avoir aussi la faculté du *répit* pendant six semaines, il est étonnant à quelle quantité de personnes il accorda ce *répit*.

Lorsque quelqu'un, à plus de dix lieues à la ronde, avait été mordu par un chien, on l'envoyait aussitôt demander un *répit* au berger de Bertignol, et bien rarement ce *répit* manquait son effet.

Ce chapitre de Saint Hubert paraît confirmer de plus en plus ce que nous avons dit des églises et monastères qui avaient depuis les temps les plus anciens conservé l'art de guérir, et mêlé, comme les anciens, le divin avec les remèdes naturels.

On peut en dire autant de la *Sainte Larme* de Vendôme, du *Saint-Suaire* de Besançon, et d'une foule d'autres églises et monastères.

On prétend que ceux qui sont de la

maison de *Coutances*, dans le Vendômois, ont aussi le privilége de guérir les enfans de la maladie appelée *le carreau*, en les touchant. (Voy. Thiers, *Traité des Superstitions*, liv. 6, chap. 4.)

D'autres, en Provence, se mêlent de guérir les cors aux pieds, en les touchant et en disant quelques prières. Ils assurent que ceux de leur famille et quelques autres familles de Provence ont le même pouvoir. Tout cela peut fort bien être.

Il n'est besoin, pour opérer toutes ces prétendues guérisons, que de la ferme confiance qu'on peut par soi-même, ou qu'on est délégué par un pouvoir surnaturel, pour procurer la guérison de telle ou telle maladie, pouvoir qui reçoit un nouveau surcroît de la confiance qu'y apportent les malades.

C'est ainsi qu'il faut expliquer le privilége autrefois concédé à nos rois de guérir les écrouelles.

Les *rois de France* passent, en effet, pour avoir, de toute ancienneté, le privilége de guérir les écrouelles en les touchant.

André Laurent, qui a fait un traité exprès sur cette matière, nous apprend que ce fut à *Clovis* que ce don fut premièrement départi. *Clovis* avait un de ses officiers, nommé *Lanicetus*, auquel il était fort attaché : cet officier était tourmenté cruellement par les écrouelles, et avait essayé tous les remèdes de la médecine sans succès. Il était si honteux de son état, qu'il n'osait se montrer. Clovis eut alors un songe, où il lui semblait toucher la gorge de *Lanicetus*; qu'aussitôt son lit était rempli d'une splendeur céleste, et que *Lanicetus* se trouvait entièrement guéri, sans qu'aucune cicatrice rappelât la trace du mal qu'il avait éprouvé. Sitôt qu'il fut jour, *Clovis* se rend, plein de joie, chez son officier, et fait l'expérience que lui avait apprise son songe. Elle réussit, aux applaudissemens de tout le monde. *Lanicetus* fut guéri entièrement. Ce privilége (ajoute l'auteur) a depuis, par une bonté du ciel, passé, comme un héritage, aux enfans et successeurs de *Clovis* au trône de France. *Quod Dei suavissimum beneficium et*

sanandi strumas facultas ut hæreditas ad liberos et posteros reges Gallorum sempiternâ serie transmissa est. (*Forcetulus, lib. I*, De Imperio et Philosophia Gallorum, apud Andream Laurentium, *De Strumis*, pag. 13.)

Ce ne fut donc pas à *Saint Marcou* que *Clovis* en fut redevable, puisque Saint Marcou ne vivait que du temps de *Childebert* et *Clotaire II.*

Le vénérable *Guibert*, abbé de Nogent, atteste que *Philippe Ier*, qui monta sur le trône en 1060, usait du droit de toucher les écrouelles, mais que quelque crime le lui fit perdre.

Etienne de Conti, religieux de Corbie, du 15e siècle, décrit, dans son *Histoire de France*, n° 520, des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, les cérémonies que *Charles VI*, qui régnait depuis l'an 1380, observait en touchant les écrouelles. Après que le Roi avait entendu la messe, on apportait un vase plein d'eau, et Sa Majesté ayant fait ses prières devant l'autel, touchait le mal de la main droite, le lavait dans cette

eau, et le malade en portait pendant neuf jours de jeûne (Voy. le *Dictionnaire encyclopédique*, verbo. *Écrouelles.*)

Mais Etienne de Conti oubliait les paroles du cérémonial que le roi prononçait en touchant les malades. *Laurent* nous les rappelle dans son *Traité des Écrouelles: le Roi te touche, Dieu te guérit.*

Le même auteur, premier médecin d'Henri IV, nous donne, dans une gravure qui est à la fin de son livre, la description de la cérémonie du toucher des écrouelles, telle qu'elle fut pratiquée par le roi *Henri IV*. On voit ce bon roi toucher, avec l'air de douceur qui le caractérisait, les différens malades. Le premier médecin lui présente les malades; le roi les touche par l'imposition des mains. Suivant cet auteur, *Henri IV* en touchait chaque année plus de quinze cents.

Les autres monarques de l'Europe n'ont pu voir sans jalousie ce privilége des rois de France. Bientôt ils se le sont tous arrogé : le roi d'Espagne, le roi d'Angleterre, les ducs d'Hapsbourg,

et plusieurs princes d'Allemagne. Suivant les Anglais, cette grâce fut accordée, et même exclusivement, à *Edouard le Confesseur*, qui monta sur le trône en 1043. Ce privilége lui fut concédé à cause de ses vertus et de sa sainteté, avec le droit de le transmettre à tous ses successeurs. Ils disent que c'est pour cette raison que les écrouelles s'appellent, de temps immémorial, *le mal du Roi* (King'-sevil), comme maladie dont la guérison était réservée au roi seul. Aussi était-ce un spectacle assez singulier, de voir le roi *Jacques III*, fugitif en France, s'occuper à toucher les écrouelles dans nos hôpitaux. (*Dictionn. Encycloped., loco citato.*)

Elisabeth, reine d'Angleterre, quoiqu'hérétique, jouissait éminemment du droit de guérir les écrouelles. Guillaume Tockerus a écrit un petit livre plein des cures qu'elles a faites.

Quoi qu'il en soit du privilége, nous sommes persuadés que non-seulement les rois de France et d'Angleterre pourraient guérir, quand ils voudraient, les

écrouelles en les touchant, mais encore tous les rois de l'Europe. Il suffit d'avoir une ferme confiance dans son pouvoir magnétique, et que ce pouvoir soit secondé par une ardente foi de la part de ceux qui sont touchés.

Un roi qui se figure exercer sur son peuple une espèce de miracle, doit être pénétré de la dignité de la fonction qu'il exerce, et y apporter les dispositions requises.

D'un autre côté, quelle impression ne doit pas faire sur de pauvres malheureux, quelle émotion ne doit pas exciter le toucher de cette main royale dont il n'a jamais approché et qu'on lui a dépeinte comme devant mettre fin à ses douleurs !

C'est la réunion de ces deux circonstances, de cette double foi, qui opère sur le malade une révolution favorable et lui procure une guérison qu'il obtiendrait dans toute circonstance semblable.

Car, enfin, quel est le titre de ce privilège? s'il est accordé aux rois de France comme privilége, il ne peut pas l'être

aux rois d'Angleterre, et réciproquement: et cependant nous voyons que la plupart des rois de l'Europe élèvent des prétentions sur ce droit, et les auteurs nous attestent qu'ils l'exerçaient tous avec le même succès.

Sera-ce le songe de *Clovis*, où il croit guérir *Lanicetus* en le touchant? Mais ce songe ne peut former un titre.

Suivant *Guibert* de Nogent, Philippe Ier avait usé de ce droit dans le commencement de son règne; mais quelque crime le lui fit perdre. Or, quel est le roi qui puisse dire qu'il est sans péché? D'où il suivrait que depuis Philippe Ier il y aurait bien peu de rois de France appelés à user de ce droit, et que si *Henri IV* en a joui, ce fut certainement pour d'autres raisons.

Elisabeth, reine d'Angleterre, hérétique, à quel titre en jouissait-elle?

Il est bien plus simple de chercher une cause toute naturelle de ce droit singulier, et nous la trouvons dans la double confiance qu'avaient et le roi et ses sujets dans ce pouvoir curatif.

Le même *Laurent* nous apprend que le roi n'était pas le seul qui guérissait en touchant les écrouelles. Le Roi très-chrétien vit lui-même (nous dit-il) un paysan qui, à l'aide d'une certaine herbe, guérissait dans un moment presque toutes les écrouelles. Il faisait d'abord vomir, et par ce moyen débarrassait de beaucoup de pituite et d'animalcules, qu'il prétendait être les germes des écrouelles. Je l'ai souvent entendu dire au Roi. Ce paysan a eu pour témoins non-seulement le Roi, mais encore *M. de Frontenac*, du conseil privé, *François Martel*, premier chirurgien du Roi, et beaucoup d'autres chambellans de Sa Majesté.

Ce paysan, quelque temps après, disparut, sans qu'on ait jamais su ce qu'il était devenu. Ce qui, ajoute l'auteur, me confirme dans l'idée que c'était un mauvais démon.

Voilà donc un paysan qui guérit les écrouelles, soit à l'aide d'une certaine herbe, soit plutôt par son pouvoir ma-

gnétique ; car s'il existe des plantes bonnes contre les écrouelles, il n'en existe pas qui agissent au moment même.

Laurent nous parle lui-même de racines *acéteuses* et *amaglosses*, qui, suspendues au col, divisent et font disparaître les écrouelles. *Radices acetosœ et amaglossœ suspensœ strumas discutiunt.* (Laurentius, *De Strum.*, p. 62.)

Ces plantes agissaient-elles subitement? Non certainement. Il fallait donc y joindre encore quelque chose, c'est-à-dire quelques procédés magnétiques, et à cet égard, comme nous l'avons déjà dit, les sujets valent autant que les rois.

Aétius, qu'il nous cite, nous en donne encore un exemple. *Il nous dit que les écrouelles peuvent se guérir par les prières.—Refert Aetius strumas et laxiorem columellam quibusdam precibus sanescere.* (Ib., p. 9.)

Comment donc Laurent, ne pouvant se rendre compte de la manière dont guérissait ce paysan, va-t-il s'imaginer que c'était un *mauvais démon*, et en

donner pour preuve qu'on ne savait ce qu'il était devenu ? Ce n'est pas là raisonner en philosophe.

Que le Magnétisme soit bon contre les écrouelles, c'est ce dont on ne doute pas, quand on a quelqu'usage du Magnétisme. Nous en avons vu un exemple frappant de la part de M. B. sur une personne qui depuis plusieurs années était inutilement entre les mains des plus habiles chirurgiens et médecins.

Il est de fait, aussi, que quiconque guérit par son *toucher* les écrouelles, guérit en même temps d'autres maux. Nous voyons que nos rois guérissaient non-seulement les écrouelles, mais encore d'autres maladies. C'était plus spécialement les écrouelles.

Si actuellement nous voulions nous occuper de *Toucheurs* particuliers, il nous faudrait pénétrer dans les monastères. Nous avons déjà fait voir combien de Moines jouissaient de cette précieuse prérogative; mais pour ne pas revenir sans cesse sur les mêmes objets, il faut porter ses recherches ailleurs.

Zacutus confirme en général l'existence de ceux qui ont naturellement la faculté de guérir, soit par *le toucher*, soit par *le souffle*, soit par *la salive. Non est igitur mirum si aliqui homines ingenitam sanandi facultatem sint adepti, nec est cur nos illorum saliva aut contactus attonitos reddat, cum majora multò, magisque stupenda quotidie evenire cernamus.* (Zacutus, *De Principum Hist.*, *quæst.* 31.)

Porta dit également : *Il y a beaucoup d'hommes* (plerique) *qui de leur nature guérissent par le toucher certaines infirmités. Sic plerique viri suscepti naturâ sunt, qui tactu infirmitates aliquas curant.* (J. B. Porta, *Magiæ naturalis* lib. 8, cap. 14.)

Tel était cet enfant dont nous parle *Michel de Médina*, qui dans Salamanque passait pour avoir le don de guérir, et guérissait, par son seul *toucher*, les maladies les plus graves. (Michael de Medina, lib. *de rectâ in Deum fide*, cap. 7.)

Tel était ce jeune homme cité par *Nierembergius*, qui par le tact de son pied

guérissait les chevaux. (Nierembergius, *parte* 2, *curi. phil.*, lib. I, cap. 5.)

Nous ne finirions pas, si nous voulions suivre en détail tous ceux que nous pourrions nommer. Nous nous bornerons à ceux qui ont jeté le plus d'éclat dans les siècles derniers.

Il n'est personne à qui les noms de *Greatrick* et de *Gassner* ne soient familiers. Les détails dans lesquels nous allons entrer à l'égard du premier méritent d'autant plus de confiance, qu'ils sont puisés dans Saint-Evremont, témoin oculaire. (*OEuvres de Saint-Evremont*, tom. Ier, pag. 82, édition de Dennereaux, 1753.)

Valentin Greatrick naquit en Irlande, en 1628, d'une assez bonne maison; il servit, pendant la guerre d'Irlande, en qualité de lieutenant d'une compagnie, et ensuite remplit quelque charge dans le comté de Cork. Il paraissait fort dévot. Sa contenance était grave, mais simple, et n'avait rien de composé. En 1662 il se sentit porté à croire qu'il avait le don de guérir les écrouelles, et cette suggestion devint si forte, qu'il toucha plusieurs per-

sonnes affligées de cette maladie et les guérit complètement. Trois ans après, la fièvre devint épidémique dans sa province, un second pressentiment lui persuada qu'il pourrait aussi la guérir. Un nouvel essai fut suivi de nouvelles guérisons. Enfin, au mois d'avril 1665, une autre espèce d'inspiration lui suggéra qu'il avait aussi le don de guérir les plaies, les ulcères, etc., etc. L'expérience fit voir qu'il ne s'était pas trompé. Enfin il guérissait également les convulsions et l'hydropisie. Sa réputation devint si étendue, que le clergé se crut obligé de lui défendre de faire encore de semblables guérisons.

Gréatrick passa alors en Angleterre, c'est-à-dire en 1666, et à mesure qu'il s'avançait dans les provinces, les magistrats des villes et des bourgs le priaient de venir guérir leurs malades. Le Roi l'ayant su, et étant informé des cures merveilleuses qu'il avait faites, lui manda, par le comte d'*Arrington*, secrétaire d'état, de se rendre où était la cour. Dans ce nouveau séjour, *Gréatrick* continua à

toucher les malades. Il chassait la goutte et les douleurs de rhumatisme, qu'il faisait fuir jusqu'aux extrémités du corps, et là les expulsait entièrement. Ses guérisons n'avaient rien d'imposant, si ce n'est qu'il rapportait à Dieu tous ses succès, et qu'il le bénissait, en exhortant le malade à se joindre à lui. Il faisait un usage particulier et très-étendu *du toucher*.

Il ne guérissait pas, au reste, toutes les maladies. Quelques-unes résistaient à son pouvoir, ce qu'il attribuait à ce que que le mal était trop invétéré, ou bien à une disposition particulière du sujet.

Greatrick croyait aux esprits et leur attribuait plusieurs maladies. Aussitôt que les possédés le voyaient ou qu'ils entendaient sa voix, ils tombaient à terre ou dans de violentes agitations. Il les guérissait, comme les autres malades, en les touchant.

Cependant, continue *Saint-Evremont*, il ne put pas persuader tout le monde de la réalité de son don miraculeux. On écrivit violemment contre lui; mais il

trouva de zélés défenseurs, même parmi les médecins. *Henri Stubbe* fut un de ceux qui se chargèrent de sa défense et qui voulut légitimer ses cures. A l'égard de Greatrick, il publia lui-même en 1666 une lettre adressée au célèbre *Bayle*. Il accompagna cet écrit d'un grand nombre de certificats, signés par des personnes d'une probité reconnue, et entre autres par *M. Boyle* et par MM. *Wilkins*, *Whichcot*, *Cudworth* et *Patrik*, fameux théologiens, qui attestaient la vérité des guérisons miraculeuses qu'il avait faites.

Que voyons-nous donc dans *Greatrick?* un véritable *Toucheur*, dont il avait reçu le nom (on l'appelait le *Toucheur*), un homme qui se porte par instinct, et comme par inspiration, à guérir ses semblables en les touchant. Il ignorait qu'il guérissait par Magnétisme, et confirmait par là ce que nous avons dit, que plusieurs personnes avaient fait pendant longtemps usage du Magnétisme sans le savoir.

Qu'il y ait eu des gens qui aient douté de ses talens, et surtout des médecins,

cela est dans l'ordre ; mais ses guérisons attestées par *Boyle*, par *Stubbe*, et par les théologiens les plus distingués de la Grande-Bretagne, répondent à ces censures.

On a prétendu ensuite attaquer la conduite de *Greatrick* en lui prêtant des aventures galantes avec des femmes. Nous l'ignorons : mais nous n'avons jamais prétendu qu'il fallait être saint pour opérer le Magnétisme : sans doute la sainteté servirait beaucoup ; mais les Magnétiseurs peuvent s'en passer.

Nous arrivons à *Jean-Joseph Gassner*, qui naquit en 1727 à Braz, dans le cercle de Souabe. Après avoir fait ses études dans l'Université de Prague, il reçut les ordres sacrés en 1750, et fut nommé à la cure de Closterle en 1758. *Gassner* nous apprend lui-même qu'il jouissait d'une très-mauvaise santé depuis 1752 ; qu'il eut recours aux médecins, aux livres de médecine, et finit par se persuader que sa maladie n'avait pas une cause naturelle. Il eut recours aux exorcismes, et s'en servit si bien, qu'au

bout de quelque temps il se trouva entièrement guéri.

Ravi de cet essai, il en vint à croire que la plupart des maladies n'avaient pas d'autre cause et d'autre origine que le *démon*. Il n'employait en conséquence que les exorcismes, qui le servirent à merveille.

Il commença par guérir les malades de sa paroisse; bientôt la Suisse, le Tyrol et la Souabe, lui envoyèrent les leurs, et l'affluence était si grande chez lui, que, dans les dernières années de son séjour à Closterle, il en guérissait quatre ou cinq cents par an.

Après avoir parcouru diverses provinces, Gassner finit par se fixer à Ratisbonne sous la protection du prince évêque. Le nombre des malades qui allaient le voir était si considérable, qu'on en a vu jusqu'à dix mille campés sous des tentes.

Gassner croyait, ainsi que nous l'avons dit, que la plupart des maladies viennent du malin esprit. C'était donc comme exorciste qu'il agissait, et c'é-

tait par des exorcismes qu'il guérissait.

Il tenait pour principe que la foi est une condition essentielle pour être guéri. Lorsqu'elle existe de la part de l'exorciste et de la part du malade, la guérison a toujours lieu. Si la foi manque dans le malade, la guérison ne peut s'opérer.

Gassner avait contracté une si grande familiarité avec le *démon*, qu'ils causaient souvent ensemble sur des choses indifférentes et totalement étrangères à la maladie.

Gassner avait encore la faculté de communiquer aux malades son pouvoir sur les démons, au point qu'étant délivrés de leurs maladies, ils pouvaient le chasser ensuite d'eux-mêmes.

Il était aussi au pouvoir de ce curé de faire varier le pouls à volonté, de façon que, les médecins présens, le pouls devenait petit, grand, fort, faible, lent, accéléré, rémittent, intermittent, enfin tel que les médecins le demandaient.

Il guérissait rarement les malades au premier exorcisme, il lui fallait plusieurs heures, et quelquefois plusieurs jours.

Il était pour l'ordinaire assis, ayant une fenêtre à gauche, un crucifix à droite, le visage tourné vers les malades et les assistans. Il portait une étole rouge à son col, et une ceinture noire autour de sa soutane.

Il faisait mettre le malade à genoux devant lui ; il touchait la partie malade, quelquefois il frottait ses mains à sa ceinture ou à son mouchoir ; il secouait ensuite la tête des malades ou la leur frottait rudement ainsi que la nuque. Il posait aussi très-souvent l'extrémité de sa ceinture sur les parties malades.

C'est ainsi que ce prêtre a opéré des guérisons merveilleuses. *Gassner* eut des contradicteurs sans doute, il ne leur répondit que par de nouvelles guérisons.

La cure de la dame Emilie, qui eut lieu en 1775, dont la relation se trouve imprimée chez *Lobegeois*, à Schillings, qui se lit aussi dans l'*Anti-Magnétisme*, revêtue d'une foule de signatures de personnes savantes et de distinction, est vraiment étonnante.

Cette demoiselle, âgée de dix-neuf

ans, était tourmentée de convulsions horribles qui avaient lieu jusqu'à trente-huit fois dans la journée. Elle se rendit chez *Gassner*, qui entreprit de la guérir; mais toujours dans la persuasion que toutes les maladies venaient du malin esprit, ce fut par la méthode des exorcismes. Il ne parlait que latin. Le diable fut si obéissant à ses ordres, qu'il les exécuta avec la plus grande exactitude. Elle riait, elle pleurait à sa volonté : elle devenait furieuse ou sage, elle souffrait, elle était insensible. Ses bras, son corps, tombaient en paralysie suivant qu'il le prescrivait. Enfin, quand il eut assez longtemps satisfait la curiosité du public, il fit sur elle l'exorcisme de guérison et la renvoya guérie.

Ces cures furent attaquées par *Ferdinand Flestzinger*, de Munich, de l'ordre des Théatins, qui prétendit que le diable ou les diables n'avaient rien de commun dans cette affaire; que ces esprits n'avaient aucun pouvoir sur l'homme; qu'ils n'ont aucun commerce avec lui. Mais *Gassner*, qui guérissait tou-

jours, persistait toujours dans sa doctrine.

Toutes ces cures se seraient multipliées à l'infini, si Gassner se fût borné à faire le thaumaturge; mais Gassner s'étant mêlé de politique, ayant notamment désapprouvé l'abolition des jésuites, l'empereur jugea à propos de reléguer Gassner dans une communauté de prêtres à Pondory, près de Ratisbonne.

Gassner ne pouvait plus guérir que privément et avec permission; c'est le parti que fut obligé de prendre le sieur *Charlesmagne*, cultivateur à Bobigny, près Paris, en 1776 : tourmenté par les douleurs d'une sciatique cruelle, il ne trouva pas d'autre expédient que de se transporter à Pondory, à plus de cent cinquante lieues de son pays, pour y recevoir les attouchemens salutaires et les prières du père *Gassner*. Il envoya chercher chez le prince évêque de Ratisbonne la permission. Quand il arriva, ses jambes étaient pour ainsi dire retirées sous ses cuisses; une de ses plaies était encore ouverte à sa jambe droite. *Gass-*

ner l'aborda avec douceur, et lui demanda s'il voulait être guéri. Sur sa réponse affirmative, il dit : *Au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, que le mal cesse. Levez-vous, marchez, mon ami :* A ces paroles, animé d'une sainte confiance, « j'éprouvai, dit-il, un chan-
» gement que je ne puis exprimer. Quel-
» que chose de surnaturel s'opère en moi,
» mes jambes se désenflent, s'étendent ;
» je me lève et je marche quelques pas
» dans sa chambre. » Le reste de la maladie fut bientôt dissipé. Le *sieur Charlemagne* en a donné son certificat à Bobigny près de Paris, le 5 juin 1778.

Que dirons-nous à présent de *Gassner*? il est impossible de ne pas reconnaître en cet homme un pouvoir magnétique éminent. Il croyait aux esprits, il était persuadé que c'étaient les mauvais esprits qu'il chassait, lorsqu'il guérissait une maladie. Cette erreur de son esprit ne faisait rien à son pouvoir magnétique, qui n'en agissait pas moins indépendamment des esprits : disons même qu'il en agissait avec plus d'efficacité ; car lorsqu'on se

figure qu'on a un pouvoir divin, qu'on est délégué sur la terre pour faire au nom de Jésus-Christ des cures que ne font pas le commun des hommes, quelle confiance ne doit pas donner une semblable mission! Aussi la maladie obéissait à ses moindres commandemens. Elle paraissait et disparaissait, se portait toute entière sur un côté ou sur un autre, suivant que c'était l'intention de Gassner.

Il n'est personne qui n'ait vu dans l'application du magnétisme, cette docilité de la maladie, cette obéissance du mal, ces phases du pouls, à la voix du magnétiseur.

Il y a plus, on change à volonté le goût et les sensations. On fait trouver à tel objet qu'on présente au somnambule l'odeur de roses, de fleurs d'oranges, de violettes, et on lui fait trouver chaud, froid, tiède, etc., et il n'y a ni diablerie, ni exorcisme là-dedans.

Gassner ne faisait donc rien qui ne soit connu et pratiqué des magnétiseurs ordinaires.

Cette singularit é, de parler latin ,n'a

pas de quoi surprendre. D'abord les questions qu'il faisait pouvaient aisément se concevoir de ceux qui ne savaient pas même le latin; car elles étaient si simples et d'un latin si familier, qu'il était difficile qu'elles ne fussent pas entendues de tout le monde. Et ensuite à quoi sert le langage exprimé, quand un somnambule entend le langage mental; quand au moindre signal, à la moindre marque de la volonté de son magnétiseur, le somnambule entend et exécute ses ordres?

Il arrivait quelquefois, mais rarement, que Gassner ne touchait pas et n'imposait pas les mains sur les malades; mais le magnétisme a bien d'autres modes de communiquer que *le toucher* et l'imposition des mains; cette étole, dont il mettait toujours le bout sur la tête des malades, n'était-ce rien? cette ceinture de soutane qu'il frottait fortement avec la main, lorsqu'il voulait opérer, n'était-ce rien? n'était-ce pas un moyen d'exciter chez lui le pouvoir magnétique et de lui donner plus d'essor?

Le pouvoir de guérir les autres, qu'il transférait à ses malades, n'est encore qu'un effet du Magnétisme, ou plutôt c'est un effet tout naturel, propre à chaque homme, dont le Magnétiseur engage le somnambule, ou tel autre Magnétisé, de faire usage avec confiance.

Nous ne reconnaîtrons donc dans Gassner, malgré tous ses exorcismes, malgré toutes ses conversations avec le diable, qu'un homme comme un autre, mais éminemment doué du pouvoir magnétique.

Ceux qui connaissent le Magnétisme savent qu'il se forme tous les jours, pendant le somnambulisme, entre le Magnétiseur et le Magnétisé, des conversations sur toutes sortes de matières. Il n'est pas nécessaire de recourir au diable pour cela. De manière qu'il n'est pas un seul phénomène produit par Gassner qui ne se retrouve, peut-être avec moins de force, mais qui ne se retrouve chez les autres Magnétiseurs.

Nous regardons toujours comme fort singulier, que les prétendus miracles de

Gassner aient donné lieu à deux ouvrages considérables, l'un du médecin *De Haën*, intitulé *De Miraculis* (Paris , 1778, in-12); l'autre , en réponse , intitulé , *Instructio theoretica practica de remediis à Christo domino ecclesiæ suæ relictis.* (Schillings fursii 1783.)

Dans le premier , *De Haën* se donne la peine de prouver que Gassner ne guérissait pas par miracles. Dans le second c'est le système tout contraire ; mais nous ne pardonnerons pas à De Haën d'avoir conclu que les cures opérées par Gassner fussent diaboliques. *Nos cogere ut dicamus Gassneri portenta, opera diaboli esse.* Il n'y a pas un seul de nos lecteurs qui aient tiré une pareille conclusion.

Parce que ce médecin ne conçoit pas comment pouvait opérer *Gassner*, il conclut qu'il opérait par le moyen du *diable*. Une pareille conclusion n'est pas recevable de la part de celui qui a la moindre teinture de ce qu'opère la nature ; à plus forte raison ne saurait-elle

l'être de la part d'un médecin, et surtout d'un médecin habile et justement estimé.

De Haën atteste toutes les cures de *Gassner* : il aborde même la question, en supposant que ces guérisons puissent être faites par le Magnétisme, *per Magnetismum*. Mais comme on n'avait pas alors une connaissance exacte du *Magnétisme animal* et de toutes les guérisons qu'il opère, *De Haën* dit qu'il ne voit encore personne qui ait pu faire, au moyen de cette philosophie occulte, des prodiges tels que ceux produits par Gassner. *Supponamus eum esse in occultâ philosophiâ per sympathiam, per Magnetismum, profundissimè eruditum cum nemo totâ hac occultâ philosophiâ unquam quid genuerit prodigiis Gasnerianis simile, non est profecto cur hæc illi philosophiæ adscribamus.* (De Haën, *De Miraculis*. Paris, Didot, 1778, cap. 5, pag. 146.)

Si donc *De Haën* eût connu le Magnétisme animal tel qu'il existe aujourd'hui, il n'aurait pas eu de peine à lui attribuer

les guérisons de Gassner, car il réfute généralement tout ce qu'on peut dire pour combattre l'existence et le surprenant de ces guérisons.

Il ne nous reste plus qu'à parler d'un personnage qui parut en 1771, et qui avait fixé son domicile à Paris, rue des Moineaux, où il était connu sous le nom *du Toucheur* de la rue des Moineaux. Cet homme guérissait tous ceux qu'il touchait, en faisant le signe de la croix. Il était chamarré de divers cordons étrangers. La foule était si grande dans la rue des Moineaux et dans les environs, que la police crut devoir prier ce thaumaturge de cesser ses cures merveilleuses. Il disparut sans bruit, laissant une réunion de quatre-vingts personnes, prises dans la classe du peuple, qui s'appelaient *frères* entre eux. Ils s'assemblaient pour réciter des psaumes, et *le Saint Homme*, c'était ainsi qu'on l'appelait, honorait souvent cette réunion de prodiges de toute espèce. Mais cette réunion a cessé peu après la disparition du *Saint Homme*.

Quoi qu'il en soit, ce *Toucheur* n'é-

tait encore qu'un Magnétiseur, peut-être sans le savoir, ainsi que les précédens Toucheurs. Il aimait autour de lui le grand monde, sans doute pour se donner du relief.

Vint ensuite *Mesmer*, qui nous révéla une partie des mystères du Magnétisme; nous disons une partie, car il ne les savait pas tous. C'est à lui, malgré cela, que l'on doit la découverte de cette grande faculté de l'homme qui a bien toujours été connue; mais que l'intérêt, la superstition, le charlatanisme, avaient tellement défigurée, qu'on ne pouvait pas l'y reconnaître.

Nous ne pouvons nous dispenser de dire ici un mot *du prince de Hohenlohe*, dont les cures prodigieuses, opérées en 1821, ont fait grand bruit en Allemagne et rehaussé la faculté *du toucher*.

On voit dans les différens journaux, qu'à Wissembourg et à Bemberg, la multitude des malades était considérable, au point que les officiers municipaux de ces villes craignaient que l'ordre public n'en fût troublé.

Nous lisons notamment que la *prin-*

cesse Mathilde de Schwartzenberg fut guérie, par le prince, d'une maladie très-grave. On devine quelles furent les clameurs des médecins. En général, on conçoit que ces cures ont excité beaucoup d'exaltation pour et contre. Plus le prince était élevé, plus la censure devait être vive. Nous avons vu que *Greatrix* et *Gassner* furent également en butte à la mauvaise humeur des gens de l'art; mais cela n'empêche pas que les cures qu'ils ont opérées ne soient constatées par le médecin *De Haen*, par *Boyle*, *Patrix* et autres savans.

Ces mêmes journaux font mention d'une dame de Charleville, qui, par l'effet de ses seules prières, avait guéri un nombre de malades considérable ; ils ajoutent encore que le nommé *Jean Adam Muller*, de Mekesheim, non-seulement s'était rendu célèbre par une multitude de guérisons ; mais même avait ressuscité son père mort depuis quatre heures : ce n'était sans doute qu'une simple léthargie, que Muller avait guérie par le magnétisme.

On prête à ce *Muller* de prétendues

prédictions faites au roi de Prusse, sur l'embrasement de Moscou et la bataille de Vaterloo. Nous l'ignorons, et nous observons qu'en général les somnambules ne s'occupent guère des événemens politiques.

HUITIÈME ARTICLE (1) DU DISCOURS PRÉLIMINAIRE POUR LES TROISIÈME ET QUATRIÈME TÔMES DES ARCHIVES DU MAGNÉTISME ANIMAL,

OU

EXPOSITION CRITIQUE DU SYSTÈME ET DE LA DOCTRINE MYSTIQUE DES MAGNÉTISTES.

§. CXIX. (*Source et Origine de tous les esprits bienfaisans et malfaisans, considérés comme des êtres incorporels, mais non immatériels.*)

(1) Les autres articles du même Discours préliminaire déjà publiés dans les numéros précédens, se trouvent inscrits aux pages 11, 37, 161, 193, du tome III, et aux pages 43 et 103 du tome IV de nos *Archives du Magnétisme animal.*

N° 1. Nous allons voir présentement que tous les fluides matériels, dans la nature, vont jouer le rôle d'esprits incorporels, mais non immatériels, suivant le système de quelques philosophes anciens.

N°. 2. Il a donc existé de tout temps des matérialistes, qui prétendent que la matière pense, qu'elle a une volonté qui lui est propre, qu'elle peut agir par elle-même, et qu'ayant existé de toute éternité, et devant exister éternellement, elle jouit incontestablement des attributs de la Divinité ; qu'en conséquence la nature étant un tout incréé, pensant, voulant, agissant et ayant existé et existant de toute éternité, doit être considérée comme étant la Divinité elle-même.

N°. 3. Puisque l'existence de la nature est et sera à jamais incompréhensible pour l'esprit humain, il n'en est que plus absurde de renouveler sans cesse cette qnestion : *quelle est l'origine de la nature* ? question à laquelle nul mortel ne pourra jamais répondre ; car ceux-là ne comprennent pas ce qu'ils disent, en assu-

rant avec entêtement qu'il y a *une cause de la cause*, et que cette cause de la cause est un Dieu au-dessus de la nature, et créateur de la nature. Mais la nature existait de toute éternité, et existera éternellement ; comment serait-il donc possible de créer ce qui existe de toute éternité, ainsi qu'il a été déjà dit plus haut? N'est-on pas alors en droit de demander quelle est la troisième cause de cette seconde cause? En admettant cette troisième cause, n'est-on pas encore autorisé à en supposer une quatrième, une cinquième, etc., etc., et ainsi jusqu'à l'infini? N'est-ce pas là véritablement une pétition de principe ; c'est-à-dire lorsqu'on allègue pour preuve la chose même qui est en question?

N°. 4. En y réfléchissant bien, on doit être convaincu maintenant, que tous les fondateurs de fausses religions, en personnifiant ces sortes d'esprits incorporels, mais non immatériels, qui émanent de la nature et qui agissent d'après ses lois, en ont fait autant de Dieux. Cependant ces sortes de divinités ne pouvaient être que subalternes ou secondaires,

quoiqu'identiques entre elles, et identiques avec l'âme universelle, ou avec le DIEU SUPRÊME des anciens, qu'ils appelaient également LA NATURE; et cet esprit incorporel, ou cette *âme universelle*, est aux autres esprits incorporels ce que le *fluide universel* est à tous les autres fluides aériformes, de telle espèce qu'ils puissent être, et répandus dans tous les mondes.

§. CXX. (*De l'Origine des Dieux et des Démons chez les anciens.*)

N°. 1. De ce système d'un fluide universel, d'un éthérée ou d'une âme universelle, comme étant la divinité suprême qui gouverne tous les mondes, il en résulte que les philosophes anciens reconnaissaient assez généralement *l'unité d'un Dieu*, ainsi que nous l'avons déjà fait voir ci-dessus, au §. CXIII, page 123.

N°. 2. Tous les attributs de cette divinité suprême, de cette âme universelle, de ce Dieu unique, furent personnifiés par les payens, ils en firent autant de divinités secondaires; et telle est l'origine des *faux dieux*.

N°. 3. Ces attributs de la divinité suprême et unique représentaient toutes les opérations de la nature, ainsi que les lois diverses qui régissent tous les mondes dans l'univers. De pareils attributs étaient diversifiés à l'infini; et de là la diversité et la multiplicité des dieux chez les payens.

N°. 4. Les philosophes anciens et les prêtres des fausses religions non-seulement personnifièrent et déifièrent tous les attributs, toutes les lois et toutes les opérations de la nature; mais encore ils divinisèrent toutes les affections des hommes et jusqu'à leurs idées ou leurs pensées, et leurs actions bonnes ou mauvaises, qu'ils personnifièrent également, en attribuant aux choses incorporelles ou métaphysiques la figure, les sentimens et le langage d'une personne réelle. On voit encore, par-là, jusqu'à quel point durent se multiplier ces myriades d'esprits incorporels ou de divinités secondaires, mais qui, néanmoins, étaient toujours identiques avec l'être suprême, ou enfin avec cette âme universelle qui gouverne l'univers.

N°. 5. On doit remarquer qu'en général l'existence des êtres animés et sensibles qui habitent sur terre, et en particulier celle de l'espèce humaine, y est bien fréquemment compromise par le changement des saisons, par les intempéries de l'air, par les frimas, par les orages, par les tempêtes, etc., etc., qui nuisent également aux productions de la terre. Il en résulte que l'homme égoïste, qui rapporte tout à lui, reproche souvent à l'être incorporel, qu'il appelle nature, tous les maux qu'il éprouve ici-bas au physique et même au moral.

N°. 6. Il répugne sans doute de maudire l'être suprême appelé aussi l'âme universelle, le Dieu enfin dont on s'imagine avoir reçu l'existence; en conséquence, l'homme a cru devoir alors reconnaître deux génies divins, dans la nature, et établir une distinction entre le bon principe et le principe malfaisant. C'est donc ce dernier qu'il accuse de chercher continuellement à nuire à tous les êtres organisés, et d'être l'auteur de tous les maux auxquels nous sommes exposés.

Telle est l'origine du bon et du mauvais principe, ou du génie bienfaisant et du génie malfaisant, dont nous reparlerons ci-après.

N°. 7. Ce mauvais principe, unique dans son essence, ne l'est pas dans les attributs qui le caractérisent. La superstition en forme également une innombrable catégorie d'esprits incorporels, tous sans cesse occupés à mal faire. C'est à de tels esprits multipliés à l'infini, que les payens et les hommes crédules, dans l'antiquité, décernèrent les qualifications de démons, de diables et d'esprits infernaux.

N°. 8. Si on y fait bien attention, tous ces démons, tous ces diables, tous ces esprits infernaux, ne sont autre chose que l'intempérie de l'air et des saisons et tous les phénomènes destructeurs de ce qui végète et de ce qui est animé, ainsi que je l'ai déjà dit au numéro 5 qui précède.

N°. 9. On doit se figurer, en effet, que l'hiver, lorsqu'il produit un froid excessif, est un diable bien méchant et impla-

cable, puisqu'il frappe de langueur et souvent de mort tout ce qui existe dans la nature, et que pendant cette saison désastreuse il porte le ravage et la destruction dans les deux règnes, animal et végétal, sans compter tous les autres fléaux accidentels qui se manifestent dans toutes les saisons, tels les volcans, la peste, la famine, les guerres, etc.

N°. 10. Il est facile maintenant d'apercevoir que le retour du printemps et de l'été est le triomphe du bon principe. La chaleur bienfaisante joue alors un grand rôle; la nature renaît, elle fait éclore et mûrir toutes les productions de la terre qui doivent servir à nourrir les êtres animés. Il n'est donc pas étonnant que le soleil ait été la première divinité à laquelle les habitans de la terre aient rendu leurs hommages.

§. CXXI. (*Des Démons, tirant leur origine des mauvaises pensées et des mauvaises actions humaines, personnifiées et considérées comme des esprits incorporels.*)

N°. 1. Nous venons de voir d'où pro-

viennent tous ces esprits infernaux, tous ces diables, enfin, dont l'origine se retrouve dans les lois mêmes de la nature, ainsi que je l'ai fait voir dans le N°. 8 du §. CXIX, qui précède. Ces lois, ces attributs de la nature, ne sont considérés malfaisans que par rapport aux hommes, en ce qu'ils nuisent à leurs jouissances et à leur existence.

N°. 2. Tous ces esprits infernaux dont nous venons de parler, ne sont pas les seuls fantômes forgés par l'esprit humain. Si l'existence idéale de ces prétendus esprits incorporels a pris naissance dans la comparaison qu'on en a faite avec les phénomènes destructeurs qui dans la nature nuisent à l'espèce, il est encore d'autres démons, pour le moins aussi nombreux, mais qui tirent leur origine de nos inclinations vicieuses, de nos affections désordonnées, de nos mauvaises idées, ou de nos mauvaises pensées et de nos mauvaises actions.

N°. 3. Les païens, avilis sous le joug de la superstition, personnifièrent également toutes ces émanations du mau-

vais principe et en firent autant de démons. Ces sortes d'esprits incorporels malfaisans qui, suivant la croyance des *démonomanes*, sont des êtres spirituels, s'attachent, dit-on, à tourmenter les hommes au physique comme au moral, leur inspirent de mauvaises pensées, les entraînent dans de mauvaises actions et les poussent jusqu'à commettre des crimes.

§. CXXII. (*Du bon et du mauvais principe, ou du bon et du mauvais génie.*)

N°. 1. L'idée d'un Dieu doué d'un pouvoir sans bornes et d'une bonté infinie, parut une chimère à certains incrédules. Un Dieu qui, disent-ils, n'opère pas tout le bien qu'il devrait faire, et qui n'empêche pas tout le mal qui se fait, n'est pas un Dieu tout-à-la-fois infiniment puissant et infiniment bon. Ce dilemme, auquel je vais répondre dans l'article qui suit, est véritablement sans réplique. Il est si simple, qu'il en est puéril.

N°. 2. Ce n'est que la confusion des idées et l'ignorance des causes naturelles

qui a pu enfanter une contradiction aussi palpable, et qui se rencontre dans presque toutes les religions du temps des payens. C'est de là que tirent leur origine tant de chimères, tant de croyances superstitieuses qui révoltent le bon sens et la raison ; mais pour comble de malheur il a fallu que le fanatisme et l'intolérance ayent soutenu tant d'absurdités en foulant aux pieds l'humanité avec rage et cruauté.

N°. 3. C'est d'après ce dilemme exposé dans le n°. 1 qui précède, que les incrédules, en prétendant que sur terre la *somme du mal* égale et même surpasse la *somme du bien*, ils en concluent l'invraisemblance ou plutôt l'impossibilité d'admettre l'existence d'un Dieu à-la-fois *tout-puissant* et *tout bon*. Ils soutiennent enfin que la Divinité ne pouvant se composer de qualités impossibles à combiner ensemble, il en résulte nécessairement deux principes opposés l'un à l'autre. C'est donc de là qu'est née l'idée de l'existence de deux esprits ou de deux êtres incorporels, l'un bienfaisant et

l'autre malfaisant, qu'on a aussi appelés le bon génie et le mauvais génie.

N°. 4. Ceux qui prétendent que la masse des maux qui, sur terre, affligent les hommes au physique comme au moral, surpasse la masse du bien qui console l'humanité, voudraient donc que le génie du mal soit plus puissant que le génie du bien ? La conséquence, sans doute, en serait bien malheureuse. Quoi qu'il en soit, si cette balance était inégale, qui oserait assurer, sans crainte d'être contredit, que c'est la masse du bien qui l'emporte sur celle du mal ?

§. CXXIII. (*Culte décerné au bon et au mauvais génie.*)

N°. 1. Ces deux principes ou ces deux génies, du bien et du mal, furent représentés de tout temps comme deux êtres rivaux et ennemis jurés l'un de l'autre, à jamais irréconciliables, toujours en opposition, veillant sans discontinuer pour s'entre-nuire, se faisant une guerre perpétuelle avec acharnement. On dirait enfin que ces deux génies, si opposés, prennent à tâche de se contrarier sans

cesse ; mais il semblerait qu'ils se combattent avec des armes inégales.

N°. 2. Il n'est donc pas étonnant que presque tous les payens ou les idolâtres, ainsi que les peuples civilisés et les sauvages, ayent souvent décerné un culte public au bon et au mauvais génie, en reconnaissant dans l'un et dans l'autre principe un être incorporel et divin, jouissant de tous les attributs et du caractère de la Divinité.

N°. 3. On doit remarquer, enfin, que les peuples abrutis par l'ignorance, et parmi lesquels des prêtres adroits et intéressés entretenaient une frayeur superstitieuse, négligèrent, pour le plus souvent, le culte du bon génie dont ils n'avaient rien à redouter. Ils ne s'occupaient que du soin d'en fléchir la colère, qu'ils supposaient sans cesse renaissante, de la part du mauvais génie ; et c'est précisément sur les autels du mauvais génie que le stupide vulgaire était sollicité, et quelquefois très-impérativement, à venir déposer de riches offrandes dont les prêtres s'emparaient aussitôt avec avi-

dité. Ceux-ci non-seulement y faisaient couler le sang de nombreuses victimes qu'ils exigeaient de leurs dupes ; mais encore, pour imprimer la terreur dans l'âme de ceux qu'ils voulaient subjuguer, ils y mêlèrent plus d'une fois le sang humain, en y égorgeant des hommes, des femmes et des enfans. Ils les offraient ainsi en holocauste, comme une offrande agréable à l'exécrable divinité qu'ils s'étaient forgée, et qui n'existait que dans l'imagination de prêtres aussi cruels et aussi corrompus.

N°. 7. Les opinions superstitieuses des anciens sur l'existence de deux génies ou esprits incorporels, dont l'un bienfaisant et l'autre malfaisant, formant deux principes bien distincts, mais opposés, tous deux indépendans l'un de l'autre, tous deux jouissant d'une puissance infinie, doués tous les deux d'attributs qui ne conviennent qu'à la divinité, tendaient directement à attaquer l'unité d'un Dieu.

N°. 8. Cette indépendance, cette puissance et ces attributs qui distinguaient également le bon et le mauvais génie,

faisaient ressortir en outre une inconvenance intolérable, celle de porter les peuples à accorder de plus grands égards au mauvais génie, dans lequel le vulgaire crédule, ainsi que certains idéologues, reconnaissait une plus grande puissance.

§. CXXIV. (*De l'Origine de l'intolérance et du fanatisme.*)

N°. 1. Les fondateurs de religions ainsi que les prêtres qui, dans leur intérêt propre, se déclarèrent ministres des cultes religieux sur terre, sentirent combien tant de contradictions et tant d'absurdités dans le dogme de deux divinités toujours rivales et toujours ennemies, pouvaient nuire aux différens cultes qu'ils voulaient établir et sur lesquels ils devaient fonder leur fortune. I s virent aussi que tôt ou tard les peuples se désabuseraient trop facilement sur cette croyance à l'existence de deux génies si opposés l'un à l'autre, et tous les deux jouissant en même-temps des attributs de la divinité, savoir, l'un bienfaisant, l'autre malfaisant, et celui-ci incontestablement plus puissant que le premier. Ils considé-

rèrent, enfin, qu'ils ne trouveraient pas leur compte à servir un Dieu bon avec faiblesse, quoique pacifique, juste et humain, un Dieu débonnaire enfin, ne figurant qu'au second rang devant le mauvais génie, mais décemment ne pouvant pas non plus jouer le rôle subalterne d'intercesseur, pour apaiser ou modérer les prétentions d'un rival plus puissant ou plus entreprenant.

N°. 2. D'après toutes ces considérations, les prêtres, trop intéressés pour lâcher prise, et trop habiles dans la connaissance du cœur humain pour ne pas comprendre tous les avantages qu'ils pouvaient obtenir en soumettant à l'empire de la superstition les hommes qui, généralement, sont si enclins au merveilleux, et sous ce rapport si faciles à duper; ils convinrent donc de ne plus admettre l'existence de deux divinités, l'une bienfaisante et l'autre malfaisante, et de les réunir toutes les deux. C'est ainsi qu'ils confondirent les deux principes, celui du bien et celui du mal, ou les deux génies, le bon et le mauvais, pour n'en former qu'un

seul être incorporel, auquel ils décernèrent le nom de *Dieu unique*, auteur de toutes choses, du bien comme du mal, en motivant les raisons pour lesquelles le bien et le mal sortaient de la même source : et je l'expliquerai ci-après.

N°. 3. Malgré ce système équivoque sur la divinité, les prêtres ne purent se dispenser d'admettre également des êtres incorporels, malfaisans, toujours enclins au mal, toujours occupés à solliciter continuellement les hommes à s'adonner aux vices et à commettre de mauvaises actions ; et ils donnèrent le nom de *démons*, de *diables* ou *esprits infernaux*, à ces êtres malfaisans dont j'ai déjà parlé ci-dessus, §. CXX, page 238.

N°. 4. En reconnaissant l'existence des démons, ou des diables, ou des esprits infernaux, les prêtres tombèrent dans une autre inconséquence ; car ils ne firent pas attention que les démons auxquels ils reconnaissent un chef qui, chez les payens, s'appelle *Pluton*, et chez les Juifs et chez les autres peuples anciens, s'appelle *Satan* ou *Belzébuth*, héritèrent complètement

de la puissance infinie du mauvais génie, et ils continuèrent à exercer sur les hommes le même empire et la même influence pernicieuse. En effet, aujourd'hui comme autrefois, rien ne prouve que dans ce bas-monde la masse du bien l'emporte sur la masse du mal.

N°. 5. Puisque la masse du mal paraît toujours l'emporter sur la masse du bien, le mauvais principe existerait donc encore avec la même puissance? Le mauvais génie serait donc toujours le rival et l'ennemi déclaré du bon génie? Il le primerait donc toujours dans la puissance de mal faire?

N°. 6. Le bon principe devenu Dieu unique, Dieu tout-puissant, Dieu infiniment bon, mais en même-temps l'auteur de toutes choses, du bien comme du mal, non-seulement permettrait donc et laisserait donc opérer, au physique comme au moral, tous les maux qui nous affligent ici-bas? Mais encore, pour satisfaire à sa vengeance divine, il frapperait donc lui-même avec rigueur quiconque n'aurait pas accompli les pré-

ceptes dont la pratique est prescrite par le ministère des prêtres ?

N°. 7. Si le bon génie, de son côté, accable de mille malheurs les hommes qui, en dépit de leur libre arbitre, auraient eu la faiblesse d'écouter et de suivre les conseils perfides du mauvais génie, et en succombant aux séductions du mauvais principe, auraient eu le malheur de se laisser entraîner à mal faire, alors le bon principe ou le bon génie, de concert avec le mauvais principe ou le mauvais génie, auraient donc juré la perte de la plus grande partie du genre humain? Car il est évident que si le mauvais génie entraîne les hommes à mal faire ; et si le bon génie, au lieu d'empêcher les hommes de se laisser séduire, punit aussi, de son côté, les hommes qui ont succombé à la tentation du diable, il y aurait donc accord entre les deux génies, pour se venger de la faiblesse des hommes? Le bon génie se serait donc abaissé, par le conseil des prêtres, sans doute, jusqu'à contracter une alliance secrète avec le mauvais génie, dont il serait devenu le com-

plice, en le secondant en quelque sorte, ou du moins en lui laissant toujours la même puissance de nuire aux hommes, et en concourant avec le génie malfaisant au même but, pour, l'un et l'autre, assouvir leurs vengeances particulières, et pour avilir et perdre l'humanité ?

N°. 8. C'est ainsi que d'inconséquences en inconséquences, et d'absurdités en absurdités, les prêtres des faux dieux se trouvèrent en opposition directe avec le bon sens et la raison ; mais ne voulant pas lâcher prise et perdre l'occasion de rançonner les hommes à la faveur des différens systèmes religieux qui de tout temps se succédèrent si rapidement sur terre, ils ne considérèrent les cultes dont ils se constituèrent les ministres, que comme une mine riche et abondante, qu'ils pouvaient exploiter à leur profit, et qui promettait de satisfaire à leur insatiable avidité pour les richesses de ce bas monde.

N°. 9. Quoiqu'animés du plus grand désir de s'emparer de l'esprit de leurs semblables, de les soumettre au joug de

leurs opinions, de les asservir, enfin, et de les rendre tributaires, en les étourdissant par des dogmes et par des systèmes monstrueux, les prêtres restèrent néanmoins bien persuadés que leurs faux raisonnemens ne pourraient jamais convaincre les bons esprits; qu'il serait impossible de parvenir à faire adopter des opinions superstitieuses, des idées mystiques, et faire approuver des prétentions exagérées, à des hommes éclairés par les sciences, ainsi qu'à ceux qui se conduisent par les lumières du simple bon sens et de la raison. Ils se déterminèrent donc à chercher tous les moyens de se concilier la loi incontestable du plus fort, de cette loi aveugle qui ne place que trop souvent l'autorité entre les mains les plus malhabiles et les plus contraires aux intérêts des peuples; qui trop souvent fait triompher la sottise en mettant en jeu la mauvaise foi et en propageant des abus révoltans et des injustices criantes; de cette loi, enfin, qui n'offre que trop d'exemples de la cruauté avec laquelle on a vu des conqué-

rans contraindre des peuples à quitter leur religion, et les forcer d'en adopter de nouvelles.

N°. 10. Pour mieux réussir dans leurs projets intéressés, les prêtres usèrent donc *d'adresse* et *de violence*; ils déployèrent un appareil de terreur, de menaces, de vengeances et de supplices; et d'un côté, tenant d'une main nenaçante le poignard des fanatiques, et de l'autre, présentant les symboles odieux de leurs mystères absurdes, ils adressèrent à l'humanité effrayée ces terribles paroles: CROIS OU JE TE TUE. *Telle est l'origine de l'*INTOLÉRANCE *et du* FANATISME.

§. CXXV. (*Réflexions concernant* l'adresse et la violence *dont les prêtres se sont servis tour à tour pour se procurer de l'influence, de l'autorité et des richesses.*)

N°. 1. Les prêtres usèrent sans doute d'adresse et de violence pour établir leur régime théocratique. Pour décrire cette double action d'adresse et de violence, il faudrait de longs développemens dans lesquels les bornes que je me suis im-

posées dans le présent écrit, m'empêchent d'entrer. J'ai déjà traité succinctement cette matière dans l'ouvrage intitulé *La Morale chrétienne vengée* (1). J'y ai fait voir que les prêtres, en proclamant l'intolérance et en s'armant du poignard des fanatiques, non-seulement avaient foulé à leurs pieds le bon sens et la raison ; mais encore avaient, de tout temps, détruit la vraie morale, en propageant de toutes parts *l'immoralité religieuse*, *l'immoralité politique*, et enfin *l'immoralité* particulière, qui s'est répandue dans tous les ordres de la société.

N°. 2. Pour expliquer en peu de mots de quelle manière les prêtres usèrent d'adresse et de violence pour établir leur influence, je me bornerai à dire, premièrement, que ne pouvant exercer d'autorité par eux-mêmes, les prêtres s'appliquèrent d'abord à s'emparer de l'esprit des dépositaires de l'autorité publique, qu'ils dirigèrent à leur gré et dans leur

(1) *La Morale chrétienne vengée, etc., etc.*, 1 vol. in-8° de 519 pages. (Voyez la notice que j'en ai donnée à la page 35 du Tome III qui précède.)

propre intérêt. Par la suite ils usèrent de violence et employèrent la tyrannie toutes les fois qu'ils purent exercer l'autorité, dont ils parvinrent souvent à s'emparer; ce qui n'est que trop facile à prouver. On s'en convaincra aisément en lisant l'histoire de toutes les religions et de toutes les entreprises ambitieuses et audacieuses des prêtres contre les souverains et les gouvernemens.

§. CXXVI. (*Origine de la haine implacable des prêtres contre les philosophes anciens et modernes.*)

N°. 1. Le philosophe est celui qui aime la sagesse, qui s'applique à l'étude des sciences, et qui cherche à connaître les effets par leurs causes et leurs principes. Ce mot, enfin, qui est dérivé du grec, et dont nous nous dispenserons de donner ici l'étymologie, qui est si généralement connue, signifie littéralement *amateur de la sagesse*. En général, un philosophe est un homme libre et affranchi de préjugés, et d'opinions adoptées sans examen.

N°. 2. Quoique les philosophes parta-

gent avec les autres hommes les faiblesses de l'humanité, et que plusieurs d'entre eux ayent quelquefois adopté ou inventé des systèmes erronés et même absurdes; quoique cette dénomination de philosophe soit encore assez souvent prise en mauvaise part, pour désigner un incrédule en matière de religion, les philosophes ont néanmoins cet avantage sur les hommes superstitieux et sur les fanatiques, c'est que le philosophe aime mieux douter que d'affirmer, sur-tout en ce qui concerne les opinions métaphysiques, théologiques, psycologiques, etc., etc... Les philosophes n'ont donc d'autre but que la recherche de la vérité ; ils n'ont aucun intérêt de la cacher, et ils n'ont fondé aucun espoir de fortune en la déguisant ; ils ne cherchent qu'à s'éclairer et à instruire leurs semblables. Les fanatiques, au contraire, je veux parler des hommes superstitieux et avides de richesses, qui, en matière de religion, chez les payens, étaient exaltés, n'observaient aucune mesure, proscrivaient le doute et proclamaient avec assurance les opinions les plus hasar-

dées et les plus absurdes. Ils se croyaient infaillibles, ou du moins ils décernaient l'infaillibilité à leurs chefs, ainsi que les Pythagoriciens le pratiquèrent. Pour se forger enfin des autorités irrécusables, ils se dirent inspirés par la Divinité, ils s'en déclarèrent les ministres sur terre, et prétendirent être en contact immédiat avec l'Être suprême; ils ont imaginé encore la révélation, dont ils n'ont jamais administré que des preuves controuvées. Ils ont voulu fasciner les yeux des mortels par les prétendus miracles du magnétisme animal, opérés dès la plus haute antiquité dans les temples des faux dieux, ainsi que je l'ai prouvé ci-dessus.

N°. 3. Les prêtres se sont dits les représentans de la Divinité sur terre, ils s'en sont déclarés les défenseurs et les vengeurs, ils ont prétendu jouir des attributs de la Divinité, en se disant les maîtres de la destinée des Peuples, des Rois et des Gouvernemens Ils se sont arrogé le droit de vie et de mort sur tous les hommes en général, et sur les rois en particulier. Ils ont proclamé

et mis en pratique cet axiôme exécrable, que tous les crimes leur étaient permis toutes les fois qu'ils étaient utiles et nécessaires pour la gloire de Dieu et pour l'intérêt de la religion qu'ils professaient. L'Histoire inexorable est là, qui confirme d'une manière incontestable tout ce que je viens d'expliquer sans aucune exagération, ainsi qu'on pourra en juger en jetant les yeux sur *La Morale chrétienne* (1) *vengée.*

N°. 4. D'après le tableau que je viens d'esquisser d'une manière trop abrégée, sans doute, concernant le portrait des *Philosophes*, mis en opposition avec celui des *Prêtres*, on doit bien s'imaginer que ceux-ci seront à jamais les ennemis irréconciliables de ceux-là. Les philosophes, en effet, sans intrigue, sans intérêt, sans former aucune coalition qui puisse balancer la corporation formidable des prêtres, se sont livrés de tout temps avec sincérité à la recherche de la vérité; de

(1) Voyez le titre de cet ouvrage en un volume in-8°, à la page 35 du Tome III qui précède.

tout temps ils jetèrent un blâme ineffaçable sur toutes ces déclarations superstitieuses, fabriquées par des prêtres intéressés, et fondées sur des phénomènes purement naturels, que l'ignorance travestit en miracles. Les philosophes, enfin, déjouèrent de tout temps les maximes détestables et les mystères absurdes des prêtres, et démasquèrent leurs jongleries étayées de prétendus miracles dont aucun n'a jamais été prouvé chez les payens. Peut-on maintenant, dans tout ce que je viens d'exposer, y méconnaître *l'origine de la haine implacable des prêtres contre les philosophes anciens et modernes?*

§. CXXVII. (*Origine et Motifs de l'aversion des prêtres contre le développement des sciences et le progrès des lumières de la philosophie; ainsi que de leur opinion injuste, qui condamne les peuples à l'ignorance, sous prétexte de les rendre plus soumis à l'autorité publique et plus faciles à gouverner.*)

N°. 1. Dans les trois paragraphes qui

précèdent, j'ai fait connaître jusqu'à quel point les prêtres, dans l'antiquité, redoutaient les réclamations de la raison et du bon sens. J'y ai fait voir que ces prétendus défenseurs de la Divinité s'en déclarèrent les cruels vengeurs, et que, désespérant de jamais pouvoir subjuguer les philosophes, ils déposèrent toute honte en se déterminant à les accabler par les effets irrésistibles de la loi du plus fort : ils comprimèrent donc les ennemis des idées absurdes par l'appareil de la terreur, et ils parvinrent à les décimer, soit par des exécutions sanguinaires, soit par des assassinats judiciaires, d'autant plus faciles à obtenir, que des juges, entraînés par l'esprit de parti et séduits par les faveurs qu'ils en obtenaient, condamnaient les prévenus sur les mauvaises intentions qu'ils leur supposaient. C'est par cette manière injuste de procéder, véritablement inquisitoriale, que des juges corrompus et investis d'un pouvoir discrétionnaire, interprétaient à leur guise, ou faisaient taire, les lois, seul refuge des innocens.

N°. 2. Nous allons, maintenant, dévoiler les manœuvres des prêtres contre le peuple et à l'égard des esprits faibles et des ignorans, pour priver les uns et les autres des bienfaits de l'instruction.

N°. 3. L'inclination générale des hommes pour le merveilleux, ainsi que leur irréflexion et la faiblesse de leur entendement, donnèrent aux prêtres l'espoir flatteur pour leurs intérêts, de parvenir facilement à subjuguer le commun des hommes et à effrayer les âmes faibles et les ignorans, en égarant leur raison par les vaines terreurs de la superstition.

N°. 4. L'étude des sciences et le progrès des lumières de la philosophie, en éclairant les hommes, tendent évidemment à les désabuser sur les erreurs en tout genre. Les prêtres sentirent donc toute la nécessité de s'emparer de l'enseignement public, pour en modérer le développement à leur gré, et pour en proscrire les lumières de la philosophie. Ils parvenaient, par ce moyen, à diminuer le nombre des philosophes, et en

général, des hommes de bon sens, qui ne pourraient jamais consentir à se soumettre au joug honteux de la superstition, et seraient plutôt disposés à en dévoiler constamment les absurdités, à en démasquer les jongleries et à déjouer les cruautés du fanatisme sanguinaire. C'est par cette raison qu'ils se chargent d'instruire les hommes, non pour les éclairer, mais pour les tromper sans les rendre meilleurs.

N°. 5. Les fanatiques religieux, en se chargeant de l'éducation des hommes, ont pour principe de refuser la connaissance des sciences à la classe du peuple; mais quant à la classe des gens riches, appelés à jouer un rôle dans la société, ils ne consentent à leur communiquer des sciences qu'à regret, et ils s'appliquent principalement à en former des fanatiques qui leur ressemblent. Aussi leurs élèves, trop dociles, et lorsqu'ils sont bien imbus des principes de leurs maîtres, deviennent également les ennemis déclarés des sciences, et à l'exemple de leurs instituteurs, ils ne veulent pas que les hommes

s'éclairent, et condamnent les peuples à l'ignorance. A peine sortis des bancs, ils refusent de s'instruire d'une manière plus approfondie; leur âme, abâtardie, est asservie au joug des croyances absurdes; il est soumis à l'erreur et au mensonge, et il semble redouter de connaître la vérité; il brûle les livres des philosophes, qu'il condamne sur des ouï-dire, et le plus souvent, sans les avoir lus et sans vouloir les lire; il ne veut pas qu'on raisonne, et il est intolérant en religion comme en politique : démoralisé par principe, il croit que tous les crimes du machiavélisme sont permis, toutes les fois qu'on les croit nécessaires à la gloire de Dieu, aux intérêts de la religion et à ceux de l'État. Tel est le portrait fidèle, mais trop abrégé, des hommes imbus des doctrines du fanatisme religieux, de ces hommes qui composent la faction servile, ennemie acharnée de l'instruction et des lumières.

N°. 6. Les prêtres n'ignorent donc pas que la servitude et le manque d'instruction avilissent les hommes, les abrutissent

et les rendent malheureux ; tandis qu'au contraire, la science, la raison, le bon sens et la liberté tempérée par les lois, tendent nécessairement à corriger les hommes, à les rendre meilleurs et plus heureux.

N°. 7. Les ennemis des sciences et des lumières savaient aussi que plus les hommes sont intruits de leurs devoirs et de leurs droits légitimes les plus chers, plus ils sont civilisés et éclairés par les lumières de la philosophie, moins ils sont susceptibles d'être dupés et rançonnés ; moins ils sont faciles à soumettre leur esprit aux croyances absurdes de la superstition, si contraire au bon sens et à la raison. En conséquence, les prêtres des anciennes religions firent tous leurs efforts pour égarer et fatiguer l'esprit humain par les idées théologiques les plus incohérentes et les plus inconcevables, par des fables ridicules, par des mystères absurdes et impénétrables. Ils le pervertirent, enfin, au moyen de maximes pernicieuses, entièrement opposées aux

principes de la morale la plus pure. Ils ne parvinrent enfin que trop souvent à l'asservir, à l'abrutir au point de lui faire méconnaître les droits de la raison et les inspirations divines du bon sens.

N°. 8. En condamnant de préférence les hommes de la classe du peuple à l'ignorance, les prêtres ne veulent, sans doute, qu'en faire de vrais machines dont ils se réservent à eux seuls le droit d'en régler les croyances. C'est ainsi qu'en traitant les hommes en esclaves, ils leur en imprimaient également le caractère et les vices.

N°. 9. Une maxime aussi blâmable, celle d'abrutir le peuple par l'ignorance, et de tâcher de l'avilir jusqu'à le rendre insensible au mépris et aux mauvais traitemens, n'est-elle pas criminelle en politique? D'ailleurs, en méprisant le peuple, n'est-ce pas consentir à ne jamais s'en faire aimer? Le souverain qui adopterait de pareils principes, n'obtiendrait jamais l'affection de ses sujets, et n'y trouverait ni gloire ni sûreté; car l'amour des sujets

est la garde la plus sûre des souverains. Il ne suffit pas de régner par la force, il faut gagner les cœurs.

N°. 10. Le fanatisme, qui de tout temps montra une opposition marquée à l'enseignement des sciences, aux progrès des lumières, et qui refusa constamment de se soumettre à l'empire de la raison et du bon sens, s'est efforcé encore de proclamer comme un axiôme, que « l'ignorance » est le partage nécessaire du peuple. » Il est dangereux de lui accorder une » instruction approfondie ; moins il est » éclairé, plus il est aisé de le gouverner. » Cette proposition exigerait une discussion dans laquelle je ne puis entrer présentement. Je parviendrais certainement à en démontrer l'injustice et la fausseté, en divisant la question et en en séparant ce qui est de droit d'avec ce qui est de fait. Quoi qu'il en soit, les prêtres ont proclamé cette proposition uniquement dans leur intérêt. Si elle offre un sens spécieux, c'est-à-dire qui ait une apparence de vérité, il ne pourrait être invoqué

qu'en faveur des gouvernemens démoralisés. En effet, un gouvernement qui arbore un pouvoir absolu et l'exerce despotiquement et tyranniquement, qui commet sans modération et sans honte des vexations et des injustices, et qui surcharge le peuple d'impôts exorbitans pour les dissiper en prodigalités et assouvir à peine l'insatiable avidité d'agens stipendiés, trop nombreux complices de la tyrannie, ce gouvernement, dis-je, se place irrésistiblement dans la nécessité de recourir à la violence et aux mesures de terreur pour comprimer le mécontentement qu'il a lui-même excité. C'est le gouvernement qui est l'artisan du désordre qu'il fait naître, et il est le créateur du danger auquel il s'expose en violant les droits d'un chacun. C'est en excitant le mécontentement particulier et général, qu'il répand continuellement parmi le peuple des semences de révolte dont à chaque instant il est menacé. Un pareil gouvernement, par sa démoralisation, se trouve exposé sur un volcan,

dont il attise lui-même le feu, en ne cessant d'aigrir les esprits qu'il a déjà irrités.

N°. 11. Il est donc bien démontré que plus les hommes sont privés d'instruction et dévoués à l'ignorance, plus aussi ils sont abrutis et avilis, plus ils sont exposés à tous les malheurs qui menacent les êtres imprévoyans, auxquels il est plus facile d'en imposer, et qui par conséquent se laissent plus aisément duper et spolier. Or, de quel droit ceux-là qui condamnent le peuple à l'ignorance, voudraient-ils qu'une portion de la population, qui constitue un État, fût plus malheureuse que l'autre portion? Un arrêt aussi injuste n'a pu être dicté que par l'égoïsme sacerdotal et par la méchanceté.

N°. 12. Je ne dis pas qu'il faille obliger le peuple à se livrer malgré lui à l'étude des sciences; mais il faut lui laisser la liberté de s'instruire, lui en faciliter les moyens, et non y mettre des entraves. La science est un bien commun à tous; chacun a droit d'y prétendre selon les circonstances dans lesquelles il se

trouve : mais l'ignorance est un mal, et le mal ne peut produire que du mal. Tous les raisonnemens contraires aux principes philanthropiques ne sont que de vains paradoxes ; il est donc injuste de condamner le peuple à l'ignorance : cette injustice est une mauvaise action qui, dans aucune hypothèse, ne peut faire le bonheur de la société, ni devenir un bienfait politique et servir de moyen pour mieux gouverner.

N°. 13. Telle est l'origine de l'aversion des prêtres contre le développement des sciences, tels sont leurs motifs pour s'opposer aux progrès des lumières de la philosophie, et telles sont les raisons qui leur ont fait adopter cette opinion injuste qui les engage à faire tous leurs efforts pour empêcher les peuples de s'éclairer sur leurs devoirs et leurs droits légitimes les plus chers, ainsi que je m'étais proposé de le démontrer dans le présent paragraphe.

§. CXXVIII. (*Origine de l'autorité occulte des prêtres sur les peuples, les gouvernemens et les souverains.*

N°. 1. On doit être maintenant bien convaincu que le désir d'acquérir des richesses fut toujours, dès la plus haute antiquité, le principal mobile des actions des prêtres et la base fondamentale de leur doctrine, de leurs dogmes et de leurs intrigues. C'est pour seconder leurs intérêts qu'ils immolèrent sur les autels de Plutus, du dieu des richesses, et la morale et l'humanité, qu'ils trahirent indignement et qu'ils sacrifièrent sans remords; et foulant tour-à-tour et l'humanité et la morale, ils propagèrent de toutes parts l'immoralité religieuse, politique et particulière.

N°. 2. Pour réussir dans leurs projets ambitieux, les prêtres sentirent que non-seulement ils devaient s'entourer de respects et de crédit, mais encore obtenir une grande influence sur les esprits; c'est par cette raison que dans l'origine de leur institution, n'ayant aucune autorité par eux-mêmes, ils s'appliquèrent à exercer une puissance morale, sur les peuples, sur les gouvernemens et sur les souverains.

N°. 3. Les prêtres s'étaient bien apperçus que le système religieux de deux génies doués des attributs de la divinité, dont l'un bon et l'autre mauvais, ainsi que nous l'avons déjà expliqué dans les paragraphes précédens, ne pouvait seconder leur ambition dans ce bas-monde; ils connaissaient d'ailleurs tout l'empire qu'ils pourraient exercer sur les hommes voués à l'ignorance, à la faveur des prétendus miracles du Magnétisme animal, et des jongleries de la superstition; ils savaient encore que pour maîtriser les esprits et en imposer aux hommes, il fallait étonner, effrayer, inspirer de la terreur; ils eurent donc recours aux impostures superstitieuses et aux barbaries du fanatisme.

§. CXXIX. (*Portrait hideux de la divinité, que les prêtres présentèrent dès la plus haute antiquité aux peuples qu'ils abusèrent.*)

N°. 1. C'est ainsi que des prêtres adroits, les seuls, pour ainsi dire, qui, dans la haute antiquité, s'étaient rendus les dépositaires des sciences humaines et

s'appliquaient à la connaissance du cœur humain, abusèrent de la stupidité du vulgaire ignorant et crédule. Ne doutant plus de leur influence et de l'ascendant qu'ils pouvaient exercer sur les hommes, ils se décidèrent, malgré les réclamations du bon sens et de la raison, à proclamer l'existence idéale d'un dieu véritablement formé à leur image, c'est-à-dire d'un dieu jaloux, exigeant, vengeur, irascible et cruel; d'un dieu inexorable lorsqu'il est offensé, d'un dieu terrible enfin, mais qu'on pouvait très-facilement fléchir par la soumission, par des présens et par des victimes. On pouvait donc, au moyen de l'intercession des prêtres, apaiser un dieu si effrayant et se le rendre propice en raison de la richesse des offrandes qu'on déposait dans les temples et du grand nombre de victimes qu'on immolait sur les autels, mais qui devenaient la proie des prêtres intéressés et si zélés prédicateurs d'une doctrine aussi profitable à leurs intérêts.

N°. 2. A ce tableau de la divinité chez les payens et dans presque toutes les re-

ligions, ne reconnaît-on pas le portrait des prêtres eux-mêmes? Ils se sont ainsi dépeints d'après nature, et ils ont donné en même temps une idée du caractère qui les distingue et de la morale corrompue qu'ils prêchent et qu'ils observent avec tant de persévérance, dans toutes les religions, depuis que le monde existe.

§. CXXX. (*De la réunion du bon et du mauvais principe, ou du bon ou du mauvais génie, considéré comme étant un seul être incorporel, un seul esprit divin ; Dieu enfin.*)

N°. 1. Nous avons exposé dans les paragraphes précédens le système que les prêtres adoptèrent généralement sur la divinité, système qui leur servit de base, sur laquelle ils établirent leur doctrine, leurs dogmes, leurs mystères et leur morale. Mais ce n'est pas tout encore ; car foulant à leurs pieds le bon sens, la raison et l'humanité, ils eurent l'audace de réunir dans un seul être incorporel et divin tous les attributs les plus opposés du bien et du mal. Ils annoncèrent sans pudeur l'existence d'un dieu à-la-fois

tout-puissant, infiniment bon, et à-la-fois méchant, laissant faire le mal par impuissance ou par mauvaise volonté. Ils le supposèrent enfin, ainsi qu'il a été déjà dit, comme une divinité irascible, vindicative, cruelle et avide de sang humain ; mais par-dessus tout intéressée, mettant toute sa complaisance à recevoir des présens, des offrandes, et à posséder des richesses et des établissemens dans ce bas-monde, dont les prêtres se constituèrent les gardiens et les usufruitiers. On vit enfin, dans toutes les religions qui existèrent successivement depuis les temps les plus reculés et qui existent de nos jours, l'intérêt et l'ambition des prêtres, se montrer constamment à découvert.

N°. 2. Toutes les religions, de tous temps, et dans tous les pays, adoptèrent donc des dieux qui partageaient avec l'humanité toutes les passions désordonnées et toutes les affections vicieuses qui caractérisent la faiblesse humaine? On ne voit, en effet, chez les payens, que des dieux susceptibles, jaloux, colères, vindicatifs. Non-seule-

ment ils n'avaient ni mœurs, ni pudeur entre eux; mais encore ils manquaient de justice et de bonne foi vis-à-vis des hommes. Ce qui est de plus révoltant encore, c'est que les prêtres représentaient leurs dieux toujours irrités, mais devant être sans cesse apaisés par des offrandes, par des présens; et s'ils n'étaient pas satisfaits, les prêtres menaçaient les peuples des terribles vengeances de leurs dieux exterminateurs, qui alors ne se plaisaient qu'au carnage et à la destruction de l'espèce humaine, dont ils avaient toujours à se plaindre.

N°. 3. La haine des dieux contre les hommes, ou plutôt la haine des prêtres contre ceux qui ne voulaient pas se soumettre à eux, était telle, que souvent ils exigèrent le sacrifice expiatoire de victimes humaines qu'ils égorgaient et dont ils firent trop souvent ruisseler impitoyablement le sang sur leurs autels : tandis que le simple bon sens pour quiconque sait un peu réfléchir, ne pourra jamais supposer l'existence d'un dieu out-puissant et infiniment bon, qui

non-seulement permettrait le mal, mais même en serait l'auteur. Pourquoi donc un dieu tout-puissant et infiniment bon n'entretiendrait-il pas la concorde parmi les hommes, et par conséquent empêcherait tant de désordres et tant de guerres si acharnées et si funestes? Pourquoi donc ne préserverait-il pas les habitans de notre globe de tant de famines, de tant de pestes, d'inondations, de tremblemens de terre, et de tous les fléaux qui désolent l'humanité? Pourquoi donc un dieu bienfaisant permet-il qu'il existe sur terre des scélérats et des fanatiques religieux, qui, en son nom, égorgent leurs semblables sans pitié. Pourquoi donc, enfin, faut-il que ces fanatiques deviennent si souvent les plus forts et abusent de l'autorité avec tant d'orgueil, pour exercer impunément leurs vengeances? Toutes les subtilités de la théologie scolastique ne pourront jamais répondre à ces raisonnemens, qui sont ceux du gros bon sens.

§. CXXXI. (*De l'Origine de l'im-*

moralité religieuse, politique et particulière.)

N°. 1. Les adorateurs et les ministres de dieux si terribles et si inhumains se firent un devoir de les servir à leur gré, de les seconder dans leurs vengeances, et enfin d'en imiter l'immoralité. Eh ! grand Dieu ! quelle morale que celle des fanatiques !

N°. 2. Doit-on s'étonner maintenant qu'il ait existé, parmi toutes les nations, tant de milliers de prêtres superstitieux, fanatiques et démoralisés, ne se guidant que par l'intérêt, convoitant sans cesse les richesses de ce bas-monde, et cherchant à s'en emparer par tous les moyens les plus odieux et les plus criminels ?

N°. 3. Impatiens de réussir dans leurs projets ambitieux, les prêtres s'enivrèrent de fanatisme et de vengeance ; ils excitèrent les hommes à s'entr'égorger dans des guerres de religion ; ils firent couler le sang humain de toutes parts ; et poussant l'immoralité jusqu'au plus haut degré, ils se faisaient un devoir de

violer toutes les lois de l'équité et de la bonne foi à l'égard de ceux qu'ils regardaient comme leurs ennemis, en commettant sans scrupule et sans remords les plus grands crimes pour la gloire de leurs dieux et l'intérêt de leurs religions.

N°. 4. Pourquoi donc tant de forfaits de la part des prêtres, des faux dieux, de ces prêtres ambitieux et si désireux de richesses? N'est-ce pas pour faire trembler quiconque oserait dévoiler les fourberies, les impostures et les atrocités du fanatisme? N'est-ce pas pour faire respecter par la violence les mystères les plus ridicules, pour propager les conjectures vagues et absurdes de quelques enthousiastes? N'est-ce pas enfin pour accréditer les jongleries et les faux miracles de la superstition?

N°. 5. Qui pourrait douter maintenant que l'immoralité politique et particulière ne prenne sa source et ne trouve son origine dans l'immoralité religieuse des prêtres?

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

CONCLUSIONS

POUR

LA PREMIÈRE PARTIE

De l'Exposition critique du Système et de la Doctrine mystique des magnétistes.

N°. 1. Quelques-uns de mes lecteurs seront peut-être surpris de rencontrer dans un ouvrage sur le *Magnétisme animal*, des discussions théologiques et métaphysiques, qui leur sembleront étrangères au sujet que j'ai voulu traiter. Leur étonnement cessera, sans doute, s'ils veulent réfléchir

que le *Magnétisme animal* (1) a toujours joué un grand rôle dans le monde physique comme dans le monde moral. La pratique des procédés de cette science ou de cet art magnétique, comme on voudra la nommer, et dont les prêtres se sont emparés dès les temps les plus reculés, a servi bien véritablement de fondement à tous les systèmes religieux, et a donné de l'importance à tous les cultes, en présentant aux yeux des hommes étonnés, des miracles, des prodiges et des merveilles incom-

---

(1) Par l'expression de Magnétisme animal, que l'usage a déjà consacrée d'une manière pour ainsi dire invincible, nous n'entendons parler que des procédés de la pratique magnétique, et non du système erroné des magnétistes, qui supposent sans preuve l'existence d'un fluide animal agissant de la même façon que le fluide magnétique de l'aimant minéral. Nous avons d'ailleurs assez démontré, que le *Magnétisme animal* n'a aucun rapport avec le *Magnétisme minéral*, sinon dans un sens figuré, purement métaphorique.

préhensibles et inexplicables pour les ignorans. Il est donc incontestable que l'histoire du *Magnétisme animal* est liée essentiellement avec celle de toutes les religions, dont elle est la base, et auxquelles elle a prêté son appui.

La suite au prochain numéro du tome V de nos Archives, actuellement sous presse.

TABLE

DES MATIÈRES

Contenues dans le quatrième volume des Archives du Magnétisme animal.

Fin de la table du quatrième volume.

ERRATA

du quatrième volume.

Pag. 14, ligne 1, poésie, *lisez*, poésies.
40, ligne 6, LE PELLETIER, *lisez*, LE PÉLETIER.
43, ligne 18, pages 5, 161, *lisez*, Pages 11, 161.
47, ligne 16, fluides, *lisez*, fluides aériformes.
61, ligne 4, formés, *lisez* formées.
ib., ligne 16, le nikel, *ajoutez*, la silice.
92, ligne 3, force centrifuge, *lisez*, force à-la-fois centrifuge et centripète.
110, ligne 23, §§. LX et LXIX, *lisez*, §§.LXIX et LXX.
126, ligne 1, s'assuré, *lisez*, assuré.
136, ligne 9, *effacez* et.
140, ligne 16, concrète, *lisez*, soit concrète.
154, ligne 12, πρω τα, *lisez*, πρῶτα.
156, ligne 2, quam plures, *lisez*, quamplures.
180, ligne 11, *effacez*, qu'il venait de faire.
183, ligne 13, *effacez*, c'est-à-dire des fluides.
241, ligne 3, reparlerons, *lisez*, reparlerons encore.
243, ligne 17, l'espèce, *lisez*, l'espèce humaine.
247, ligne 19, d'en, *lisez*, de.
249, ligne 9, reconnaissait, *lisez*, reconnaissaient.
250, ligne 23, les deux, *lisez*, les deux ensemble.
254, ligne 19, *effacez*, riche et.
ib., ligne 20, pouvaient, *lisez*, pouvaient aisément.
256, ligne 9, *lisez*, menaçante.

Imprimerie de P. Gueffier.